

ARAB TUNISIAN BANK



SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 80.000.000 DINARS

Divisé en 80 000 000 actions de nominal 1 dinar
Entièrement libérées

Siège social : 9 Rue Hédi Nouria 1001 – Tunis
Registre de commerce : B 167 00 1997
Tel : 71 351 155 / Fax : 71 332 493

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB+' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 28 janvier 2010.

Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 22 juillet 2010 sur l'échelle internationale (en monnaie locale et étrangère) 'BBB+' à long terme et 'F2' à court terme avec perspective d'évolution stable et sur l'échelle nationale 'AA' à long terme et 'F1+' à court terme avec perspective d'évolution stable.

DOCUMENT DE REFERENCE « ATB 2010 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le sous le n° **10 - 0016** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

30 NOV. 2010

Responsables de l'information

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 – Fax : 71 332 493
Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS – AFC - intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV
Tél : 71 754 720 (LG) – Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB – 9 Rue Hédi Nouria 1001-TUNIS ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn

Novembre 2010



SOMMAIRE

Chapitre.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.4 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	28
1.5 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :	28
1.6 RESPONSABLES DE L'INFORMATION	28
Chapitre.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	30
2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE	30
2.1.1 Dénomination et siège social	30
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable	30
2.1.3 Date de constitution et durée	30
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) : traduction de la version arabe des statuts	30
2.1.5 Registre de commerce	32
2.1.6 Exercice social	32
2.1.7 Clauses statutaires particulières : traduction de la version arabe des statuts	32
2.1.8 Capital social	36
2.1.9 Nationalité	36
2.1.10 Régime fiscal	36
2.1.11 Matricule fiscal	36
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque	36
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	36
2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE	36
2.3 EVOLUTION DU CAPITAL	37
2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2010	37
2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2010	38
2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2010	38
2.4.3 Nombre d'actionnaires	38
2.5 PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE	39
2.5.1 Présentation du groupe ARAB BANK	39
2.5.2 Activité du groupe ARAB BANK	39
2.5.3 Présentation des sociétés du groupe	40
2.5.4 Place occupée par l'ATB dans le dispositif de l'actionnaire de référence (ARAB BANK plc)	42
2.5.5 Les principaux agrégats financiers du groupe ARAB BANK :	42
2.5.6 Notation du groupe ARAB BANK	43
2.6 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2009	49
2.6.1 Présentation générale du groupe ATB	49
2.6.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2009	49
2.6.1.2 Schéma financier du groupe ATB au 31/12/2009	52
2.6.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2009	53
2.6.1.4 Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe	53
2.6.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2009	56
2.6.1.6 Les engagements financiers du groupe ATB au 31/12/2009	57
2.6.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe	58
2.6.2 Relations avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2009	58
2.6.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	58
2.6.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe	59
2.6.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	59
2.6.2.4 Les dividendes encaissés par l'ATB et distribués par les sociétés du groupe	60
2.6.2.5 Les dividendes distribués par l'ATB aux sociétés du groupe	60
2.6.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	60
2.6.3 Relations commerciales entre l'ATB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2009	61
2.6.3.1 Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	61

2.6.3.2	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe	62
2.6.3.3	Les prestations de services reçues ou données par les sociétés du groupe	62
2.6.3.4	Les contrats de gestion : néant	62
2.6.3.5	Les contrats de location : néant	62
2.6.3.6	Les fonds gérés	62
2.7	RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2009	63
2.7.1	Informations sur les engagements	63
2.7.2	Transferts de ressources	63
2.7.3	Relations commerciales	64
2.7.3.1	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2009 :	64
2.7.3.2	Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant	64
2.8	DIVIDENDES	64
2.9	MARCHE DES TITRES	65
2.10	NOTATION DE LA BANQUE	65
2.10.1	Fitch Ratings :	65
2.10.2	Standard and Poor's	67
Chapitre.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	74
3.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	74
3.2	ORGANISATION DE LA BANQUE	75
3.2.1	Gouvernance :	75
3.2.2	Le contrôle interne :	79
3.2.3	Le système d'information :	80
3.2.4	La politique sociale :	83
3.2.5	Effectif et réseau :	84
3.2.6	Organigramme de l'ATB au 31/03/2010:	85
3.3	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2009	86
3.3.1	Les ressources :	86
3.3.1.1	Les dépôts de la clientèle :	86
3.3.1.2	Les emprunts et ressources spéciales :	86
3.3.1.3	Les capitaux propres :	87
3.3.2	Les emplois :	87
3.3.2.1	Les crédits à la clientèle :	87
3.3.2.2	Le portefeuille titres :	88
3.3.2.3	Les immobilisations nettes :	89
3.3.3	Les résultats d'exploitation :	89
3.3.3.1	Le produit net bancaire :	89
3.3.3.2	La marge en intérêts :	90
3.3.3.3	Les commissions nettes :	90
3.3.3.4	Les autres revenus :	90
3.3.3.5	Les frais généraux (charges opératoires):	91
3.3.3.6	Les soldes en pertes de créances	91
3.3.3.7	Le résultat net :	91
3.4	ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30/06/2010:	92
3.4.1	Les ressources :	92
3.4.1.1	Dépôts de clientèle	92
3.4.1.2	Emprunts et ressources spéciales	92
3.4.1.3	Les capitaux propres	92
3.4.2	Les emplois	93
3.4.2.1	Les crédits à la clientèle	93
3.4.2.2	Le portefeuille titres	94
3.4.2.3	Les immobilisations nettes	95
3.4.3	Les résultats d'exploitation :	95
3.4.3.1	Le produit net bancaire :	95
3.4.3.2	la marge d'intérêt :	95
3.4.3.3	Les commissions nettes :	95
3.4.3.4	Les autres revenus	96
3.4.3.5	Les frais généraux :	96

3.4.3.6	Les soldes en pertes de créances	96
3.4.3.7	Le résultat net :	96
3.5	Les indicateurs d'activité de la banque au 30/09/2010	97
3.6	MATRICE SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)	100
3.7	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	100
3.8	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	101
3.9	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :	102
3.9.1	Investissements en cours de réalisation :	102
3.9.2	Investissements futurs :	104
Chapitre.4 PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTAT		105
4.1	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2009	105
4.1.1	Patrimoine immobilier de la banque au 31/12/2009	105
4.1.1.1	Situation des immobilisations	105
4.1.1.2	Immeubles d'exploitation	105
4.1.1.3	Terrains	106
4.1.1.4	Immeubles non affectés aux activités professionnelles	106
4.1.1.5	Immobilisations en cours	106
4.1.1.6	Etat des acquisitions et des cessions d'immobilisations au cours du 1 ^{er} semestre 2010	107
4.1.2	Portefeuille titres d'investissement de l'ATB au 31/12/2009	107
4.1.2.1	Composition du portefeuille d'investissement	107
4.1.2.2	Mouvements sur le portefeuille d'investissement	108
4.1.2.3	Titres d'investissement	108
4.1.2.4	SICAR fonds gérés	109
4.1.2.5	Titres de participation	109
4.1.2.6	Parts dans les entreprises liées	110
4.1.2.7	Participations en rétrocession	111
4.1.2.8	Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille titres d'investissement de l'ATB au cours du 1 ^{er} semestre 2010	111
4.2	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2010	112
4.2.1	Patrimoine immobilier de la banque au 30/06/2010	112
4.2.1.1	Situation des immobilisations	112
4.2.1.2	Immeubles d'exploitation	112
4.2.1.3	Terrains	112
4.2.1.4	Immeubles non affectés aux activités professionnelles	113
4.2.1.5	Immobilisations en cours	113
4.2.2	PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2010	114
4.2.2.1	Titres d'investissement	114
4.2.2.2	SICAR Fond gérés	115
4.2.2.3	Titres de participation	115
4.2.2.4	Parts dans les entreprises liées	116
4.2.2.5	Participations en rétrocession	117
4.3	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE	118
4.3.1	États financiers comparés au 31 décembre	118
4.3.1.1	Bilans comparés au 31 décembre	119
4.3.1.2	Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre	119
4.3.1.3	Etats de résultat comparés au 31 décembre	120
4.3.1.4	Etat des flux de trésorerie comparés au 31 décembre	121
4.3.1.5	Notes aux états financiers au 31/12/2009	122
4.3.2	Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2009	143
Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009		149
4.3.3	Tableau de mouvement des capitaux propres	154
4.3.4	Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices	156
4.3.5	Évolution des dividendes	156
4.3.6	Evolution du produit net bancaire et résultat d'exploitation	156
4.3.7	Évolution du résultat net	157
4.3.8	Évolution de la marge brute d'autofinancement	157
4.3.9	Emprunts obligataires garantis par l'ATB	157
4.3.10	Emprunts obligataires émis par l'ATB	157
4.3.11	Emprunts obligataires souscrits par l'ATB au 30 juin 2010	158

4.3.12	Principaux indicateurs et ratios	159
4.3.13	Principaux ratios	159
4.4	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009	162
4.4.1	Bilan consolidé arrêté au 31/12/2009	163
4.4.2	État des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009	164
4.4.3	État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2009	165
4.4.4	État des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2009	166
4.4.5	Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009	167
4.4.6	Notes complémentaires à l'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2009	179
4.4.7	Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009	180
4.5	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010	182
4.5.1.	Bilan arrêté au 30 juin 2010	182
4.5.2.	État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2010	183
4.5.3.	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2010	183
4.5.4.	État des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2010	184
4.5.5.	Notes aux états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2010	185
4.5.6.	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2010	197
4.6	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB	198
Chapitre.5	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	200
5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	200
5.1.1	Membres du Conseil d'Administration	200
5.1.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque:	200
5.1.3	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	201
5.1.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	202
5.1.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	203
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2009	203
5.2.1	Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2009	203
5.2.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2009	204
5.3	CONTROLE	204
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	204
Chapitre.6	PERSPECTIVES D'AVENIR	205
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	205
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE	205
6.1.2.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	209
6.2.	LES PERSPECTIVES D'AVENIR :	209
6.2.1.	LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2010-2014:	210
6.2.1.1.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE	213
6.2.1.2.	Les Emplois de la banque	214
6.2.1.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	216
6.3.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2010-2014	219
6.3.1.	BILANS PREVISIONNELS (EN mD)	219
6.3.2.	ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS (EN mD)	220
6.3.3.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS (EN mD)	221
6.3.4.	CASH FLOW PREVISIONNEL (EN mD)	222
6.4.	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS	222
6.4.1.	INDICATEURS PREVISIONNELS	222
6.4.2.	RATIOS PREVISIONNELS	223
6.5.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2010 A 2014	224

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,24% au 31/12/2009, est l'une des principales institutions financières du monde arabe et se classe parmi les premières banques internationales en termes de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

ARAB BANK PLC jouit d'une bonne présence sur le plan international à travers un réseau diversifié de plus de 430 succursales réparties sur les cinq continents et sur trente pays.

En 2009, le groupe ARAB BANK a réalisé un bénéfice consolidé net de 576 millions de dollars américains et un total actif de 51 milliards USD.

Au 31 décembre 2009, le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 7,1%.

L'Arab Bank plc n'a pas cessé d'accompagner le développement de l'ATB depuis sa création et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des ans et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats.

Au cours des 3 dernières années, une évolution sensible a été observée aussi bien au niveau de ses ressources qu'au niveau de ses emplois:

En mDT	2007*	2008	2009
RESSOURCES	2 242 378	2 528 188	3 033 558
Dépôts à vue	684 076	783 230	961 865
Comptes d'épargne	261 481	323 587	402 076
Dépôts à terme	1 189 418	1 329 573	1 558 511
Autres	107 403	91798	111 106
EMPLOIS			
Crédits accordés à la clientèle	1 240 795	1 561 685	1 725 167
Crédits sur ressources spéciales	56 818	57 210	60 279
Autres créances	32 336	43 474	26 708
Valeurs brutes	1 329 949	1 662 369	1 812 154
- Provisions	-108 440	-123 557	-124 443
- Agios réservés	-22 916	-24 771	-24 344
Valeurs nettes	1 198 593	1 514 041	1 663 367

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Ces évolutions ont permis une progression notable du produit net bancaire comme suit :

En mD	2007	2008	2009
Produit Net Bancaire	100 316	116 740	125 014
<i>Progression en %</i>	<i>22,52%</i>	<i>16,37%</i>	<i>7,09%</i>

L'ATB a continué sa stratégie de croissance et de renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 89 agences en 2008 à 101 agences en 2009.

En outre, sa part de marché* en terme de dépôts est passée de 8,7% en 2007 à 9,1% en 2009. En terme de crédits, sa part de marché* est passée de 4,7% à 5,1% sur la même période.

En construisant et en proposant des nouveaux produits et services financiers par familles professionnelles, l'ATB a opté pour une stratégie de filialisation par la création d'une dizaine de sociétés spécialisées particulièrement dans le domaine des finances répondant ainsi aux attentes des particuliers, des institutionnels et des entreprises (leasing, factoring, sica, sicar, intermédiation boursière, gestion des OPCVM...).

En outre, dans une perspective de libéralisation des services financiers et d'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au niveau des standards internationaux en mettant en œuvre un développement structuré autour de :

- L'amélioration des services rendus à la clientèle
- L'amélioration de la qualité de ses actifs
- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...)

Pour atteindre cet objectif, l'ATB a adopté une stratégie fondée sur certains axes prioritaires, à savoir :

- Le renforcement de ses assises financières
- La maîtrise de ses charges
- La consolidation des moyens de contrôle et d'audit interne et l'adoption des principes de bonne gouvernance conformes aux normes usuelles
- La formation continue de ses cadres
- L'adoption d'un système d'information plus adéquat et la mise en place d'un système de global banking

Les prémices de cette nouvelle orientation commencent à se manifester déjà.

* Source rapports annuels BCT

En effet, les années 2008 et 2009 ont été marquées par :

- a- La maîtrise des charges d'exploitation ayant pour conséquences la stabilisation du coefficient d'exploitation (frais généraux/PNB) qui s'est situé à 51,36% au terme de l'année 2009.
- b- Une vigilance à l'égard de la gestion des risques auxquels font face les institutions financières dans le contexte actuel. Ainsi, le ratio des créances classées (bilan et hors bilan) s'est amélioré et s'est établi à 8,17% en 2009 contre 9,59% en 2008, imputable à la baisse des créances classées d'environ 10 millions de dinars.
- c- Des efforts déployés en matière de provisionnement et ce en dépit des bonnes performances réalisées au niveau du recouvrement. Ainsi, le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés s'est amélioré de 1 point de base, passant de 72,18% en 2008, à 73,18% en 2009.

Evolution du taux de couverture depuis 2007

Désignation	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	2 585 773	2 091 504	2 488 582	2 142 838	1 801 874
- Classe 0	2 181 794	1 610 932	2 164 825	1 812 576	1 140 737
- Classe 1	194 898	268 487	120 430	124 753	451 706
Total classe 0 et 1	2 376 692	1 879 419	2 285 255	1 937 329	1 592 443
- Classe 2	16 600	16 664	14 652	13 604	30 112
- Classe 3	11 851	14 239	12 733	11 648	25 470
- Classe 4	180 629	181 183	175 942	180 257	153 849
dont contentieux	126 015	134 516	126 806	133 543	118 846
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	209 080	212 085	203 327	205 509	209 431
Provisions	134 442	131 595	124 443	123 557	108 440
Agios réservés	26 344	25 631	24 344	24 771	22 916
Total provisions et agios réservés (c)	160 786	157 226	148 787	148 328	131 356
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	6,22%	7,52%	5,98%	6,92%	7,29%
Taux de créances classées (b)/(a)	8,09%	10,14%	8,17%	9,59%	11,62%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	76,90%	74,13%	73,18%	72,18%	62,72%

- Amélioration des ratios prudentiels :

Désignation	2009	2008	2007
Ratio de liquidité	172,38%	186,26%	192,00%
Ratio de solvabilité	13,45%	10,87%	9,62%

Enfin, les notations sollicitées par l'ATB auprès de deux agences internationales Fitch Ratings et Standard & Poor's confirment cette démarche stratégique de la banque :

Fitch Ratings :

En juillet 2010, Fitch Ratings a confirmé les notes internationales à long terme et à court terme en devises et en monnaie locale attribuées à l'Arab Tunisian Bank ('ATB') respectivement à 'BBB+' et 'F2' avec perspective d'évolution stable.

Par ailleurs, les notes nationales attribuées à l'ATB : les notes à long terme, court terme, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'AA(tun)', 'F1+(tun)', 'D' et '2'.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux normes internationales et les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan. Elle tient également compte d'une rentabilité satisfaisante, d'une liquidité acceptable et d'une solvabilité en amélioration.

Standard & Poor's :

En janvier 2010, l'agence de notation Standard and Poor's a révisé les notations attribuées à l'ATB et les a confirmé à 'B' pour la note à court terme et 'BB+' pour la note à long terme avec perspective d'évolution positive.

La notation de long terme de l'ATB est supérieure à sa notation intrinsèque, parce que l'agence de notation considère que la banque représente une filiale stratégiquement importante pour l'Arab Bank plc et que la probabilité de soutien en cas de besoin est élevée.

De plus, l'ATB bénéficie de l'expérience de son actionnaire de référence (l'Arab Bank), en particulier dans la gestion des risques et la banque d'entreprise et dispose d'une liquidité satisfaisante.

Chapitre.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Mohamed Férid Ben Tanfous
Directeur Général de l'ATB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Directeur Général de l'ATB
Mr. Mohamed Férid Ben Tanfous

A blue circular stamp of the ATB (Arabes Tunisiennes Bank) is visible, with the text 'ARABES TUNISIENNES BANK' and 'ATB' in the center. A blue ink signature is written over the stamp and extends to the right.

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers individuels 2007 et 2008 de l'ATB

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis

Etats financiers individuels 2009 de l'ATB

- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis
- G.A.C – CPA International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb Ghanmi, 9, place IBN HAFS 1002-Mutuelleville Tunis



Etats financiers consolidés 2008 de l'ATB

- Deloitte - Ahmed Mansour & Associés, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour - 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis

Etats financiers consolidés 2009 de l'ATB

- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis
- G.A.C – CPA International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb Ghanmi, 9, place IBN HAFS 1002-Mutuelleville Tunis

Etats financiers intermédiaire 2009 de l'ATB :

- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis
- G.A.C – CPA International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb Ghanmi, 9, place IBN HAFS 1002-Mutuelleville Tunis

Etats financiers intermédiaire 2010 de l'ATB :

- AMC ERNST & YOUNG, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis
- G.A.C – CPA International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb Ghanmi, 9, place IBN HAFS 1002-Mutuelleville Tunis

➤ Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2007

ERNST AND YOUNG :

« Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas

d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 ».

Tunis, le 16 mai 2008

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

« En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend: La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que ces états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives,

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons assisté au 31 décembre 2007, aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de neuf agences.

5. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables et informatiques en vigueur. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous sa forme définitive de la direction générale de la Banque le 4 avril 2008. Il fait partie intégrante du présent rapport. Dans ce rapport nous avons recommandé particulièrement:

- a. Le recours à la distinction dans les livres de la Banque des échéances impayées en principal des échéances impayées en intérêts afin de cerner avec davantage de précisions les agios réservés.
- b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la Banque sur la base d'informations financières actualisées.
- c. L'abandon du recours au traitement extra-comptable pour la détermination, au cas par cas, des engagements de la clientèle, des impayés; des agios réservés et des provisions s'y rapportant.

6. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé ce qui suit:

a. Antérieurement à l'exercice, les primes et les décotes au titre des bons de trésor n'étaient pas rattachées à leur exercice d'origine. La correction de ces omissions intervenue en 2001 a consisté à inscrire leur effet net en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables pour 1,017 MDT. Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2006 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2007 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11.

b. Antérieurement à l'exercice, le compte « Prêts à la Banque Centrale de Tunisie » était présenté par la Banque sous la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP ». Un changement de méthode de présentation, intervenu au cours de l'exercice audité, a consisté à présenter le dit compte parmi les créances sur les établissements bancaires et financiers, pour 109,176 MDT. Il en est de même des « Diverses valeurs en route » figurant antérieurement à l'exercice en soustraction des actifs de la Banque et présentées, courant 2007, sous la rubrique « Autres passifs » pour 1,980 MDT.

Les états financiers de 2006 présentés comparativement à ceux de 2007 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma qui a eu pour effet de faire apparaître au titre de l'exercice précédent une augmentation des soldes figurant sous les rubriques « créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Autres passifs » pour respectivement 61,512 MDT et 1,504 MDT.

c. La banque a présenté, courant 2007, les « provisions pour chèques certifiés » parmi les dépôts de la clientèle pour 15,138 MDT. Antérieurement à l'exercice, les soldes correspondants figuraient sous la rubrique « Autres Passifs ». Comparativement, les états financiers de 2006 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma ayant eu pour effet de transférer de la rubrique « Autres Passifs » un montant de 4,583 MDT vers la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2007 tels qu'annexés aux pages 11 à 35 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects

significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu lors de l'examen du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 2007, une confirmation formelle de la Banque et de ses mandataires, intermédiaires en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

10. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 7 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit.

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la Banque ainsi que les autres entreprises, ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre, la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

11. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001; Ces actifs portent au 31 décembre 2007 sur 1.922 MDT dont 489 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2007. Les fonds propres de la Banque totalisent 184,842 MDT et représentent environ 9,62 % du total des actifs pondérés.

12. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus jusqu'à la fin de la première quinzaine d'avril 2008, la Banque a constitué des provisions pour 110,468 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 25,035 MDT, soit un total de 135,503 MDT.

13. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 82,42% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.680 cas et a porté sur 1.485 MDT sur un total de 1.801 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2007 ainsi:

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	contentieux
1 140,737	451,706	30,112	25,470	35,003	118,846

14. Par référence aux circulaires de la BCT précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 13 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque.

Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés de deux relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque.

Nous avons relevé, enfin, que les engagements d'une relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

15. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la BCT n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

16. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la BCT n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2007. Il en ressort que le ratio dégagé est de 92% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés ».

Tunis, le 16 mai 2008

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

➤ **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2008**

Ernst & Young

«**Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence la non application par la banque de certaines règles comptables sans, toutefois, que l'impact soit suffisamment significatif pour être porté au niveau de notre opinion sur les comptes telle qu'exprimée ci-avant. Ainsi :

- Les frais de publicité sont en partie portés à l'actif du bilan (Charges reportées) alors qu'ils ne respectent pas les conditions prévues par la norme comptable 10 ;
- Les revenus des commissions relatives aux clients non performants ne font pas l'objet de

réservation à l'instar des revenus en intérêts, en l'absence d'informations déclinant les commissions par client.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 ».

Tunis, le 15 mai 2009

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

« Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Nous avons assisté, au 31 décembre 2008, aux opérations d'inventaire physique des valeurs gérées par le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de sept agences.

5. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières, comptables et informatiques en vigueur. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis sous sa forme définitive à la direction générale de la Banque le 24 avril 2009. Il fait partie intégrante du présent rapport. Dans ce rapport, nous avons recommandé particulièrement :

a. Le recours à la distinction dans les livres de la Banque des échéances impayées en principal et des échéances impayées en intérêts afin de cerner avec davantage de précisions les agios réservés.

b. L'appréciation de la solvabilité future de certaines relations de la Banque sur la base d'informations financières actualisées.

c. L'abandon du recours au traitement extra-comptable pour la détermination, au cas par cas, des engagements de la clientèle, des impayés, des agios réservés et des provisions s'y rapportant.

6. Nos travaux ont été relativement limités par le défaut de réponse de six avocats sur 40 mandatés par la Banque à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 38 établissements bancaires et financiers sur 61 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières et d'un dépositaire de bons de trésor en devise.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 10 à 35 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges n'a pas été signé par la Banque et les comptes de valeurs mobilières ne sont pas tenus et mis à jour conformément aux articles 4 et 5 du même décret.

10. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs portent au 31 décembre 2008 sur 2.409,326 MDT dont 661,837 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 60% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions et des agios réservés requis au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 261,285 MDT et représentent environ 10,84 % du total des actifs pondérés.

11. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les quatre premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 127,670 MDT réparties sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 27,177 MDT, soit un total de 154,847 MDT.

12. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 84% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1.860 cas et a porté sur 1.927 MDT pour un total de 2.296 MDT. Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1434,502	650,965	14,299	12,538	49,805	133,834

13. Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 11 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque.

Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés de 4 relations dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque.

Nous avons relevé, enfin, que les engagements de deux relations dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

14. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

15. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 86% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés ».

Tunis, le 14 mai 2009
Ahmed Mansour

➤ **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008**

Ernst & Young

« Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008 ».

Tunis, le 21 mai 2009
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés

« Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe « ARAB TUNISIAN

BANK » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 16 sociétés dont quinze ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadet SICAV », « Axis Trésorerie SICAV », « Arabia SICAV », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « Axis Capital Protégé », « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », « Arab Tunisian Invest » sachant que

les 6 dernières sociétés participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,025% ; 0,001% ; 0,003% ; 0,001%, 0,001% et 0,023%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

5. Nous n'avons pas obtenu, les états financiers définitifs et les rapports du commissaire aux comptes de 3 sociétés, à savoir : « Computer Distribution », « Arab Tunisian Invest » et « Unifactor ». La consolidation de ces sociétés, par la Banque, a été opérée au vu de la liasse de consolidation.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Bank » nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de la Banque au titre de l'exercice 2008 une certification avec une réserve portant sur la limitation de nos travaux par le défaut de réponse, à nos lettres de circularisation, de six avocats sur 40 mandatés par la Banque, de 38 établissements bancaires et financiers sur 61 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières et d'un dépositaire de bons de trésor en devise. Cette limitation figure au paragraphe 6 de notre rapport général sur les états financiers individuels de la Banque.

En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Lease » nous avons mentionné, au paragraphe 5 de notre rapport sur les états financiers individuels de la société au titre de l'exercice 2008, une réserve portant sur la limitation de nos travaux par l'absence de procédures de vérification matérielle des immobilisations données en location et l'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de « l'Arab Tunisian Lease », dont les engagements auprès du secteur se situent au delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire n°2001-12 de la banque centrale de Tunisie.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 4 et 5 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 6 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées ».

Tunis le 21 mai 2009

Ahmed MANSOUR

➤ **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2009**

« **Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence :

- Que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de la piste d'audit ;
- La non application par la banque de certaines règles comptables sans, toutefois, que l'impact soit suffisamment significatif pour être porté au niveau de notre opinion sur les comptes telle que exprimée ci-avant. Il en est ainsi des frais de publicité portés à l'actif du bilan (charges reportées) alors qu'ils ne respectent pas les conditions prévues par la norme comptable 10. Il en est de même pour les revenus des commissions relatives aux clients non performants qui

ne font pas l'objet de réservation à l'instar des revenus en intérêts, en l'absence d'information déclinant les commissions par client.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 ».

Tunis, le 30 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International

Chiheb GHANMI

➤ Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2009

« Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009 ».

Tunis, le 05 Mai 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International

Chiheb GHANMI

➤ Opinion sur les états financiers semestriels au 30 juin 2009

« En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Comme il est indiqué dans les notes aux états financiers semestriels, le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagement au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire et ne résulte pas d'une évaluation individualisée des risques sur les différents clients. Il n'est donc pas sensé correspondre au coût de risque de la période.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ».

Tunis, le 27 août 2009.

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

G.A.C- CPA International

Chiheb GHANMI

➤ **Opinion sur les états financiers semestriels au 30 juin 2010**

« En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ».

Tunis, le 18 août 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

GAC CPA International

Chiheb GHANMI

1.4 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél: 70 749 111

GAC CPA International
Chiheb GHANMI

1.5 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef KORTOBI

1.6 RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 – Fax : 71 332 493
Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)

 **Conseil du Marché Financier**
Enregistrement n° **10 - 00163** du **03 NOV 2010**
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KOBI

 **Conseil du Marché Financier**
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération



Chapitre.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Arab Tunisian Bank
Siège social	: 9, rue Hédi Nourira. 1001 TUNIS
Téléphone	: (216) 71 351 155
Télex	: 15 293 – 15 506
Fax	: (216) 71 332 493
Site web	: www.atb.com.tn
E-mail	: atbbank@atb.com.tn

2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique	: Société Anonyme
Législation particulière applicable	: la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par la loi N°2006-19 du 02 mai 2006.

2.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution	: 30/06/1982
Durée	: 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) : traduction de la version arabe des statuts

La société a pour objet de contribuer, par l'exercice de la profession bancaire et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et du commerce.

Elle peut entreprendre, En Tunisie et à l'étranger tant pour elle même que pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et en conséquence escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeurs, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le trésor public ou les collectivités publiques ou semi publiques et en général toutes sortes d'engagements résultant d'opérations commerciales ou financières, industrielles ou agricoles ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ; négocier ou réescompter les

valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques, etc...,

3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous toutes les formes en vue d'opérations intéressant l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce ;
4. Faire des avances mobilisables par l'escompte de valeurs souscrites par des sociétés agricoles, industrielles, commerciales et financières ;
5. Octroyer des crédits à long terme dans le cadre et à concurrence des montants prévus par la réglementation en vigueur ;
6. Prêter sur hypothèques, à moyen terme, ou à long terme, soit seule soit en participation avec tous autres établissements ;
7. Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;
8. Réaliser toutes opérations de change, achat, vente, emprunt, prêt, nantissement, de valeurs mobilières ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;
9. Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre en cas de force majeure ou de vice propres; louer tous coffres et compartiments de coffres ;
10. Passer avec tous Etats et tous établissements et collectivités publiques ou privées, toutes conventions ou accords, les exécuter ;
11. Acquérir par quelque mode que ce soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays pour les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de construction, par toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;
12. Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats, de titres ou de droits sociaux dans toutes sociétés ou établissements, créées ou à créer ;
13. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou permettant d'en assurer le développement ;
14. Créer ou participer à la constitution d'associations, établissements, caisses d'entraide, mutuelle ou autre projet susceptible de contribuer au bien-être des employés actuels, des retraités, de leurs ayants droits et destinés à accorder des pensions, retraites, subventions, dons, et autres, à toutes personnes au service de la société ;
15. Intenter des procès, les faire annuler, garantir, s'engager, s'associer à une direction, exécuter toute émission d'actions publiques ou privées, attribuer des créances, adresser des avis de paiement, de souscription dans de tels documents, les posséder, les administrer, les développer, les traiter et en disposer ;

16. Effectuer tous paiements ainsi que tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous les moyens amiables, administratifs ou judiciaires ;
17. Effectuer toutes opérations se rattachant à son activité notamment la consultation et l'assistance en matière de gestion de propriété, de gestion financière et d'ingénierie financière et d'une manière générale tout service facilitant la création d'entreprises leur développement et leur restructuration.

2.1.5 Registre de commerce

B 167 00 1997

2.1.6 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7 Clauses statutaires particulières : traduction de la version arabe des statuts

L'ATB n'a pas respecté ses engagements pris au niveau du document de référence « ATB 2008 » enregistré auprès du CMF le 28 novembre 2008 sous le numéro 08-0005, relatifs à la mise à jour de ses statuts conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales et de la réglementation régissant le marché financier.

❖ « Répartition statutaire des bénéfices »

Article 51 : Affectation des bénéfices

1. Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé :
 - Toutes réserves légales que la société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
 - Toute somme que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
 - Un premier dividende de 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
2. Le reliquat des bénéfices non distribués de l'exercice en cours augmenté des bénéfices reportés des exercices antérieurs sont distribués entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.
3. Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf dans les cas suivants :
 - Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions énoncées aux articles 288 et 289 du code des sociétés commerciales.
 - S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

La banque s'engage à conformer l'article 51 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales en matière d'affectation des bénéfices.

Article 52 : Paiement des dividendes

1. La mise en paiement des dividendes, approuvée par l'Assemblée générale ordinaire, et décidée par le Conseil d'Administration doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.
2. Le conseil peut, sous réserve des dispositions légales en vigueur dans le courant de chaque année, avant l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires, procéder à la répartition d'un acompte sur le dividende de l'exercice écoulé ou de l'exercice en cours.
3. Les dividendes sont payables aux guichets de la banque.

La banque s'engage à conformer l'article 52 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de paiement de dividendes.

❖ **Assemblées Générales / dispositions communes aux Assemblées Générales**

Article 36 : Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire

1. L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, sans préjudice des dispositions de l'article 38 ci-dessous. L'assemblée peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire, si elle remplit les conditions nécessaires.
2. L'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers, à vérifier la souscription intégrale du capital et la libération du montant exigible des actions, à se prononcer sur la reprise par la société des engagements antérieurement pris par les fondateurs, à approuver les statuts, à nommer les premiers administrateurs et les premiers commissaires aux comptes est qualifiée d'Assemblée générale constitutive.
3. Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires même les incapables et les absents.

Article 37 : Convocation des assemblées générales à se réunir

1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi ou les statuts. L'Assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration et dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.
2. Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, l'Assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par :
 - Le ou les commissaires aux comptes
 - Un mandataire nommé par le juge des référés, sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social. Les frais de l'instance sont à la charge des demandeurs. L'ordonnance de référé fixe l'ordre du jour de la réunion et son lieu.
 - Le liquidateur

- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.
- 3. La convocation doit être faite par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.
- 4. L'avis doit être publié dans un délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la tenue des Assemblées générales quelles qu'elles soient ainsi que des Assemblées générales convoquées extraordinairement.
- 5. Les réunions ont lieu au siège de la société ou en tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.
- 6. L'avis de convocation doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.
- 7. Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Article 38 : Droit de siéger aux Assemblées Générales

1. Il n'est permis de siéger aux Assemblées générales qu'aux actionnaires, sous réserve que l'actionnaire ait libéré les versements exigibles vis-à-vis de la société.
2. Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales être inscrits sur les registres de la société huit (8) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.
3. Il est permis à l'actionnaire de mandater une autre personne pour assister aux réunions à condition que le mandataire soit pris parmi les actionnaires. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénom et domicile et acceptée par le mandataire.
4. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège huit (8) jours avant la réunion.
5. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire le délai et d'accepter les dépôts sans respect des conditions citées dans cet article. Le mandat donné pour une Assemblée qui n'a pu délibérer faute de quorum vaut pour celles qui seront convoquées ultérieurement avec le même ordre du jour. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.
6. Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication, au siège social de la liste des actionnaires avant la réunion de toute Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce du quinzième au huitième jour précédant l'Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce personnellement ou par un mandataire choisi parmi les actionnaires.
7. Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux permanents. La désignation des représentants permanents des personnes morales par les organes compétents doit être notifiée par écrit à la société administrée.

En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent la personne morale est tenue de notifier sans délai à la société par lettre recommandée l'événement intervenu ainsi que l'identité de son nouveau représentant.

8. L'usufruitier représente le nu-propiétaire aux réunions et aux votes, sauf accord contraire.

9. Compte tenu de l'article 46 des présents statuts, personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'Assemblée.

La banque n'a pas conformé l'article 38 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de représentation aux assemblées générales tel qu'elle s'est engagée à le faire au niveau du prospectus d'émission visé le 1er novembre 2005 sous le numéro 05-514.

Elle s'engage à remédier à cette défaillance dans les plus brefs délais.

Article 41 : Modalités de vote au sein de l'Assemblée générale

1. Chaque membre de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.
2. En ce qui concerne les actionnaires présents agissant tant pour eux-mêmes que comme mandataires, les votes ont lieu soit à main levée soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par les actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial fourni par la société et dont le contenu est arrêté par le Conseil d'Administration ou par l'auteur de la convocation. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée générale.

Article 15 : Transmission des actions

La mutation des actions est libre et s'opère par un transfert d'un compte à un autre exclusivement sur la base des attestations des transactions délivrées par la Bourse des valeurs mobilières de Tunis

Article 16 : Mode de transfert

1. La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses comptes.
2. Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire.
3. Il n'y a lieu, de la part de la société, à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

2.1.8 Capital social

Le capital s'élève à 80.000.000 dinars, divisé en 80.000.000 actions de nominal 1 dinar, entièrement libérées.

2.1.9 Nationalité

Tunisienne

2.1.10 Régime fiscal

Droit commun

2.1.11 Matricule fiscal

14161QP000

2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège de la Banque : 9, rue Hédi Nouria .1001 TUNIS

2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Mme Sonia H. MEHRI (Division Titres et Participations)

Tél. : 71 351 155 – Fax : 71 342 852 – 71 349 278

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	: 80 000 000 de dinars
Nombre d'actions	: 80 000 000
Nominal	: 1 dinar
Forme des actions	: nominative
Catégorie	: ordinaire
Libération	: Intégrale
Jouissance	: 1 ^{er} janvier 2010

2.3 EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGC du 30/06/1982	Capital initial	-	-	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 23/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	4 000 000	800 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 10/03/1995	1) Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	12 000 000	2 400 000	5
	2) Augmentation de capital en numéraire	23 000 000	4 600 000	35 000 000	7 000 000	
AGE du 30/04/2005	- Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	- Augmentation de capital en numéraire	20 000 000	4 000 000	60 000 000	12 000 000	
AGE du 24/05/2006	Réduction de la valeur nominale à partir du 03 Juillet 2006	0	0	60 000 000	60 000 000	1
AGE du 30/05/2008	- Augmentation de capital par incorporation de réserves	6 000 000	6 000 000	66 000 000	66 000 000	1
	- Augmentation de capital en numéraire	14 000 000	14 000 000	80 000 000	80 000 000	

2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2010

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	2 079	28 609 973	28 609 973	35,76%
Personnes morales	138	8 428 100	8 428 100	10,54%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	2 863 648	2 863 648	3,58%
Ayant au maximum 0,5%	135	5 564 452	5 564 452	6,96%
Personnes physiques	1 941	20 181 873	20 181 873	25,23%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	7 112 018	7 112 018	8,89%
Ayant au maximum 0,5%	1 936	13 069 855	13 069 855	16,34%
Actionnaires Etrangers	2	51 390 027	51 390 027	64,24%
Personnes morales	1	51 390 017	51 390 017	64,24%
Ayant 3% et plus	1	51 390 017	51 390 017	64,24%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	1	10	10	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	1	10	10	0,00%
Total	2 081	80 000 000	80 000 000	100,00%

2.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2010

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	51 390 017	51 390 017	64,238%

2.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2010

Membres des organes d'administration et de direction	Nombre d'actions Et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	51 390 017	51 390 017	64,24%
Mme Samar El Malla	10	10	0,00%
Mr Mohamed Ben Sedrine	2 013 560	2 013 560	2,52%
Mr Férid Abbès	1 249 138	1 249 138	1,56%
Mr Chedly Ben Ammar	311 175	311 175	0,39%
Mr Ridha Zerzeri	373 099	373 099	0,47%
Mr Yahia Bayahi	668 510	668 510	0,84%
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	3 093	3 093	0,00%
Total	56 008 602	56 008 602	70,01%

2.4.3 Nombre d'actionnaires

Au 30/06/2010, le capital de l'ATB est réparti entre 2.081 actionnaires, dont :

- 139 actionnaires personnes morales
- 1.942 actionnaires personnes physiques

2.5 PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE

2.5.1 Présentation du groupe ARAB BANK

Le Groupe ARAB BANK est l'une des principales institutions financières du monde arabe et se classe parmi les premières banques internationales en termes de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

Le groupe ARAB BANK comprend, la société mère ARAB BANK plc, l'Arab bank Suisse et les sociétés liées.

L'Arab Bank PLC a été fondée à JERUSALEM et a entamé ses activités le 14 Juillet 1930. En 1948, le siège de la Banque a été transféré à AMMEN et plus tard elle a été intégrée en JORDANIE en tant que société anonyme.

L'Arab Bank PLC jouit d'une bonne présence sur le plan international à travers un réseau diversifié de plus de 430 succursales réparties sur les cinq continents et sur trente pays. Cette multi présence géographique couvre la région du moyen orient et l'Afrique du Nord, les pays de l'Europe de l'ouest (regroupés actuellement sous l'Europe Arab Bank PLC), l'Asie (avec une branche à Singapour et des bureaux au Kazakhstan, Séoul, et Shanghai), une agence à New-York et en Australie.

Au 31/12.2009, le nombre de succursales de l'Arab Bank PLC s'élève à 80 en JORDANIE et à 105 à l'étranger, et le nombre d'employés s'élève à 6 178.

Le groupe ARAB BANK offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels, aux agences gouvernementales et autres institutions financières internationales.

En 2009, le groupe ARAB BANK a réalisé un bénéfice consolidé net de 576 millions de dollars américains.

Le total des actifs se situe autour de 51 milliards USD. La source des fonds externes provient principalement de dépôts de la clientèle stables qui se situent autour de 35 milliards USD.

Au 31 décembre 2009, le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 7,1%.

2.5.2 Activité du groupe ARAB BANK

Le groupe offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et clients institutionnels, agences gouvernementales et autres institutions financières internationales. Les services comprennent la banque de détail, la gestion d'actifs, le financement, la banque islamique ainsi que les services de bancassurance.

Les services et les produits du groupe ARAB BANK sont fournis à travers un réseau solide et diversifié de succursales qui couvrent la plupart du monde arabe ainsi que les plus grands centres financiers dans le monde.

Ces services sont assurés par 5 unités stratégiques qui fonctionnent ensemble pour répondre aux besoins et attentes des clients de l'Arab Bank:

- 1/ Unité Banque des entreprises :** assure le financement des grandes, petites et moyennes entreprises, projets stratégiques, opérations de commerce international, financement des banques et institutions financières.

- 2/ Unité Banque des particuliers** : répond aux attentes des particuliers à travers des canaux de distribution utilisant les technologies de pointe, par des produits diversifiés tels que les crédits à la consommation, les cartes de paiement et de crédit, les DAB.
- 3/ Gestion d'actif et « Private banking »** : offre des conseils, études et assistance sur mesure pour une clientèle haut de gamme et leur permet de réaliser un retour sur investissement intéressant.
- 4/ Unité Banque d'investissement** : offre toute une gamme de services qui comprend le conseil, la gestion de patrimoine, la gestion de portefeuille, le courtage.
- 5/ Unité Trésorerie** : le moteur financier de la Banque agissant en même temps en tant que Gestionnaire de liquidité et du risque de marché. Son rôle essentiel est la gestion passif/actif dans le cadre des paramètres fixés par l'ALCO (Asset and Liability Committee) : marché des devises, produits dérivés, marché monétaire, certificats de dépôts, pension livrée, swaps et produits dérivés, produits financiers à revenus fixe et transactions d'actions.

2.5.3 Présentation des sociétés du groupe

Le groupe ARAB BANK comprend la société mère ARAB BANK plc, l'Arab Bank Suisse et les sociétés liées.

Ci-après une présentation des principales sociétés du groupe :

– **Arab bank Suisse**

C'est une société créée en 1962 en Suisse. Son activité principale est la gestion des investissements et les services bancaires privés. Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 2.726,6 millions CHF.

– **Arab bank Australia Ltd**

Créée en Australie en 1994, la société a un capital totalement détenu par l'ARAB BANK plc. Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 1,214.3 millions AUD.

La banque offre des services financiers et commerciaux pour sa clientèle constituée de particuliers et d'entreprises. Elle offre également des crédits immobiliers en faveur des résidents arabes en Australie.

– **Europe Arab Bank (EAB)**

Fondée en 2006, par la fusion de plusieurs branches de l'ARAB BANK plc réparties sur plusieurs pays de l'Union européenne à savoir l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume Unis, l'EAB est régie par la réglementation britannique et son siège se trouve à Londres.

Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 4,536.8 millions EUR.

– **Islamic International Bank plc**

Fondée entièrement par l'ARAB BANK plc en 1997 en Jordanie, elle offre ses produits et services bancaires selon les lois de la chariâa islamique.

Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 1,038.6 millions JOD.

– **Arab Investment Bank SAL**

Elle a été créée en 1998 à Beyrouth avec un capital de 15 milliards de liras libanaises détenu à raison de 66,68% par l'ARAB BANK plc.

Elle offre des produits d'investissement et des crédits à moyen et long terme.

– **Arab National Leasing Company**

Elle a été créée en 1996 par l'ARAB BANK plc en Jordanie qui détient 100% de son capital. La société effectue toutes les opérations de leasing dans différents domaines : industriel, médical, bâtiment, transport, etc...

– **Arab Tunisian Bank**

Elle a été fondée en 1982 à Tunis. L'ARAB BANK plc détient 64,24% de son capital.

Elle est spécialisée dans les services bancaires, et jouit d'une bonne place dans le secteur bancaire tunisien.

– **Arab Sudanese Bank**

Elle a été créée au Soudan en 2008 par l'ARAB BANK plc, qui détient 100% de son capital. La banque offre ses produits et services bancaires selon les lois de la chariâa islamique.

Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 252.9 millions SGD.

– **Al Wahda Bank**

En 2008, L'ARAB BANK plc a acquis 19 % de la banque. La banque offre des services financiers et commerciaux pour sa clientèle constituée de particuliers et d'entreprises. L'Arab Bank plc a la majorité au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2009 son total actif s'élève à 7,745 millions LYD.

Les sociétés du groupe telles qu'elles apparaissent dans le périmètre de consolidation de la société mère Arab Bank plc au 31/12/2009 sont les suivantes:

Raison Sociale	Forme	Devise	Capital libéré En million	Pourcentage de contrôle
Arab Bank Switzerland	Société sœur	CHF	26.7	100%
Arab Bank Australia Ltd	filiale	AUD	55.0	100%
Europe ARAB BANK plc	filiale	EUR	500.0	100%
Islamic International Bank plc	filiale	JOD	100.0	100%
Arab Investment Bank SAL	filiale	LBP	15,000.0	66,68%
Al Arabi Investment Group Limited (AB Invest)	filiale	JOD	14.0	100%
Al Arabi Investment Group Palestine	filiale	JOD	1.5	99%
Al Arabi Capital Limited (AB Capital)	filiale	USD	40.0	80,18%
Arab Tunisian Bank	filiale	TND	80.0	64,24%
Arab Sudanese Bank Limited	filiale	SGD	117.5	100%
Al Nirs AL Arabi Insurance	filiale	JOD	10.0	50%+ 2 actions
Arab Bank Syria	filiale	SYP	3,000.0	49%
AL Wahda Bank	filiale	LYD	108	19%
Arab National Leasing Company	filiale	JOD	25.0	100%

Sachant qu'au 31 décembre 2009, les taux de changes étaient comme suit :

EUR/TND	1,89278
EUR/LYD	1,78366
EUR/SDD	334,48075
EUR/CHF	1,48373
EUR/USD	1,43423
EUR/AUD	1,59715
EUR/JOD	1,02201
EUR/LBP	2157,472
EUR/SYP	65,74757

Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Banque et des filiales sous son contrôle effectif. Le contrôle devient effectif lorsque la banque a les pouvoirs de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une succursale dans le but de réaliser des bénéfices à travers ses activités.

2.5.4 Place occupée par l'ATB dans le dispositif de l'actionnaire de référence (ARAB BANK plc)

Au 31/12/2009 :

Le total bilan de l'ATB représente 5,75 % du total bilan du groupe.

Les crédits à la clientèle de l'ATB représentent 5,71 % du total crédit du groupe.

Les dépôts de la clientèle de l'ATB représentent 6,49 % du total dépôt du groupe.

2.5.5 Les principaux agrégats financiers du groupe ARAB BANK :

(EN MILLIERS DE USD)

Indicateurs d'activité du groupe	2009	2008
Activité		
Dépôts clientèle	34,885.14	31,410.59
Créances sur la clientèle	22,025.93	22,510.88
Assise financière		
Total bilan	50,600.59	45,629.60
Fonds propres	8,096.81	7,508.38
Résultats		
Revenu net bancaire	1,774.21	1,866.69
Revenu net d'exploitation	782.81	1,024.59
Bénéfice consolidé net	575,54	839,81
Ratios		
Tier 1 ratio	17.1%	16.1%
Rendement des capitaux propres (ROE)	7.1%	11.2%
Rendement des actifs (ROA)	1.1%	1.8%
Marge nette d'intérêt	2.6%	3.0%
Coefficient d'exploitation	55.9%	45.1%
Indicateurs boursiers		
Capitalisation boursière	9,157.30	11,456.05
Bénéfice par action BPA (en USD)	0.99	1.51

2.5.6 Notation du groupe ARAB BANK

Standard and Poor's

Le 15 janvier 2010, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué les notes '**A-' pour le long terme** et '**A-2' pour le court terme** pour les entités suivantes du groupe Arab Bank : Europe Arab Bank PLC, Arab Bank Australie LTD, et les succursales d'Arab Bank PLC à Bahreïn, Dubai, Qatar et à Singapour.

L'agence de notation Standard and Poor's a également attribué les notes **BBB pour le long terme** et **A-3 pour le court terme** à l'Arab Bank PLC. Les notes attribuées à Arab Bank PLC sont fondées sur le fait que cette entité bénéficie des points forts du groupe. Néanmoins, les notes d'Arab Bank PLC sont limitées par le risque souverain du Royaume Hachémite de Jordanie dont les notes sont BB/Stable/B pour les devises et BBB/Stable/A-3 pour la monnaie locale.

Toutes les notes attribuées au groupe Arab Bank et à l'Arab Bank PLC ont une perspective stable.

Fitch Ratings

Le 12 mai 2010 Fitch Rating a continué à attribuer à l'Arab Bank plc de Jordanie la note à court terme de « F1 ».

Par ailleurs, la note de défaut émetteur, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'A-', 'B' et '5'.

Selon Fitch Ratings les notations de la banque arabe reflètent sa position dominante dans le Moyen-Orient, sa présence mondiale étendue, et sont fondées sur la grande franchise diversifiée du groupe, sa capacité prouvée de continuer à fonctionner en tant qu'entité indépendante lors de crises régionales, bénéficiant ainsi du phénomène « fuite vers la qualité » « flight to quality » pendant les jours incertains.

Moody's

En décembre 2009

La notation de Solidité Financière (BFSR) attribuée par Moody's à Arab Bank est « C+ ». Elle se traduit en termes d'Evaluation de Crédit de Base en A2. Cette notation découle de la prédominante franchise d'Arab Bank comme étant la plus grande banque de Jordanie, ainsi que de la diversification géographique du groupe et sa présence internationale à travers les succursales et les filiales qui œuvrent à prendre part dans les affaires du monde arabe.

La note de Solidité Financière reflète aussi la grande rentabilité de la banque et sa bonne assise financière d'une façon générale.

La note de dépôt attribuée à l'Arab Bank à l'échelle internationale et en monnaie locale (GLC), est A3. Cette note s'appuie sur la note de Crédit de base A2 mais elle est néanmoins influencée négativement par la note de plafond de dépôt A3 en monnaie local (LCDC).

Les notes de dépôt en monnaie étrangère attribuées à la succursale d'Arab Bank à Dubai sont A3/Prime-2. Ces notes sont elles aussi considérées comme plafond de dépôt en monnaie étrangère pour les succursales d'Arab Bank qui opèrent dans des pays qui ont des notes de plafond supérieure à A3.

Signification des notes attribuées au groupe Arab Bank

1/ NOTES A LONG TERME :

- A** : Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
- BBB** : Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

2/ NOTES A COURT TERME :

- A-2** : Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
- A-3** : La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Arab Bank Group

Primary Credit Analyst:

Mohamed Damak, Paris (33) 1-4420-7322; mohamed_damak@standardandpoors.com

Secondary Credit Analyst:

Emmanuel Volland, Paris (33) 1-4420-6696; emmanuel_volland@standardandpoors.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Rationale

Outlook

Profile: The Most Diversified Financial Group In The Middle East

Support And Ownership: Committed Shareholders

Strategy: Coherent, Achievable, And Rigorously Implemented

Risk Profile And Management: Low Appetite For Risk, Conservative Risk Management, And Strong Risk Culture

Accounting: The Group Has Applied IFRS Consistently Since 1991

Profitability: Under Continued Pressure

Capital: Strong And Of High Quality

www.standardandpoors.com/ratingsdirect

1

Standard & Poor's. All rights reserved. No reprint or dissemination without S&P's permission. See Terms of Use/Disclaimer on the last page.

769145 | 300661093

Arab Bank Group

(Editor's Note: We have republished this article, originally published Jan. 13, 2010, to clarify our opinion in the Profitability section about the bank's profitability trends. A corrected version follows.)

Major Rating Factors

Strengths:

- Superior geographic diversification.
- Robust capitalization.
- Strong liquidity.
- Solid track record of good asset quality.

Weaknesses:

- Continued pressure on profitability.
- Exposure to challenging operating environments in high-risk countries.
- Increasing contractual maturity mismatches.
- Potential legal risks.

Corporate Credit Rating

None

Rationale

Arab Bank Group (AB; not rated) comprises the main entity, Jordan-based Arab Bank PLC (BBB/Stable/A-3), its subsidiaries and affiliates, and sister company Arab Bank Switzerland. The higher 'A-/A-2' ratings on several operating entities—Europe Arab Bank PLC; Arab Bank Australia Ltd.; and Arab Bank PLC branches in Bahrain, Dubai, Qatar, and Singapore—reflect the group's superior geographic diversification, robust capitalization, strong liquidity, and good asset quality. Offsetting these factors is continued pressure on the group's profitability, which is due to higher provisioning needs, exposure to challenging operating environments in high-risk countries, increasing contractual maturity mismatches, and potential legal risks.

The ratings on the main entity, Arab Bank PLC, benefit from the same strengths as the group but also reflect its incorporation and operations in the Hashemite Kingdom of Jordan (foreign currency BB/Stable/B, local currency BBB/Stable/A-3), where the bank is subject to sovereign risk. The ratings on Arab Bank Australia and Europe Arab Bank reflect their core status within the group and for that reason we equalize the ratings with the creditworthiness of the overall group. The ratings on the group reflect its stand-alone credit profile, and do not include any uplift for extraordinary external support.

With an equity base of \$7.4 billion on Sept. 30, 2009, AB is a one of the Middle East's largest banking groups. Operating in 30 countries across five continents, it is also the most diversified. AB deploys about 20% of its assets in Jordan, where its headquarters are based. Such a profile is unique in the Middle East and for that reason we rate some overseas entities of AB higher than the Jordan-based main entity, Arab Bank PLC.

The group displays a strong financial profile across the board. Thanks to tight risk management, the group has kept nonperforming loan (NPL) ratios, which stood at 3.6% on Sept. 30, 2009, at a low level. Standard & Poor's expects this ratio to increase in 2010 owing to the bank's exposure to Ahmed Hamad Al Gosaibi & Brothers (not rated) and

Saad Group (not rated) that defaulted on their obligations last year and the overall deterioration in the group's operating environment. On a positive note, AB's core income generation capacity remains healthy, and should help the group absorb this additional cost of risk charge. The group's capitalization is robust, with a ratio of adjusted total equity (ATF) to adjusted assets of 12.1% on Sept. 30, 2009. Standard & Poor's expects capital ratios to continue to decline gradually as it grows. On a positive note, we expect the dividend policy to remain conservative. AB's liquidity is very strong, thanks to the group's policy of prioritizing liquidity over profitability. A named defendant in several lawsuits, AB faces a degree of legal risk. The risks related to them are difficult to assess, but the bank believes itself to be in a position of strength.

Outlook

The stable outlook reflects our expectation that AB will remain the Middle East's leading financial institution in terms of diversification and that the group's strategy will remain conservative and well executed. We also expect liquidity to remain strong and factor in deterioration in the bank's financial performance and asset quality indicators in the next quarters. The ratings would come under downward pressure if asset quality and profitability deteriorate more than what we expect; if core income generation capacity materially weakens; if liquidity declines rapidly because of a more aggressive approach toward growth; if international expansion is more aggressive than we expect and weakens capitalization; or if legal or reputation risks materialize. On the other hand, we could consider a positive rating action if the bank maintains its strong financial profile, asset quality, and capitalization at the same current levels while sustainably improving profitability, enhancing its funding continuum, and definitively clearing itself of legal risk.

Profile: The Most Diversified Financial Group In The Middle East

AB is one of the largest financial groups in the Middle East, with total consolidated assets of \$49.3 billion on Sept. 30, 2009. About 80% of the bank's assets are held outside Jordan, underpinning the higher ratings on Arab Bank PLC than the foreign currency rating on the sovereign. The group is structured as follows:

Ratings Detail (As Of January 15, 2010)***Arab Bank Group****Related Entities****Arab Bank Australia Ltd.**

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

Arab Bank PLC

Issuer Credit Rating	BBB/Stable/A-3
Certificate Of Deposit	BBB/A-3

Arab Bank PLC (Bahrain)

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

Arab Bank PLC (Dubai)

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

Arab Bank PLC (Qatar)

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

Arab Bank PLC (Singapore)

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

Arab National Bank

Issuer Credit Rating	A/Stable/A 1
Certificate Of Deposit	A/A-1
Senior Unsecured (1 Issue)	A
Short-Term Debt (1 Issue)	A-1
Subordinated (2 Issues)	A-

Arab Tunisian Bank

Issuer Credit Rating	BB+/Stable/B
Certificate Of Deposit	BB1/B
Senior Unsecured (4 Issues)	BB+

Europe Arab Bank PLC

Issuer Credit Rating	A-/Stable/A-2
Certificate Of Deposit	A-/A-2

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. Standard & Poor's credit ratings on the global scale are comparable across countries. Standard & Poor's credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country.

2.6 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2009

2.6.1 Présentation générale du groupe ATB

2.6.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2009

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2009 (En D)	Nombre d'actions ou de parts	Participation ATB (en Nombre d'actions ou de parts)	Taux de participation De l'ATB	Provisions constituées (En D)
ARAB TUNISIAN BANK – ATB	80 000 000	80 000 000			
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	1 000 000	200 000	60 000	30.00%	
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41.14%	
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	347 745	30.11%	
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	17 000 000	17 000 000	4 719 121	27.76%	
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	10 000 000	2 000 000	133 332	6.67%	211 068
COMPUTER DISTRIBUTION - CODIS	1 200 000	12 000	3 060	25.50%	85 631
ARABIA SICAV	6 578 955	94 588	21 940	23.20%	874 876
SANADETT SICAV	193 454 339	1 855 534	900	0.05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	33 467 486	324 390	2 000	0.62%	
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	12 713 079	6 726	30	0.45%	
FCP IRADETT 20	634 114	56 446	7 000	12.40%	
FCP IRADETT 50	711 822	58 886	7 000	11.89%	
FCP IRADETT 100	601 568	38 544	7 000	18.16%	
FCP IRADETT CEA	317 932	20 834	7 000	33.60%	
FCP SALAMETT PLUS	7 741 427	767 334	7 000	0.91%	
FCP SALAMETT CAP	21 747 096	2 015 318	7 000	0.35%	

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exercent dans le secteur de la finance et une exerce dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 80 000 000 de dinars, divisé en 80 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,238% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la Bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 1 000 000 de dinars, divisé en 200 000 actions de nominal 5 D. Au 31/12/2009 le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et à hauteur de 10% par ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest Sicaf est une société anonyme au capital de 5 775 000 D, divisé en 1 155 000 actions de 5 D chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31 décembre 2009, l'ATB détient 30,11% du capital de l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development Sicar est une société anonyme au capital de 2 187 500 D au 31/12/2009, divisé en 218 750 actions de 10 D chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs. Au 31 décembre 2009, l'ATB détient 41,14% du capital de l'ATD SICAR.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 17 000 000 D divisé en 17 000 000 d'actions de 1 D chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

Au 31/12/2009, l'ATB et la BNA détiennent respectivement 27,76% et 10% du capital de l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 1 200 00 D divisé en 12 000 actions de 100 D chacune, au 31/12/2009. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistances, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2009, son capital est détenu à hauteur de 49% par IBM et à hauteur de 25,5% par l'ATB.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. A cette date, son capital social était de 6 000 000 de dinars divisés en 1 200 000 actions de nominal 5 D.

Au courant de l'année 2006, UNION DE FACTORING a procédé à l'augmentation de son capital de 6 à 10 millions de dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 1 200 000 à 2 000 000 d'actions.

Il y a lieu de signaler qu'en 2010, la société a augmenté son capital de 5 000 000 D pour le porter à 15 000 000 D. Le nombre d'actions est passé de 2 000 000 à 3 000 000 actions.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi n : 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n : 2006-19 du 2 mai 2006, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Pour un capital social de 10 000 000 D au 31/12/2009, L'ATB détient 6,67% de l'Union de Factoring.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2009, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 201 040 974 D. L'ATB détenait 0,05% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 6 652 457 D.

A cette même date, l'ATB détenait 23,20% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie sicav est une société d'investissement à capital variable.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie sicav était de 34 757 451 D. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31 décembre 2009, L'ATB détenait 0,62% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE :

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 13 420 816 D. A cette même date, l'ATB détenait 0,45% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 650 833 D. A cette même date, l'ATB détenait 12,40% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 725 612 D. A cette même date, l'ATB détenait 11,89% du FCP IRADETT 50. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 608 161 D. A cette même date, l'ATB détenait 18,16% du FCP IRADETT 100. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 323 282 D. A cette même date, l'ATB détenait 33,60% du FCP IRADETT CEA. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT CAP :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement obligataire de capitalisation.

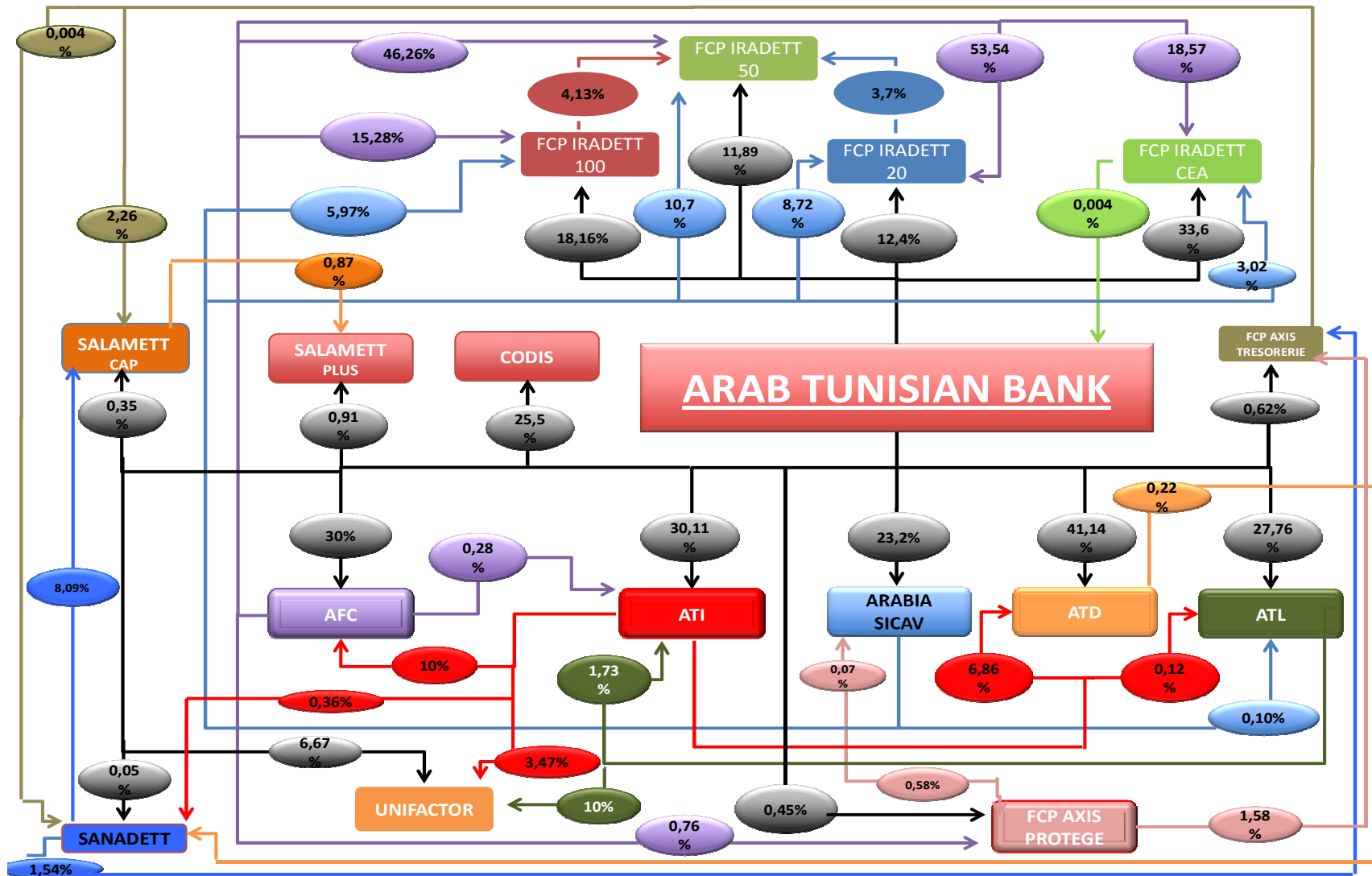
Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 22 770 663 D. A cette même date, l'ATB détenait 0,35% du FCP SALAMETT CAP. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT PLUS :


Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement obligataire composé de fonds d'état et de produits de taux avalisés.

Au 31 décembre 2009, le montant des actifs gérés par le FCP était de 8 052 250 D. A cette même date, l'ATB détenait 0,91% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

2.6.1.2 Schéma financier du groupe ATB au 31/12/2009



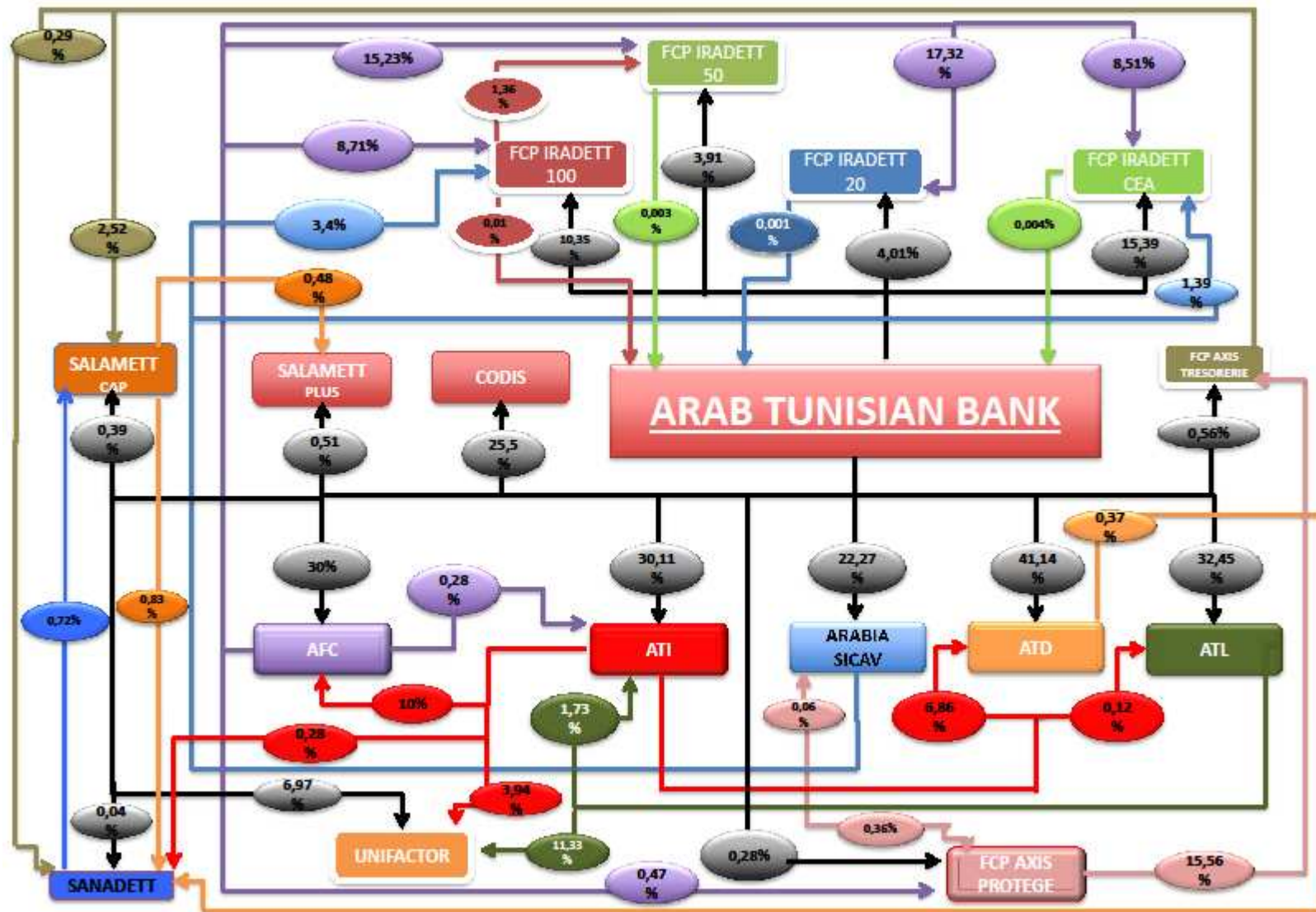
2.6.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2009

	ATB	AFC	ATI sicaf	ATD sicar	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA sicav	SANADETT sicav	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Protégé	FCP IRADETT 20	FCP IRADETT 50	FCP IRADETT 100	FCP IRADETT CEA	FCP SALAMETT PLUS	FCP SALAMETT CAP
ATB		30%	30.11%	41.14%	27.76%	6.67%	25.5%	23.20%	0.05%	0.62%	0.45%	12.40%	11.89%	18.16%	33.60%	0.91%	0.35%
AFC			0.28%								0.76%	53.54%	46.26%	15.28%	18.57%		
ATI Sicaf		10%		6.86%	0.12%	3.47%			0.36%								
ATD Sicar									0.22%								
ATL			1.73%			10%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA sicav					0.10%						0.58%	8.72%	10.70%	5.97%	3.02%		
SANADETT sicav										1.54%							8.09%
Axis Trésorerie sicav									0.004%								2.26%
FCP Axis Capital Protégé								0.07%		1.58%							
FCP IRADETT 20													3.70%				
FCP IRADETT 50																	
FCP IRADETT 100													4.13%				
FCP IRADETT CEA	0.004%																
FCP SALAMETT PLUS																	
FCP SALAMETT CAP																0.87%	


2.6.1.4 Evénements Récents modifiant le Schéma financier du groupe

- Participation à l'augmentation de capital de l'ATL en 2010 par l'achat de 798 150 actions ATL au cours de 5,560 TND l'action pour un montant de 4.437.714 TND, ce qui porte le pourcentage de détention de l'ATB à 32,45%.
- Souscription et libération de la participation à l'augmentation de capital d'Unifactor 2010 (75 911 actions x 5,000 DT) pour un montant de 379.555 TND, ce qui porte le pourcentage de détention de l'ATB à 6,97%.

Schéma financier du groupe ATB au 30/09/2010



Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe ATB au 30/09/2010

	ATB	AFC	ATI sicaf	ATD sicar	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA sicav	SANADETT sicav	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Protégé	FCP IRADETT 20	FCP IRADETT 50	FCP IRADETT 100	FCP IRADETT CEA	FCP SALAMETT PLUS	FCP SALAMETT CAP
ATB		30%	30.11%	41.14%	32.45%	6.97%	25.5%	22.27%	0.04%	0.56%	0.28%	4.01%	3.91%	10.35%	15.39%	0.51%	0.39%
AFC			0.28%								0.47%	17.32%	15.23%	8.71%	8.51%		
ATI Sicaf		10%		6.86%	0.12%	3.94%			0.28%								
ATD Sicar									0.37%								
ATL			1.73%			11.33%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA sicav											0.36%			3.40%	1.39%		
SANADETT sicav																	0.72%
Axis Trésorerie sicav									0.29%								2.52%
FCP Axis Capital Protégé								0.06%		15.56%							
FCP IRADETT 20	0.001%																
FCP IRADETT 50	0.003%																
FCP IRADETT 100	0.01%												1.36%				
FCP IRADETT CEA	0.004%																
FCP SALAMETT PLUS																	
FCP SALAMETT CAP									0.83%							0.48%	

2.6.1.5 Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2009

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (total passifs)	Charges financières	Charges de gestion des placements	Dividendes distribués en 2010 au titre de l'exercice 2009
ATB	309 386	214 861	48 145	45 815	3 515 484	84 661	0	16 000
AFC	2 828	2 311	683	761	2 652	2	0	150
ATI SICAF	8 315	853	502	1 106	371	0	0	924
ATD SICAR	4 850	2 005	1 014	881	99 506	0	0	263
ATL	44 801	26 778	8 403	6 571	251 025	11 641	0	3 400
UNION DE FACTORING	7 729	5 716	1 371	894*	62 940	2 053	0	0
CODIS	1 031	8 335	385	166	4 251	149	0	0
SANADETT SICAV	201 041**	9 374***	7 911	9 119	389	0	1 203	11 151
ARABIA SICAV	6 652**	169***	72	1 283	59	0	87	73
AXIS TRESORERIE SICAV	34 757**	1 901***	1 482	1 731	70	0	353	1 290
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	13 421**	292***	133	1 893	34	0	143	0
FCP IRADETT 20	651**	28***	16	56	3	0	10	20
FCP IRADETT 50	726**	31***	15	64	4	0	15	17
FCP IRADETT 100	608**	17***	5	102	4	0	12	7
FCP IRADETT CEA	323**	8***	5	75	13	0	3	7
FCP SALAMETT PLUS	8 052**	346***	286	357	20	0	52	328
FCP SALAMETT CAP	22 771**	920***	711	806	58	0	189	0

*Résultat net de l'exercice 2009 après modification comptable

**Actif Net

***Revenus des placements

2.6.1.6 Les engagements financiers du groupe ATB au 31/12/2009

(En mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Protégé	FCP IRADETT 20	FCP IRADETT 50	FCP IRADETT 100	FCP IRADETT CEA	FCP SALAMETT PLUS	FCP SALAMETT CAP	Total
Crédits bancaires					20 000	2 429	121											22 550
Crédits extérieurs	262 833				39 004													301 837
Emprunts obligataires	95 498				162 500	16 000												273 998
Fonds gérés				94 733														94 733
Emprunts et ressources spéciales	54 834			1 107*		10 340***												66 281
Découverts et escomptes						9 969	1 904											11 873
Billets de Trésorerie						15 900	300											16 200
Leasing					10****													10
Intérêts courus	4 355				4 559**													8 914
TOTAL	417 520	0	0	95 840	226 073	54 638	2 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	796 396

* Financement FOPRODI et RITI

**Y compris commission Tunis Re

***Fonds de garantie

****Encours 10 307,862 D au 31/12/2009

2.6.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2009, les concours bancaires (comptes débiteurs) de l'ATB aux sociétés du groupe sont de 3.579mD au profit de UNIFACTOR. Les autres sociétés du groupe ne disposent pas de comptes débiteurs auprès de l'ATB.

2.6.2 Relations avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2009

2.6.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

❖ Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de l'ATB s'élève, au 31/12/2009, à 70 624 492 D répartis en dépôts à vue à hauteur de 17 474 492 DT et en dépôts à terme à hauteur de 53 150 000 DT.

(En D)

Sociétés	Dépôts à vue	Dépôts à terme	TOTAL
ATI SICAF	37 004		37 004
ATL	1 195 085		1 195 085
UNIFACTOR			0
ATD SICAR	823 398		823 398
AFC	2 279 049		2 279 049
CODIS	138 349		138 349
ARABIA SICAV	510 361	1 500 000	2 010 361
SANADETT SICAV	6 544 514	47 000 000	53 544 514
AXIS TRESORERIE	931 646	1 000 000	1 931 646
FCP AXIS CAPITAL	9 584	2 250 000	2 259 584
FCP IRADETT CEA	18 680		18 680
FCP SALAMETT PLUS	1 345 360	1 400 000	2 745 360
FCP SALAMETT CAP	3 136 264		3 136 264
FCP IRADET 100	174 316		174 316
FCP IRADET 50	156 760		156 760
FCP IRADET 20	174 121		174 121
Total Groupe	17 474 492	53 150 000	70 624 492

❖ **Prêts octroyés :**

➤ Concours accordés :

L'ATB a accordé des concours aux sociétés du groupe suivantes :

(En mD)

SOCIETES	CC débiteurs		Escompte		CCT		CMT		Engagement H B	TOTAL Engagement
	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge		
UNION DE FACTORING	3 579	TMM+1,8 125			6		416	TMM+1	5 050	9 051
CODIS			2 125	TMM+2	5	TMM+1,5			55	2 185
Arab Tunisian Lease			40	7,17%					10 001	10 041
Arab Financial Consultant									50	50
TOTAL	3 579		2 165		11		416		15 156	21 327

➤ Souscriptions aux emprunts obligataires :

Au 31/12/2009, l'ATB détenait des titres de créances émis par l'ATL (obligations), pour un montant total de 12.350mD, détaillés comme suit :

(En mD)

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/09
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250	TMM+0,75%	750
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000	TMM+0,75%	1 600
ATL 2009	05/05/2009	3 000	5,5%	3 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000	5,25%	2 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000	TMM+0,75%	2 000
ATL 2009/3	30/12/2009	3 000	TMM+0,625%	3 000
TOTAL		13 250		12 350

Billets de Trésorerie :

Billets de trésorerie non avalisés au profit d'UNIFACTOR pour un montant de 3.650 mD.

2.6.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.6.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

❖ **Reçus : néant**

❖ **Donnés :**

- Achat de 77.872 actions anciennes ATL pour un montant de 293 mD et de 94.256 actions nouvelles pour un montant de 325 mD.
- Souscription pour un montant de 4.500 mD en Fonds Gérés auprès de l'ATD SICAR.

2.6.2.4 Les dividendes encaissés par l'ATB et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATB en 2010 au titre de l'exercice 2009

(En D)

Dénomination sociale	Dividende par action	Nombre d'actions* détenues par l'ATB	Dividende encaissés par l'ATB
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	0,75	60 000	45 000,0
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR	1,2	89 999	107 998,8
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	0,8	347 745	278 196,0
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	0,2	5 517 271	1 103 454,2
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	Néant		
COMPUTER DISTRIBUTION - CODIS	Néant		
ARABIA SICAV	0,77	21 940	16 893,8
SANADETT SICAV	4,06	900	3 654,0
AXIS TRESORERIE SICAV	3,976	2 000	7 952,0
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	Néant		
FCP IRADETT 20	0,28	7 000	1 960,0
FCP IRADETT 50	0,23	7 000	1 610,0
FCP IRADETT 100	0,135	7 000	945,0
FCP IRADETT CEA	0,25	7 000	1 750,0
FCP SALAMETT PLUS	0,39	7 000	2 730,0
FCP SALAMETT CAP	Néant		
Total			1 572 143,8

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.6.2.5 Les dividendes distribués par l'ATB aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATB en 2010 au titre de l'exercice 2009

(En D)

Dénomination sociale	Nombre d'actions*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
FCP IRADETT 20	1 000	0,200	200,000
FCP IRADETT 50	1 000	0,200	200,000
FCP IRADETT 100	3 028	0,200	605,600
FCP IRADETT CEA	4 000	0,200	800,000
TOTAL			1 805,600

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.6.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

❖ Les garanties et sûretés réelles

- **Reçues** : néant
- **Données** : Garantie d'aval accordée par l'ATB à UNION DE FACTORING pour l'émission de l'emprunt obligataire UNION DE FACTORING 2005/1 d'un montant de 7 000 mD et dont l'encours au 31/12/2009 s'élève à 1400 mD.

❖ Les cautions

- **Reçues** : néant
- **Données** : néant

2.6.3 Relations commerciales entre l'ATB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2009

2.6.3.1 Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

❖ Encaissé :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 2 455mD au titre de l'année 2009.

Ledit chiffre d'affaires est détaillé comme suit :

(En D)	
Dénomination sociale	Montant du CA
AFC	192 257
ATD	107 999
ATI	278 196
ATL	1 588 974
UF	121 116
CODIS	97 435
ARABIA	27 546
SANADETT	4 834
AXIS TRESORERIE	7 952
FCP AXIS CAP	-
FCP IRADETT 20	2 754
FCP IRADETT 50	2 579
FCP IRADETT 100	1 573
FCP IRADETT CEA	2 051
FCP SALAMETT PLUS	10 990
FCP SALAMETT CAP	8 260
Total groupe	2 454 515

Commissions sur avals donnés : Les commissions perçues sur aval sont comme suit :

(En D)		
Dénomination De la société	Aval sur emprunt obligataire	
	Montant	commission
Union de factoring	1 400 000	0,50%

Dépositaire : Les commissions perçues en tant que dépositaire des OPCVM du groupe s'élèvent à 33 mD au titre de l'année 2009, détaillées comme suit :

(En D)			
Désignation	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
ARABIA SICAV	1 000	180	1 180
SANADETT SICAV	1 000	180	1 180
FCP AXIS TRESORERIE	5 000	900	5 900
FCP AXIS CAP PROTEGE	5 000	900	5 900
FCP IRADETT 20	673	121	794
FCP IRADETT 50	821	148	969
FCP IRADETT 100	532	96	628
FCP IRADETT CEA	255	46	301
FCP SALAMETT CAP	7 000	1 260	8 260
FCP SALAMETT PLUS	7 000	1 260	8 260
TOTAL	28 281	5 091	33 372

❖ **Décaissé :**

- Les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2009 à 75 163mDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 139 mDT.
- Les commissions perçues par l'AFC en contrepartie du montage de l'Emprunt Subordonné émis par l'ATB en 2009, s'élèvent à 305mD.

2.6.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

❖ **Achats :**

- Achat de 77.872 actions anciennes ATL pour un montant de 293 mD et de 94.256 actions nouvelles pour un montant de 325 mD.
- Souscription pour un montant de 4.500 mD en Fonds Gérés auprès de l'ATD SICAR.

❖ **Ventes : Néant**

2.6.3.3 Les prestations de services reçues ou données par les sociétés du groupe

❖ **Reçues :**

- Les commissions perçues par l'AFC en contrepartie du montage de l'Emprunt Subordonné émis par l'ATB en 2009, s'élèvent à 305 mD.
- Les commissions perçues par l'ATD sicar en contrepartie de ses services de gestion de fonds de la banque s'élève en 2009 à 1 139mDT.

❖ **Données :**

Dans le cadre de la convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATL et approuvée par l'assemblée générale ordinaire portant sur la commercialisation de produits leasing, l'ATB perçoit une commission au taux de 0.3% de la base locative par dossier mis en force. Le montant perçu par l'ATB au cours de l'exercice 2009 s'élève à 4,5 KDT.

2.6.3.4 Les contrats de gestion : néant

2.6.3.5 Les contrats de location : néant

2.6.3.6 Les fonds gérés

Au 31/12/2009, la situation des placements de l'ATB auprès d'ATD sicar se présentait comme suit :

(En D)

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	29/06/2007	29/06/2012
ATD SICAR7	5 562 500	1,8% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2007	31/12/2012
ATD SICAR 8	12 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 9	2 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 10	20 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	31/12/2008	31/12/2013
ATD SICAR 11	4 500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
TOTAL	75 162 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocédés à la banque.

2.7 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES* AU 31/12/2009

2.7.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par l'ATB aux membres du Conseil d'Administration et de direction et conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2009, dans le tableau ci-dessous :

	(En mD)
les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé (en mDT)	87 688
les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	22 026
les membres du Conseil d'Administration	1 394
Emprunts Arab Bank	240 377
Prêts Arab Bank	425 578

Concours accordés aux parties liées En mD

Parties liées	Escompte	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	Crédits à CMT	Total	Engagements par signature	Total concours
Total Groupe BAYAH	11 286	6 427	1 717	24 371	43 801	22 982	66 783
<i>Dont Yahia Bayahi</i>							<i>0</i>
Total Groupe ABBES	0	1 534	85	6 394	8 013	6 962	14 975
<i>Dont Férid Abbes</i>	<i>0</i>	<i>23</i>	<i>15</i>	<i>458</i>	<i>496</i>		<i>496</i>
Total Groupe ZERZERI	273	64	177	2 560	3 074	111	3 185
<i>Dont Ridha Zerzeri</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16</i>	<i>228</i>	<i>244</i>		<i>244</i>
Total Groupe BEN SEDRINE	0	961	231	2 216	3 408	60	3 468
<i>Dont Mohamed Ben Sedrine</i>	<i>0</i>	<i>107</i>	<i>206</i>	<i>0</i>	<i>313</i>		<i>313</i>
Total Groupe BEN AMMAR	0	0	68	598	666	5	671
<i>Dont Chedly Ben Ammar</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>66</i>	<i>270</i>	<i>336</i>	<i>5</i>	<i>341</i>
Total	11 559	8 986	2 279	36 138	58 962	30 120	89 082

2.7.2 Transferts de ressources

❖ Reçus :

Les dividendes perçus par l'ATB de la part des sociétés promues par les administrateurs, membres de direction et conseillers au titre de l'exercice 2009 : Néant.

❖ Donnés :

Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs, membres de directions et conseillers au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à : 1 328 mD (406 mD sous forme de jetons de présence et 922mD sous forme de dividendes).

* Telles que définies par l'article 23 de la loi n° 2001 – 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit

2.7.3 Relations commerciales

2.7.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2009 :

- Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'ATB : Le montant global du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers avec l'ATB s'est élevé à 788mD au titre de l'exercice 2009.
- Chiffre d'affaires de l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers: Le montant global du chiffre d'affaires réalisé par l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers s'est élevé à 10 372mD au 31/12/2009.

(En mD)

Parties liées	Chiffre d'affaires
Groupe BAYAH	2 551
Groupe ABBES	758
Groupe ZERZERI	200
Groupe BEN SEDRINE	224
Groupe BEN AMMAR	24
ARAB BANK	6 615
Total	10 372

- Placements en devises des parties liées de nationalité étrangère (les membres du Conseil d'Administration étrangers) auprès de l'ATB au 31/12/2009 : Néant
- Placements en devises auprès du groupe Arab Bank : 425.578mDT

2.7.3.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

2.8 DIVIDENDES

Désignation	2007	2008	2009
Dividendes (en mD)	10 200	10 200	16 000
Nominal	1 DT	1 DT	1 DT
Nombre d'actions anciennes (en milliers)	60 000	80 000	80 000
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,170	0,170	0,200
Nombre d'actions nouvelles souscrites et gratuites, jouissance le 01/01/2009 (en milliers)	-	6 000	-
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	-	0,170	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	17%	17%	20%
Date de mise en paiement de dividendes	03/06/2008	28/05/2009	03/06/2010

2.9 MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Les titres de créance de l'ATB sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire émis par l'ATB coté en 2007 sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 4 lignes.

De même, il existe un emprunt obligataire subordonné coté en 2009 sur le marché obligataire sur 4 lignes

Il s'agit de :

Intitulé		Durée	Taux	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Échéance Finale	Montant souscrit	Encours au 31/12/2009 (en Dinars)	Encours au 30/06/2010 (en Dinars)
ATB 2007/1	Catégorie A	10 ans	TMM+0,75%	AA- (fitch ratings)	25/05/2007	25-mai	25/05/2017	1 700 000	1 360 000	1 190 000
ATB 2007/1	Catégorie B	16 ans	TMM+1,25%			25-mai	25/05/2023	3 300 000	2 887 500	2 681 250
ATB 2007/1	Catégorie C	20 ans	TMM+1,75%			25-mai	25/05/2027	7 500 000	6 750 000	6 375 000
ATB 2007/1	Catégorie D	25 ans	TMM+2%			25-mai	25/05/2032	37 500 000	34 500 000	33 000 000
ATB subordonné 2009 Tranche A	ligne A1	7* ans	TMM+0,5%	l'émission n'est pas notée	20/05/2009	20-mai	20/05/2016	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	ligne A2	10* ans	TMM+0,75%			20-mai	20/05/2019			
ATB subordonné 2009 Tranche B	ligne B1	15* ans	5,70%			20-mai	20/05/2024	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	ligne B2	20* ans	5,90%			20-mai	20/05/2029			
Total								100 000 000	95 497 500	93 246 250

2.10 NOTATION DE LA BANQUE

L'ATB a sollicité une notation auprès des deux agences internationales à savoir Fitch Ratings et Standard and Poor's :

2.10.1 Fitch Ratings :

✓ Historique des notes nationales de l'ATB

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
22 juillet 2010	F1+	AA	STABLE
26 novembre 09	F1+	AA	STABLE
25 novembre 08	F1+	AA	STABLE
19 juin 07	F1+	AA	STABLE
04 septembre 06	F1+	AA-	POSITIVE
26 mai 2005	F1	A+	POSITIVE
06 mai 2004	F1	A+	STABLE
28 juillet 03	F1	A+	STABLE

Signification des notes nationales :

AA : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F1+ : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

✓ Historique des notes internationales de l'ATB

Date de modification	Notes en devise			Note en monnaie locale			Note de soutien extérieur	Note intrinsèque
	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT		
22 juillet 2010	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
26 Novembre 09	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
25 Novembre 08	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
19 juin 07	F2	BBB+	STABLE	F2	BBB+	STABLE	2	D
04 septembre 06	F3	BBB	POSITIVE	F3	BBB	POSITIVE	2	D
06 juillet 06	F3	BBB	STABLE	F3	BBB	POSITIVE	2	D
26 mai 2005	F3	BBB-	POSITIVE	F3	BBB-	POSITIVE	2	D
06 mai 2004	F3	BBB-	STABLE	F3	BBB-	STABLE	2	D

Signification des notes internationales :

F2 : Bonne qualité de crédit. Cette note indique une aptitude satisfaisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien que la marge de sécurité soit moins élevée que pour la catégorie de notes supérieure

BBB + : Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

D Banque qui présente des faiblesses dues à des causes internes et/ou externes. Sa rentabilité, l'intégrité de ses comptes, sa clientèle, son management, son environnement opérationnel ou ses perspectives d'évolution donnent lieu à des inquiétudes

2 Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la

banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

2.10.2 Standard and Poor's

Le 18 janvier 2010, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé les notations attribuées à l'ATB comme suit :

Note à court terme « B »

Note à long terme « BB+ », perspective : positive

Signification des notes

BB+ : Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.

B : Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

+ ou - Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

LETTRE DE NOTATION – FITCH RATINGS

FitchRatings


LETTRE DE NOTATION


Fitch Ratings a confirmé les notes internationales et nationales attribuées à l'Arab Tunisian Bank (ATB). Les notes s'établissent comme suit :

- Notes internationales en monnaie étrangère :
 - Note de défaut émetteur à long terme : **BBB+**
 - Note de défaut émetteur à court terme : **F2**
 - Perspective : **Stable**
- Notes internationales en monnaie locale :
 - Note de défaut émetteur à long terme : **BBB+**
 - Note de défaut émetteur à court terme : **F2**
 - Perspective : **Stable**
- Notes nationales :
 - Note Long terme : **AA(tun)**
 - Note Court terme : **F1+(tun)**
 - Perspective : **Stable**
- Notes intrinsèque et de soutien extérieur :
 - Note intrinsèque : **D**
 - Note de soutien extérieur : **2**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Bank (ATB) à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'ATB et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra, si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 19 juillet 2010


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE¹ DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME (ECHEANCE INFERIEURE A 12 MOIS)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (ECHEANCE SUPERIEURE A 12 MOIS)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B (tun) B- (tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

¹ **Mise sous surveillance** : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire

ECHELLE DE NOTATION INTERNATIONALE DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME

F1	Qualité de crédit la plus élevée. Cette note indique la plus forte aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance. Le signe " + " peut souligner une qualité de crédit exceptionnellement forte
F2	Bonne qualité de crédit. Cette note indique une aptitude satisfaisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien que la marge de sécurité soit moins élevée que pour la catégorie de notes supérieure
F3	Qualité de crédit correcte. Cette note indique une aptitude suffisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien qu'une évolution défavorable, à court terme, de la situation soit susceptible d'entraîner un classement dans la catégorie spéculative
B	Caractère spéculatif. Cette note indique une faible aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance ; cette aptitude pourrait être affectée par une évolution défavorable des conditions économiques et financières
C	Risque important de défaut. Cette note indique que l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
D	Défaut. Cette note indique un défaut de paiement constaté ou imminent

NOTES LONG TERME

NIVEAU D'INVESTISSEMENT DE SECURITE

AAA	Qualité de crédit la plus élevée. La note " AAA " indique que le risque de crédit est le plus faible. Cette note n'est attribuée que dans les cas où l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est exceptionnellement forte. Il est hautement improbable que cette aptitude soit altérée par des événements prévisibles
AA	Qualité de crédit très élevée. La note " AA " indique que le risque de crédit est très faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est très forte. Cette aptitude n'est pas susceptible d'être altérée de façon significative par des événements prévisibles
A	Qualité de crédit élevée. La note " A " indique que le risque de crédit est faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est forte. Toutefois, une évolution défavorable des conditions économiques ou financières est susceptible d'altérer cette aptitude dans des proportions plus importantes que pour les engagements notés dans les catégories supérieures
BBB	Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

NIVEAU D'INVESTISSEMENT SPECULATIF

BB	Caractère spéculatif. La note " BB " indique une possibilité d'apparition du risque de crédit, en particulier du fait d'une évolution défavorable des conditions économiques. Cependant, des ressources d'exploitation ou financières sont susceptibles d'être mobilisées pour honorer les engagements contractés. Les titres notés dans cette catégorie ne sont pas du niveau d'investissement de sécurité
B	Caractère très spéculatif. La note " B " indique qu'il existe un risque de crédit significatif, bien qu'il subsiste une marge réduite de sécurité. Le respect des engagements financiers est actuellement assuré ; toutefois, le maintien de l'aptitude à honorer ces engagements dépend de la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
CCC, CC, C	Risque important de défaut. Engagements sur lesquels la possibilité d'un défaut de paiement est réelle. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation ou de conditions économiques favorables. La note " CC " indique qu'une défaillance semble probable. La note " C " signale que le défaut de paiement est imminent.
DDD, DD et D	Situation de défaut de paiement. Les titres sont extrêmement spéculatifs et leur valeur ne peut excéder leur valeur de récupération dans le cas de liquidation ou de restructuration du débiteur. La note " DDD " qualifie le meilleur potentiel de récupération sur l'encours des titres émis. Pour les entreprises américaines, par exemple, la note " DD " indique que l'espérance de récupération sur ces encours se situe dans une fourchette de 50 à 90%, tandis que la note " D " qualifie le potentiel de récupération le plus faible, soit inférieur à 50%

N.B. :

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

" Retrait de la note " : Fitch procède au retrait de la note lorsque l'agence considère qu'elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se former une opinion ou lorsque l'engagement contracté est arrivé à échéance, a fait l'objet d'un remboursement anticipé ou a été refinancé.

La mise sous surveillance a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable ou d' " évolutive " lorsque l'une ou l'autre de ces éventualités, ou encore un maintien de la note, sont envisageables. La mise sous surveillance a vocation à demeurer temporaire.

La perspective indique l'évolution probable de la note à un horizon d'un à deux ans. Elle peut être " positive ", " stable " ou " négative ". Une perspective positive ou négative n'implique pas nécessairement un changement de note. De même, une note dont la perspective est stable peut être relevée ou abaissée avant que sa perspective ne soit modifiée si les circonstances l'exigent. Dans certains cas, Fitch Ratings ne peut dégager aucune tendance fondamentale : la perspective est alors qualifiée de " évolutive ".

ECHELLE DES NOTES DE SOUTIEN EXTERIEUR DE FITCH RATINGS

- 1** : Une banque pour laquelle il existe une très forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est très bien noté de son côté et est très fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «A-».
- 2** : Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».
- 3** : Une banque pour laquelle il existe une probabilité modérée de soutien à cause des incertitudes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BB-».
- 4** : Une banque pour laquelle il existe une probabilité limitée de soutien à cause des incertitudes importantes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «B».
- 5** : Une banque pour laquelle le soutien extérieur, bien que possible, reste incertain. Ceci peut être dû au fait que tout fournisseur potentiel de soutien n'est pas disposé à apporter son soutien ou à la faible capacité financière pour apporter le soutien en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme pas plus élevé que «B-» ou une absence de plancher dans plusieurs cas.

LETTRE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

The McGraw-Hill Companies

**STANDARD
& POOR'S**

Ratings Services
20 Canada Square
Canary Wharf
London E14 5LH
+44 (0)20 7176 3800 Tel
+44 (0)20 7176 7565 Fax

Arab Tunisian Bank
9, rue Hédi Nouira
1001 Tunis
Tunisia

Mrs Souheïra Idir
Directeur
Direction du Contrôle Gestion

January 18, 2010

RE: ARAB TUNISIAN BANK

Dear Mrs Idir,

The purpose of the letter is to inform you that, upon review of the information presented to us, Standard & Poor's ratings for the above-referenced issuer have been changed. The ratings are listed below:

	To	From
Issuer rating:	BB+/Positive/B	BB+/Stable/B

The rating is not investment, financial, or other advice and you should not and cannot rely upon the rating as such. The rating is based on information supplied to us by you or by your agents but does not represent an audit. Standard & Poor's relies on the issuer and its counsel, accountants and other experts for the accuracy and completeness of the information submitted in connection with the rating. We undertake no duty of due diligence or independent verification of any information. The assignment of a rating does not create a fiduciary relationship between us and you or between us and other recipients of the rating. We have not consented to and will not consent to being named an "expert" under any applicable securities laws. The rating is not a "market rating" nor is it a recommendation to buy, hold, or sell the obligations.

This letter constitutes Standard & Poor's permission to you to disseminate the above-assigned rating to interested parties. To maintain the rating, Standard & Poor's must receive all relevant financial information, including responses to data requests, as soon as such information is available. You must promptly notify us of all material changes in the financial information and/or operating environment of the entity. Standard & Poor's may change, suspend, withdraw, or place on CreditWatch the rating as a result of changes in, or unavailability of, such information. Standard & Poor's reserves the right to request additional information, if necessary, to maintain the rating. Please send all information to Pierre Gautier, at Standard & Poor's Ratings Services, 21-25 rue Balzac, 75406 Paris Cedex 08, France, Tel. 33-1-44 20-6711, pierre_gautier@standardandpoors.com.

Standard & Poor's is pleased to have the opportunity to be of service to you. For more information please visit our website at www.standardandpoors.com. If we can be of help in any other way, please contact us. Thank you for choosing Standard & Poor's, and we look forward to working with you.

Yours sincerely,



John Gibling, Managing Director
Standard & Poor's Ratings Services
A division of the McGraw-Hill Companies

www.standardandpoors.com

McGraw-Hill International (U.K.) Limited
Registered Office: As above
Incorporated in England & Wales under No 64070.

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,24%, est l'une des principales institutions financières du monde arabe et se classe parmi les premières banques internationales en termes de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

En 2009, le groupe ARAB BANK a réalisé un bénéfice consolidé net de 576 millions de dollars américains. Le total des actifs se situe autour de 51 milliards USD. La source des fonds externes provient principalement de dépôts de la clientèle stables qui se situent autour de 35 milliards USD. Au 31 décembre 2009, le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 7,1%.

L'Arab Bank plc est dotée de 430 succursales dans tous les coins du monde et jouit d'une notoriété à l'échelle internationale. Elle a accompagné le développement de l'ATB durant toute son histoire et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des années et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats :

- Son PNB est passé de 116 740 mD en 2008 à 125 014 mD en 2009.
- Son ROE est passé de 19,34% en 2008 à 18,97% en 2009.
- Son ROA est passé de 1,19% en 2008 à 1,20% en 2009.

L'ATB a continué sa stratégie de croissance et le renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 89 agences en 2008 à 101 agences au terme de l'année 2009.

En outre, sa part de marché^{***} en terme de dépôts est passée de 8,7% en 2007 à 9,1% en 2009. En terme de crédits, sa part de marché^{***} est passée de 4,7% à 5,1% sur la même période.

Par ailleurs, dans un cadre d'extraversion de l'économie tunisienne, de la libéralisation des services financiers et l'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au niveau des premières banques de la place et des standards internationaux, et ce, en adoptant une stratégie fondée sur trois axes prioritaires :

1. L'accroissement de sa rentabilité et la maîtrise de ses charges
2. L'amélioration de ses actifs
3. Le renforcement de ses Fonds Propres

^{***} Rapports annuels BCT

3.2 ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1 Gouvernance :

La gouvernance d'entreprise repose sur plusieurs piliers tels que la transparence de l'information financière, une gestion des risques efficace, des règles d'éthique strictes, un système de contrôle interne fort, des réviseurs indépendants, une fonction d'audit interne indépendante et compétente et des structures d'encadrement efficaces.

❖ La direction

- Direction Centrale de La Trésorerie

La Direction Centrale de la Trésorerie est chargée de la gestion et du développement des métiers relatifs aux activités de marché afin de répondre aux besoins de placement, d'emprunt, de change et de conseil des clients et assurer en parallèle la gestion de bilan de la banque.

- Direction du Traitement Centralisé des Opérations

Le rôle de cette direction est d'assurer le traitement centralisé des opérations des agences (domestiques et internationales) et leur suivi avec les unités concernées et contrôler l'incidence de ces opérations sur la position de la Trésorerie de la Banque.

- Direction Centrale du Contrôle Financier

La Direction Centrale du Contrôle Financier a pour mission d'assurer l'utilisation optimale des ressources de la banque en tenant compte des orientations stratégiques de développement et du niveau de risque déterminé en matière de planification, contrôle interne, reporting, mesure de performance et évolution de l'ensemble de l'activité de la banque dans le cadre du respect de la réglementation et des normes comptables nationales.

- Direction Centrale de la Gestion des Risques (Risk Management)

La Direction Centrale de la Gestion des Risques est chargée de mettre en place les moyens et les instruments nécessaires pour identifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée, les analyser et mettre les mécanismes adéquats pour les mesurer et les contrôler.

- Département des Systèmes d'information

Ce département a pour rôle d'optimiser le management du système d'information de la banque et d'assurer la mise à niveau et l'alignement des technologies et systèmes déployés avec les objectifs stratégiques adoptés, en garantissant l'adéquation permanente des moyens de traitement de l'information aux besoins de l'activité.

- Direction Centrale des Crédits

La direction centrale des crédits a pour mission de :

1. Assurer la gestion du portefeuille: crédits aux grandes entreprises, crédits spécialisés, crédits aux PME, crédits aux particuliers.
2. Déterminer les critères d'octroi et le renouvellement de ces crédits dans les limites autorisées.
3. Assurer le contrôle des engagements des clients et de leur échéance due et le suivi de leur règlement.

- Direction Centrale du Retail

La direction centrale du retail a pour objectif d'asseoir une organisation basée sur les spécificités du marché du «Retail» en vue de le développer et de le fidéliser. Cette organisation s'adapte non

seulement aux mutations de l'environnement mais aussi aux exigences réglementaires (BâleII) sur le plan opérationnel des prises de décision d'octroi de produits et services.

- Direction de la Conformité

La direction de la conformité se charge de mettre en place un système de contrôle de la conformité des activités de la banque à la réglementation en vigueur. Le système de contrôle de conformité doit couvrir les politiques et les procédures applicables, la réglementation en vigueur, les diverses conventions professionnelles ainsi que les codes de conduite et de déontologie de la profession bancaire.

- Département de l'inspection et de l'audit interne

Ce département a pour mission d'assurer la préservation des actifs de la Banque, la conformité effective de ces actifs avec les livres comptables et l'assurance que les procédures retenues à cette fin soient saines et efficaces.

- Direction centrale des affaires juridiques et du recouvrement

Le rôle de cette direction est de donner les conseils et les prestations juridiques nécessaires à l'activité bancaire d'une part, à assurer le suivi des créances douteuses et des comptes qui sont soit classés ou en cours de liquidation et à œuvrer à leur recouvrement à l'amiable ou par voie judiciaire en collaboration avec les unités concernées d'autre part.

❖ **Directions nouvellement créés et/ réorganisées**

- Direction Centrale de la Qualité

Cette direction a pour mission de développer et implémenter la stratégie Qualité de la banque, d'améliorer l'ensemble des processus existants dans toutes les unités de la banque et enfin de communiquer, diffuser et vulgariser les principes et la culture de la gestion par la qualité parmi le personnel de la banque.

- Direction Centrale du Corporate

La mission de la Direction Centrale du Corporate (DCCO) consiste à optimiser et d'assurer une efficacité des actions commerciale sur le segment du marché « Corporate », en :

-Offrant des services personnalisés qui couvrent les besoins les plus divers de notre clientèle Grandes Entreprises, Groupes et Institutionnels, depuis la gestion quotidienne des flux (gestion des comptes et de la trésorerie, financement du commerce extérieur, etc.) jusqu'au conseil et assistance en matière de développement d'entreprises, de levée de fonds, de montage et syndication, d'aménagement des dettes, etc.

-démarchant et prospectant les promoteurs des grands projets économiques pour développer des partenariats en les accompagnants dans le financement de leurs projets et en leur proposant des formules variées, de placement de leurs excédents de trésorerie etc.,

-assurant le suivi et le recouvrement des créances auprès de la clientèle de ce segment.

- Direction Centrale des ressources humaines et des services administratifs

La mission de la Direction Centrale des ressources humaines et des services administratifs est de :

-Contribuer à la mise en place d'une organisation efficace, cohérente et dynamique des activités de la banque.

-Fournir aux différentes unités de la banque les moyens nécessaires permettant une exploitation rationnelle, efficace et sécurisante.

-Promouvoir l'amélioration et l'utilisation optimale des ressources humaines grâce à des programmes de formation et de recyclage interne et externe.

❖ **Les comités :**

Différents comités ont été instaurés avec pour chacun une mission précise :

- Comité de Crédit Agence :

Ce comité est habilité (selon les pouvoirs délégués, qui sont fixés en fonction de la catégorie de la classification des agences), à l'exception des crédits de participation à :

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement
2. Renouveler des crédits de fonctionnement

- Comité de Crédit Zone :

Ce comité est habilité (selon les pouvoirs délégués, qui sont fixés en fonction de la catégorie de la classification des zones), à l'exception des crédits de participation à :

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement
2. Renouveler des crédits de fonctionnement

- Comité de Crédit Direction (CCD)

1. Comité de crédit DCGE & Comité de crédit DCPME ; ces deux comités sont habilités (selon les pouvoirs délégués aux comités de crédit direction DCGE- direction de crédit des grandes entreprises /DCPME-direction de crédit des petites et moyennes entreprises) (à l'exception des crédits de participation) à : Octroyer, à renouveler des crédits et à consolider exceptionnellement les crédits de fonctionnement (selon les pouvoirs délégués aux comités de crédit direction DCGE/ DCPME)

2. Comité de Crédit DCP ; Ce comité est habilité à :

- Octroyer des crédits aux particuliers à court terme et à moyen terme
- Autoriser la consolidation des impayés pour les crédits aux particuliers (pouvoirs agences, Zones et DCP) et ce, à titre exceptionnel, (une seule fois) sous réserve de règlement des intérêts.

- Comité de Crédit de la Direction Centrale de Crédit (DCC)

Ce comité est habilité (à l'exception des crédits de participation) à :

1. Octroyer des crédits aux particuliers et des crédits de fonctionnement,
2. Renouveler des crédits de fonctionnement
3. Consolider à titre exceptionnel (une seule fois) des crédits de fonctionnement ou autres crédits, ou autoriser les simples reports d'échéance, sous réserve de règlement des intérêts.

- Comité Supérieur de Crédit

Ce comité statue sur les demandes de crédit de toute nature (directs, investissement, consolidation, etc) ainsi que sur toutes les opérations de participations directes au capital des sociétés qui sont assorties de convention de portage, en respectant le plafond fixé.

- Comité ad-hoc

Ce comité statue sur les dépassements provisoires des limites autorisées.

- Comité Exécutif de Crédit

Ce comité assure le contrôle d'activité de financement de la banque en veillant au respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration dans la cadre de la politique de financement. Par ailleurs, ce comité a pour rôle de présenter des propositions de révision de la politique de financement de la banque.

- Comité de Trésorerie

Ce comité se réunit quotidiennement pour suivre l'évolution des principaux indicateurs de l'activité de la banque et décide des actions à mettre en œuvre en vue d'assurer une gestion saine de cette activité.

- Comités de Recouvrement

Ces comités ont pour rôle d'assurer le suivi permanent des créances courantes, des impayés, des créances classées et des comptes gelés. Par ailleurs, ils statuent sur la régularisation des créances courantes ainsi que sur les programmes de recouvrement des créances classées. Le comité supérieur de recouvrement ou le comité de recouvrement peuvent décider des mesures à prendre au niveau des demandes relatives aux actions préventives concernant les créances susceptibles de devenir préoccupantes, des impayés, des arrangements et des transferts à contentieux chacun dans la limite de ses attributions.

- Comité de Directions Restreint et comité de directions élargi

Le rôle des 2 comités consiste à statuer mensuellement sur:

1. les résultats de la Banque du mois précédent
2. la mise au point relative aux créances classées et le recouvrement des créances

- Comité Exécutif Qualité (CEQ)

Le Comité Exécutif Qualité a pour objectif d'assurer un très haut niveau de supervision et de pilotage des projets en rapport avec le déploiement de la Qualité dans la banque.

- Le Comité Multifonctionnel Qualité (CMQ)

Le comité Multifonctionnel Qualité a pour objectif de créer et maintenir des canaux de communication en matière de qualité avec toutes les unités de la Banque.

- Comité ALCO (Asset & liability committee)

Ce comité veille à ce que les actifs et les passifs de la banque soient gérés le plus adéquatement possible (la gestion optimale de l'équilibre des postes du bilan, de la liquidité, du refinancement de la banque à travers son réseau...).

- Le Comité d'Audit Interne

Ce comité est habilité a :

1/Assurer l'étude et la discussion des points soulevés suite aux travaux du commissaire aux comptes ou de l'Audit Interne.

2/Assurer l'étude des remarques du commissaire aux comptes relatives au contrôle interne et des rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au conseil d'administration.

- Comité de Pilotage des Systèmes d'information et de communication (CPSIC)

Superviser la mise en place de la stratégie de la Banque en matière des systèmes d'information.

- Comité de recrutement et de titularisation

Ce comité :

1/ Etudie les demandes d'emploi des diplômés,

2/ procède aux entretiens de recrutement et soumet les recommandations au Directeur Général pour la prise de décision selon les besoins des structures de la Banque.

- Comité d'orientation de conformité

Ce comité élabore un plan d'action pour la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de "compliance" et veille à la mise en place d'un dispositif de contrôle en vue d'assurer la conformité.

3.2.2 Le contrôle interne :

La maîtrise et le contrôle des risques passent par un environnement fort de contrôle interne.

L'ATB, dans le cadre de sa stratégie de développement a commencé à instaurer depuis quelques années l'environnement propice à un contrôle interne sain et efficace pour qu'elle puisse réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée et préserver sa viabilité financière.

❖ **Une organisation adaptable aux objectifs de la banque : fondée sur les principes suivants :**

- La définition des responsabilités : en adoptant un organigramme clair et détaillé.
- La description des postes & fonctions des différentes unités et directions permettant une meilleure communication entre elles.
- La séparation des tâches : une stricte séparation existe entre les services opérationnels, les services administratifs et les services de contrôle. Ce principe de séparation des tâches a pour but d'instaurer un contrôle réciproque entre les différentes fonctions de l'établissement.

❖ **Une organisation intégrant des activités de contrôle de tous les niveaux :**

- Examen au plus haut niveau : le Conseil d'Administration et la Direction Générale demandent souvent des rapports et comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque pour réaliser ses objectifs. Les questions qu'ils sont amenés à poser et les réponses des niveaux hiérarchiques inférieurs constituent une activité de contrôle.
- Contrôle d'activités : La direction d'un département ou d'une unité reçoit et examine des comptes rendus classiques ou exceptionnels sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Les principales structures de contrôles existants à la banque sont :

- Direction Centrale du Contrôle Financier
- Direction Centrale du Risk Management
- Direction du Contrôle de Gestion
- Direction de la Gestion du Risque de Crédit
- Direction de la conformité « Compliance »
- Division Contrôle Comptable
- Service sécurité (sécurité pour les personnes, biens, valeurs et réseau informatique)
- Service rapprochement

- Contrôle accompli par l'Inspection Générale qui est rattachée au Directeur Général et comprend :
 - Direction de l'Inspection
 - Direction de l'Audit Interne
 - S'ajoute le contrôle réalisé par le «comité d'audit».

❖ **Des méthodes et des procédures appropriées :**

L'ATB dispose de méthodes et de procédures basées sur des consignes d'exécution des tâches, la définition des documents utilisés, la formalisation des autorisations, les règles de saisie et traitement de l'information.

De par le caractère évolutif et diversifié de l'activité de la banque, un manuel des procédures de travail est constamment mis à jour et mis à la disposition des utilisateurs en sus des circulaires et notes internes.

Le Directeur ou le chef d'agence est tenu de vulgariser les dispositions de ces manuels et notes circulaires.

❖ **Le contrôle et la surveillance de l'ARAB BANK :**

En tant que maison mère, l'ARAB BANK exerce un contrôle systématique sur l'ATB sous différentes formes :

- Des contrôles comptables et permanents avec l'exigence périodique de documents et statistiques
- Des contrôles sont intermittents et comportent la délégation d'une équipe sur place.

En plus, l'ARAB BANK a mis en place une politique de suivi permanent des différents risques :

- A travers des exigences plus strictes que celles de la réglementation en vigueur (en termes de position de change, position par devise, ou de liquidité)
- Suivi des risques clientèle à travers l'existence d'un système de limites internes aux risques de contrepartie (autorisations plafonnées...).

3.2.3 Le système d'information :

L'ATB a toujours placé les systèmes d'informations au cœur de sa stratégie de développement. Elle a ainsi poursuivi son programme d'investissement dans des projets d'infrastructure techniques qui visent un niveau élevé de performance technique, et dans des projets de développement et de sécurité informatique qui visent une modernisation des processus clés, en adoptant les meilleures pratiques, offrant ainsi un environnement de développement permettant, d'assurer une grande qualité de service et de sécurité dans le traitement des opérations de la clientèle.

➤ Infrastructure:

Au niveau de l'infrastructure, les principales réalisations de l'année 2009 se résument comme suit:

- adoption de la technologie de virtualisation, l'objectif est de faire de l'ATB un acteur majeur de virtualisation et de mutualisation des ressources sur les plateformes Microsoft – Microsoft Hyper-V V2 sur 4 nœuds en cluster.
- Mise en place de la solution eLearning de Microsoft sur le portail de l'ATB : il s'agit d'un outil destiné à tout le personnel de la banque pour auto-apprentissage des produits Microsoft : suite bureautique et autres...

- Mise en place d'une solution de gestion de parc informatique : il s'agit d'un outil de suivi de parc Hardware en utilisant la technique de codage « code à barres ».

> Développement et sécurité Informatique :

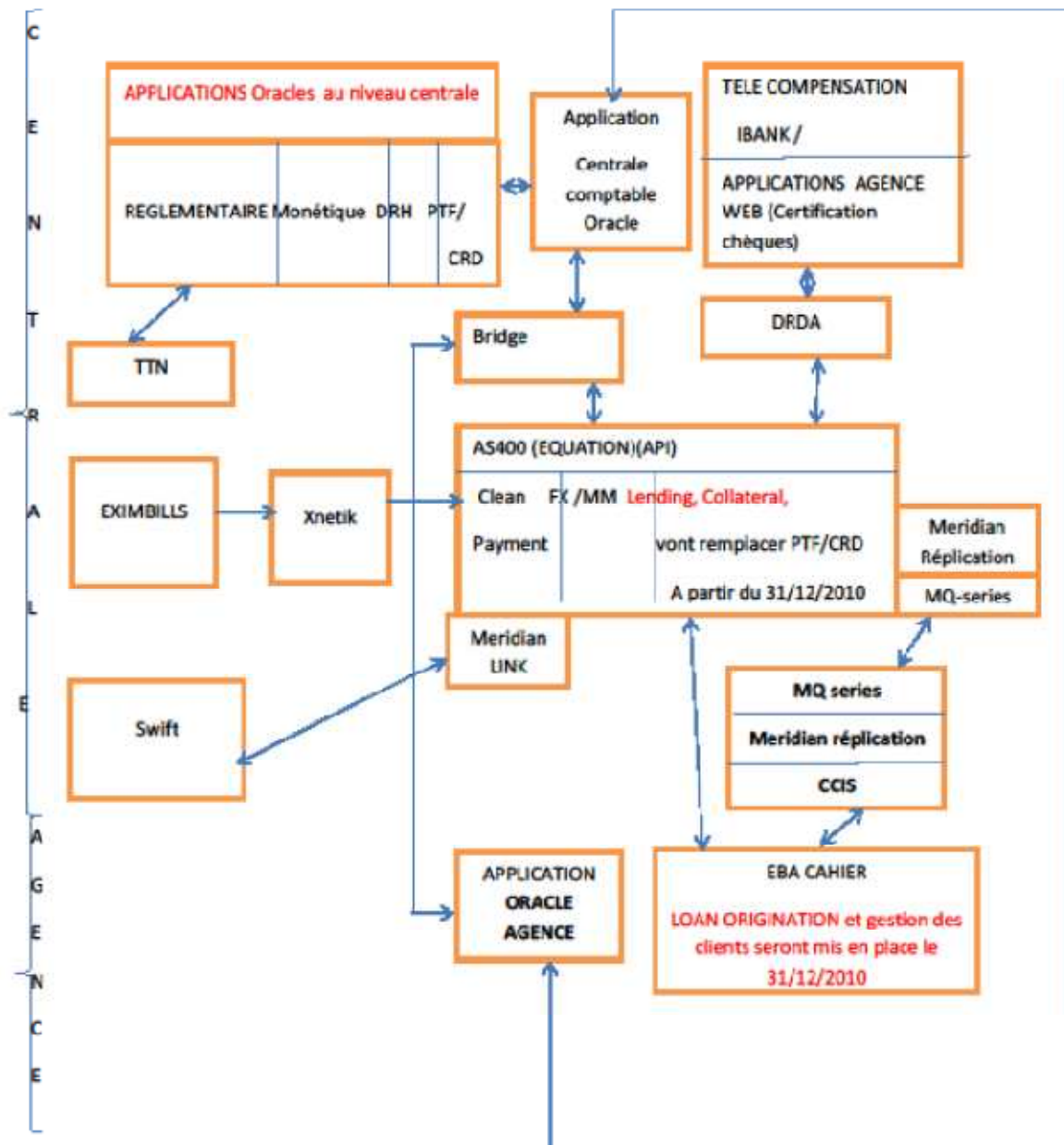
❖ Développement :

- Les projets de développement ont porté sur deux volets:
 - ✓ il s'agit de l'extension du réseau, avec l'acquisition du matériel informatique nécessaire à l'équipement des 12 nouvelles agences ouvertes en 2009 ainsi que l'installation du réseau de communication, des bases de données, des applications et d'assistance.
 - ✓ En ce qui concerne le deuxième volet, les projets ont porté essentiellement sur:
 - ✚ La migration du core system EQUATION de la version 3.6 à la version 3.8
 - ✚ La migration de toutes les applications pour supporter les codes agences sur 3 caractères : le nombre d'agences a dépassé 100 unités,
 - ✚ La mise en production sur Equation du module demande de chèquiers & oppositions sur chèques,
 - ✚ La mise en production des GABs multifonctions : change, dépôts espèces et dépôts chèques,
 - ✚ La migration des GABs sur le front office S2M,
 - ✚ La mise en production du module Back office de S2M,
 - ✚ La mise en production du module MRA : Moodys Risk Analysis,
 - ✚ La mise en production du module scoring et son intégration avec le module de suivi du courrier crédit et la scénarisation des documents,
 - ✚ La mise en production de la nouvelle version webisée de ATB Rafaha avec les nouveaux produits lancés en 2009 (PC connect, pack intelligencia,...),
 - ✚ La mise en production du module banque-assurance en agence,
 - ✚ La mise en production du suivi recouvrement des impayés financiers & transaction avec scénarisation des titres & tableau d'amortissement,
 - ✚ La mise en production sur le SED (Système d'Echange de Données) des déclarations des incidents de paiement (CNP, ANR,...), des annexes comptables et des produits financiers,
 - ✚ La mise en production du système INSIGHT de supervision des GABs.

❖ Sécurité informatique:

Il s'agit de la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information PSSI-ATB (Politique de Sécurité du Système d'Information).

ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ATB



PTF/CRD : portefeuille / crédit

TTN : Tunisian Trade Net

DRDA : Distributed Relational Database Architecture

CCIS : Customer Consolidation Information System

EBA : Equation Branch Automation

FX/MM : Foreign Exchange/Money Market

MQ-series : Management Quews-series

3.2.4 La politique sociale :

☐ Le recrutement :

L'exercice 2009 a été caractérisé par une légère baisse de l'effectif permanent de la banque qui a enregistré une diminution de 0,62% par rapport à l'année 2008 (en passant de 808 à 803) et ce, malgré l'ouverture des nouvelles agences.

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2009 se présente comme suit :

- Personnel permanent : 803 (dont 10 employés en situation de mise en disponibilité ou de détachement)
- Personnel contractuel : 96

La stabilité de l'effectif étant un choix stratégique, l'encouragement du redéploiement du personnel du siège vers le réseau a été l'une des actions phares de la banque depuis 2005.

En effet, l'encouragement du redéploiement du personnel du siège vers le réseau a permis d'assurer l'ouverture de 12 nouvelles agences.

☐ La politique d'intéressement du personnel :

La politique adoptée par l'ATB pour la motivation et l'intéressement de son personnel est fonction de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés pour chaque exercice.

Le Volet quantitatif concerne essentiellement l'effort fourni par le personnel de la Banque pour la collecte des dépôts, le développement des engagements et la commercialisation des produits de la banque.

Le Volet qualitatif se rapporte, quant à lui, à la capacité du personnel à améliorer le coût des ressources de la Banque, à assurer le recouvrement de ses créances et à maîtriser ses charges générales.

Ainsi, la répartition de l'intéressement sur le personnel de la banque varie en fonction du grade, de l'ancienneté et de la contribution de chacun à la réalisation du résultat de la banque.

Ainsi, pour l'année 2009, l'ATB a réservé une enveloppe globale de 2 476 mDt pour les crédits sociaux contre 2 396 mDT en 2008, enregistrant une progression de 5% couvrant ainsi l'ensemble des demandes de crédit. L'enveloppe de crédits sociaux est répartie comme suit :

- Crédits Court Terme (dépenses imprévues, crédits mariage etc...) :600 mDT
- Crédits Moyen Terme (achat de voiture + Aménagement): 573 mDT
- Crédits Long Terme (Construction + Achat Logement): 1 303 mDT

□ La Formation :

Toujours soucieuse de tendre vers l'excellence et le développement de ses Ressources Humaines, l'ATB a fait de la formation en 2009, son cheval de bataille en y consacrant 2,6% de sa masse salariale (les dépenses réalisées pour la formation sont passées de 832 mD en 2008 à 846 mD en 2009, soit une progression de 14mD).

L'extension du réseau de la banque a conduit le Centre de Formation à reconsidérer toutes les fonctions de l'agence pour leur conférer plus de polyvalence en y développant une réelle approche commerciale conformément à une stratégie de prospection, fidélisation et lobbying.

Dans ce cadre, des cycles de formation très spécialisés et ciblés ont été offerts à l'ensemble des collaborateurs ; autour des axes thématiques suivants : Réglementation de change, Fiscalité bancaire, Economie bancaire appliquée, Vente et communication, Marketing direct, Environnement macro-financier et juridique de la banque, NTICS et Langues.

Cet exercice a été marqué par la formation d'une population large de la banque passant de 89% à 90% en 2009. En effet, 719 employés ont bénéficié d'au moins une action de formation, portant le nombre de participations à 1 350 en 2009.

Afin de permettre la mise en place de la nouvelle organisation de la banque, dans de bonnes conditions les actions de formation ont concerné aussi bien le personnel du réseau que celui des structures centrales, compte tenu de leur complémentarité dans la gestion de la clientèle de la banque et la nécessité de lui offrir un service de qualité.

Parmi les actions de formation d'envergure organisées en 2009 nous citons :

- la poursuite du programme de formation à l'intention des employés du réseau
- la réglementation de change
- la lutte anti blanchiment
- l'environnement fiscal, économique et réglementaire

Parfaitement ancrée dans la culture ATB, la formation, notamment diplomantes, continue de réaliser des performances tant au niveau des inscriptions que celui des diplômes obtenus. Ces formations ont permis d'atteindre un taux de diffusion de 90% et de contribuer à améliorer le rendement interne. En effet, le taux de réussite de diplômés (ITB, APTBEF) a atteint les 100%.

3.2.5 Effectif et réseau :

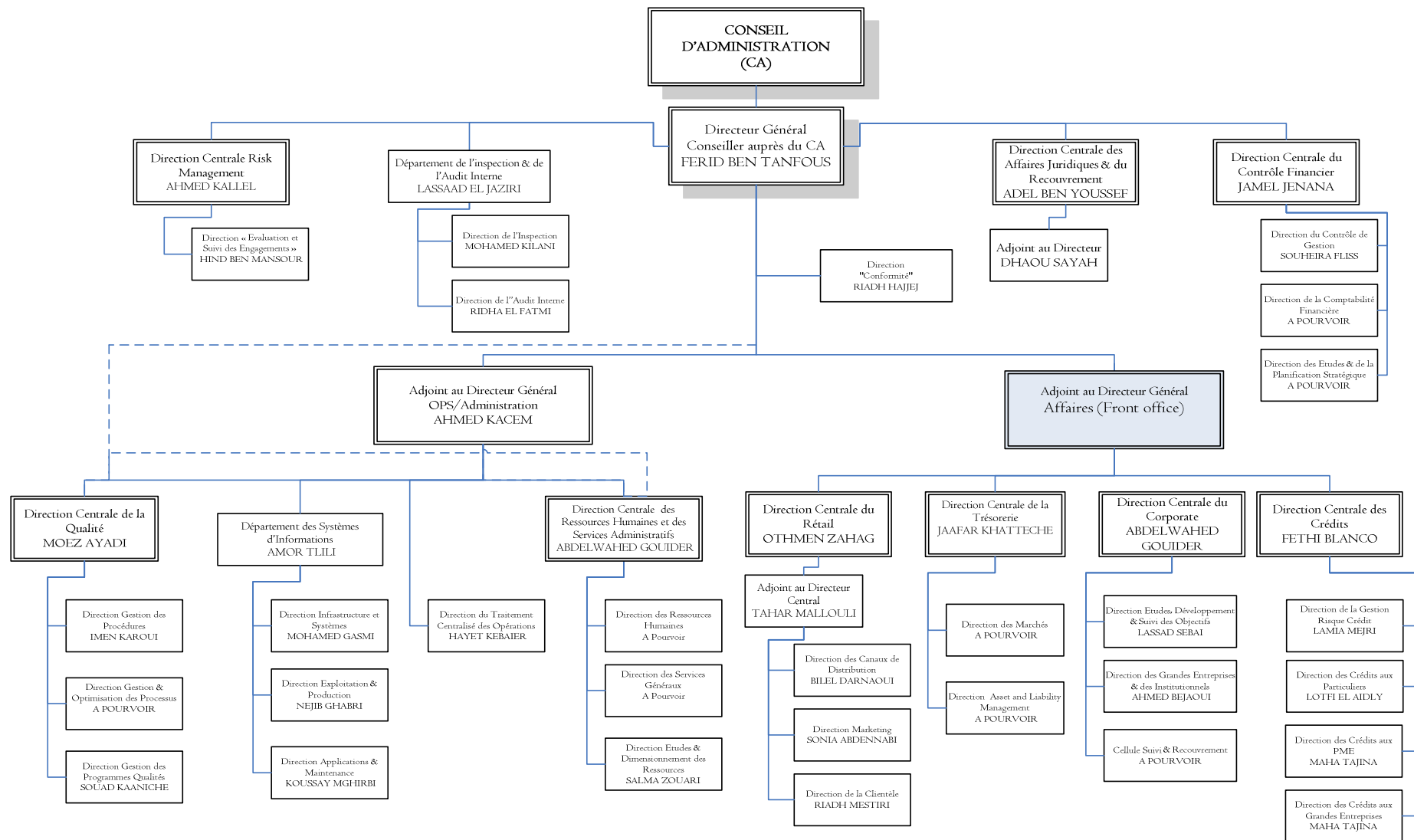
	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Effectif	836	888	899	6,22%	1,24%
Dont cadres	477	506	526	6,08%	3,95%
Dont contractuels	40	80	96	100,00%	20,00%
Réseau	80	89	101	11,25%	13,48%

Au terme de l'année 2009, l'ATB compte 101 agences.

L'effectif global de la banque arrêté au 31/12/2009 se présente comme suit :

- Cadres : 526 (soit un taux d'encadrement de 58,51%)
- Personnel contractuel : 96

3.2.6 Organigramme de l'ATB au 31/03/2010:



3.3 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2009

3.3.1 Les ressources :

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Au cours de l'année 2009, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une évolution de 19,99% passant ainsi de 2 528 188 mD au 31 décembre 2008 à 3 033 558 mD au 31 décembre 2009; contre 12,75% entre 2007 et 2008.

Cette évolution s'explique principalement par :

- D'une part, l'augmentation des dépôts à vue, qui représentent environ 31,71% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 22,81%.
- D'autre part, les dépôts à terme, qui représentent environ 51,38% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 17,22%.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007*	2009/2008
Dépôts à vue	684 076*	783 230	961 865	14,49%	22,81%
Dépôts à Terme	1 189 418	1 329 573	1 558 511	11,78%	17,22%
Comptes d'épargne	261 481	323 587	402 076	23,75%	24,26%
Autres ⁽¹⁾	107 403	91 798	111 106	-14,53%	21,03%
Total	2 242 378	2 528 188	3 033 558	12,75%	19,99%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché** de l'ATB en terme de dépôts :

	2007	2008	2009
Total Dépôts	8,7%	8,5%	9,1%
Dépôts à vue	8,5%	8,6%	9,1%
Dépôts à terme	14,6%	13,4%	14,3%
Comptes d'épargne	3,6%	4,1%	4,6%
Autres	4,8%	3,3%	3,7%

3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint, au 31 décembre 2009, 154.163 mD contre 130.031 mD au 31 décembre 2008 marquant ainsi une évolution de 18,55%

Le tableau ci après retrace l'évolution des « emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Emprunts et Ressources Spéciales	128 237	130 031	154 163	1,40%	18,56%

* Données Retraitées pour les besoins de la comparabilité

** Source rapports annuels BCT

3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Capital	60 000	80 000	80 000	33,33%	0,00%
Réserves	112 143	156 248	183 560	39,33%	17,48%
Modifications comptables	(1 017)	0	0		
Résultats reportés	10	21	11		
Résultat de l'exercice	26 332	37 502	45 815	42,42%	22,17%
Total capitaux propres	197 468	273 771	309 386	38,64%	13,01%

Le résultat de l'année a atteint, au 31 décembre 2009, 45 815 mD contre 37 502 au 31 décembre 2008 marquant ainsi une évolution remarquable de 22,17%.

3.3.2 Les emplois :

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

En 2009, le total des crédits à la clientèle, nets des provisions et agios réservés, s'est élevé à 1 663 367 mD soit une évolution de 9,86% par rapport à 2008.

Le tableau suivant représente l'évolution des différentes composantes relatives aux crédits à la clientèle :

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007*	2009/2008
Crédits accordé à la clientèle	1 240 795*	1 561 685	1 725 167	25,86%	10,47%
Crédits sur ressources spéciales	56 818	57 210	60 279	0,69%	5,36%
Autres ⁽¹⁾	32 336*	43 474	26 708	34,44%	-38,57%
Valeurs brutes	1 329 949	1 662 369	1 812 154	24,99%	9,01%
- Provisions	-108 440	-123 557	-124 443	13,94%	0,72%
- Agios réservés	-22 916	-24 771	-24 344	8,09%	-1,72%
Valeurs nettes	1 198 593	1 514 041	1 663 367	26,32%	9,86%

⁽¹⁾ total autres créances

- Part de marché de l'ATB en terme de crédits :

Désignation	2007	2008	2009
Total Crédits	4,7%	5,1%	5,1%
Crédits / Ressources ordinaires	4,8%	5,2%	5,2%
Crédits / Ressources spéciales	3,3%	3,4%	3,7%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

- **Portefeuille des créances**

Désignation	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	2 585 773	2 091 504	2 488 582	2 142 838	1 801 874
- Classe 0	2 181 794	1 610 932	2 164 825	1 812 576	1 140 737
- Classe 1	194 898	268 487	120 430	124 753	451 706
Total classe 0 et 1	2 376 692	1 879 419	2 285 255	1 937 329	1 592 443
- Classe 2	16 600	16 664	14 652	13 604	30 112
- Classe 3	11 851	14 239	12 733	11 648	25 470
- Classe 4	180 629	181 183	175 942	180 257	153 849
dont contentieux	126 015	134 516	126 806	133 543	118 846
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	209 080	212 085	203 327	205 509	209 431
Provisions	134 442	131 595	124 443	123 557	108 440
Agios réservés	26 344	25 631	24 344	24 771	22 916
Total provisions et agios réservés (c)	160 786	157 226	148 787	148 328	131 356
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	6,22%	7,52%	5,98%	6,92%	7,29%
Taux de créances classées (b)/(a)	8,09%	10,14%	8,17%	9,59%	11,62%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	76,90%	74,13%	73,18%	72,18%	62,72%

- **Répartition sectorielle des créances**

Secteur d'activité	Encours des crédits en mDT								
	A fin Décembre 2007			A fin Décembre 2008			A fin Décembre 2009		
	Court terme	MLT	Engt./Signature	Court terme	MLT	Engt./Signature	Court terme	MLT	Engt./Signature
<i>Particuliers</i>	-	-	-	135 858	275 717	552	123 147	337 411	1 593
<i>Agriculture et pêche</i>	28 187	13 896	825	38 667	14 857	693	34 027	21 336	1 273
<i>Mines</i>	6 191	427	534	6 274	708	488	3 303	503	370
<i>Energie</i>	14 810	11 780	46 004	88 837	47 232	43 954	203	114 699	109 676
<i>Autres industries</i>	239 363	101 895	71 113	240 848	112 912	216 340	245 624	114 767	66 012
<i>BTP</i>	32 060	17 158	49 860	22 813	18 088	42 577	23 299	3 297	57 051
<i>Transport</i>	15 011	40 863	31 183	12 254	40 402	13 080	13 168	64 626	15 004
<i>Tourisme</i>	22 878	66 052	4 359	9 924	65 955	2 264	13 951	74 169	2 576
<i>Autres services</i>	370 814	338 815	141 038	298 007	176 665	241 276	319 987	264 170	226 422
TOTAL	729 314	590 886	344 916	853 482	752 536	561 224	776 709	994 978	479 977

3.3.2.2 Le portefeuille titres :

- **Le portefeuille titres commercial :**

Le montant souscrit en bons du trésor est passé de 470 696 mD en 2007 à 460 460 mD en 2008 pour s'établir à 819 166 mD en 2009, enregistrant une diminution de l'ordre de 2,17% entre 2007 et 2008 et une augmentation de 77,90% entre 2008 et 2009.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Bons de Trésor	470 696	460 460	819 166	-2,17%	77,90%
Décote	(2 240)	(3 162)	(7 311)		
Primes	349	211	548	-39,54%	159,72%
Créances et dettes rattachées	19 461	18 135	31 862	-6,81%	75,69%
TOTAL	488 266	475 644	844265	-2,59%	77,50%

- Le portefeuille d'investissement :

Au 31 Décembre 2009, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 147 615 mD contre 134 835 mD au 31 décembre 2008 enregistrant une hausse de 9,48%

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Bons de Trésor	119 536				
Titres d'investissement	18 158	25 694	35 351	41,50%	37,58%
SICAR Fonds gérés	43 215	79 783	86 611	84,62%	8,56%
Titres de participations	8 344	9 120	11 204	9,30%	22,85%
Parts dans les entreprises liées	10 582	14 303	14 921	35,16%	4,32%
Participation en rétrocession	8 037	5 192	2 080	-35,40%	-59,94%
Créances rattachées	6 463	6 973	5 548	7,89%	-20,44%
Valeur brute	214 335	141 065	155 715	-34,18%	10,39%
Provisions	-3 884	-3 811	-5 390	-1,88%	41,43%
Agios réservés sur portage	-2 120	-2 419	-2 710	14,10%	12,03%
Valeur nette	208 331	134 835	147 615	-35,28%	9,48%

3.3.2.3 Les immobilisations nettes :

Les immobilisations nettes ont augmenté de 7,31% en 2009 contre 6,02% en 2008.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Immobilisations Nettes	50 841	53 904	57 844	6,02%	7,31%

3.3.3 Les résultats d'exploitation :

3.3.3.1 Le produit net bancaire :

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2009 à 125 014 mD contre 116 740 mD au terme de l'année 2008, marquant une évolution de 7,09%.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Produit Net Bancaire	100 316	116 740	125 014	16,37%	7,09%

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus.

Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2 La marge en intérêts :

Au terme de l'année 2009, la marge d'intérêt s'est établie à 89 350 mD, soit une augmentation de 12,98% contre 12,47% en 2008.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008*/2007	2009/2008*
Produits en intérêts	155 811	174 272	174 011	11,85%	-0,15%
Dont Produits des intérêts ¹	112 310	132 548*	119 106	18,02%	-10,14%
Dont Produits des bons du trésor ²	43 501	41 724	54 905	-4,08%	31,59%
Charges en intérêts³	85498	95 188	84 661	11,33%	-11,06%
Dont coût des dépôts	75 968	84 026	73 263	10,61%	-12,81%
Marge d'intérêt	70 313	79 084	89 350	12,47%	12,98%

3.3.3.3 Les commissions nettes :

Les commissions nettes ont atteint 20 483 mD au terme de l'année 2009 contre 19 873 mD en 2008 enregistrant ainsi une progression de 3,07% détaillée comme suit :

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Commissions perçues	20 910	24 563	25 669	17,47%	4,50%
Commissions payées	3 982	4 690	5 186	17,78%	10,58%
Commissions nettes	16 928	19 873	20 483	17,40%	3,07%

3.3.3.4 Les autres revenus :

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Gains sur opérations financières	8 977	12 453*	9 564	38,72%	-23,20%
Revenu du portefeuille d'investissement	4 098	5 330	5 617	30,06%	5,38%
Total autres revenus	13 075	17 783	15 181	36,01%	-14,63%

Au terme de l'exercice 2009, les autres revenus ont enregistré une baisse de 14,63% passant ainsi de 17 783 mD en 2008 à 15 181 mD en 2009, marqué par la baisse des revenus du portefeuille d'investissement de 23,20%.

¹ Total intérêts et revenus

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

² Total gains sur portefeuille titres commercial

³ Total intérêts encourus et charges assimilées

3.3.3.5 Les frais généraux (charges opératoires):

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2009, 64 202 mD marquant ainsi une augmentation de 7,31% par rapport à 2008 (59 830mD), une augmentation à un rythme moins élevé que celui de la période précédente (13,34%).

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Frais de personnel	27 272	30 924	32 971	13,39%	6,62%
Charges d'exploitation	17 640	19 488	20 869	10,48%	7,09%
Dotations aux amortissements	7 877	9 418	10 362	19,56%	10,02%
Frais Généraux	52 789	59 830	64 202	13,34%	7,31%

3.3.3.6 Les soldes en pertes de créances

(Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif) :

Au terme de l'année 2009, le solde en pertes de créances a enregistré, par rapport à 2008, une baisse de 32,02%.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Dotations aux provisions / créances et passifs	16 850	16 347	37 167	-2,99%	127,36%
Perte sur créances	721		6 427	-100,00%	
Reprises provisions	-721		-32 481	-100,00%	
Soldes en pertes de créances	16 850	16 347	11 113	-2,99%	-32,02%

3.3.3.7 Le résultat net :

Au 31 décembre 2009, le résultat net s'est établi à 45 815 mD marquant ainsi une progression de l'ordre de 22,17% par rapport au résultat de l'année 2008 qui s'est établi à 37 502 mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfiques de la banque durant les 3 dernières années.

En mD	2007	2008	2009	Variation	
				2008/2007	2009/2008
Résultat Net de la période	26 332	37 502	45 815	42,42%	22,17%
Effet de la modification comptable (net d'impôts)	(1 017)	0	0		
Résultat après modification comptable	25 315	37 502	45 815	48,14%	22,17%

3.4 ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30/06/2010:

3.4.1 Les ressources :

3.4.1.1 Dépôts de clientèle

Au 30 juin 2010, les dépôts de la clientèle ont progressé de 11,57% par rapport au 30 juin 2009, provenant essentiellement d'une progression de 44,27% des dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle et 27,27% des dépôts à vue.

En mD	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Dépôts à vue	1 179 684	926 892	961 865	27,27%
Dépôts à terme	1 007 494	1 089 033	1 558 511	-7,49%
Comptes d'épargne	427 615	351 421	402 076	21,68%
Autres ⁽¹⁾	116 226	80 563	111 106	44,27%
TOTAL	2 731 019	2 447 909	3 033 558	11,57%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché* de l'ATB en terme de dépôts :

	2007	2008	2009
Total Dépôts	8,70%	8,50%	9,10%
Dépôts à vue	8,50%	8,60%	9,10%
Dépôts à terme	14,60%	13,40%	14,30%
Comptes d'épargne	3,60%	4,10%	4,60%
Autres	4,80%	3,30%	3,70%

3.4.1.2 Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont passés de 154 945 mD au 30/06/2009 à 152 166 mD au 30/06/2010, soit une diminution de 1,79%.

En mD	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Emprunts et Ressources Spéciales	152 166	154 945	154 163	-1,79%

3.4.1.3 Les capitaux propres

Au 30 juin 2010 les capitaux propres de la banque ont atteint 315 389 mD enregistrant une évolution de 12,55% par rapport au 30 juin 2009.

* Source rapports annuels BCT

En mD	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Capital	80 000	80 000	80 000	0,00%
Réserves	213 373	183 560	183 560	16,24%
Résultat reporté	13	11	11	18,18%
Modifications comptables				
Résultat de la période	22 003	16 662	45 815	32,05%
TOTAL	315 389	280 233	309 386	12,55%

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les crédits à la clientèle

Au 30 juin 2010, le total des crédits à la clientèle nets des provisions et agios réservés s'est élevé à 1 935 430 mD contre 1 536 456 mD en juin 2009, marquant ainsi une évolution de 25,97%.

En mD	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	Variation
				juin 2009/ juin 2010
Crédits à la clientèle	2 077 473	1 683 146	1 785 446	23,43%
Autres créances	18 743	10 536	26 708	77,89%
Valeur brute	2 096 216	1 693 682	1 812 154	23,77%
Provisions	134 442	131 595	124 443	2,16%
Agios réservés	26 344	25 631	24 344	2,78%
Valeur nette	1 935 430	1 536 456	1 663 367	25,97%

Part de marché* de l'ATB en terme de crédits :

Désignation	2007	2008	2009
Total Crédits	4,70%	5,10%	5,10%
Crédits / Ressources ordinaires	4,80%	5,20%	5,20%
Crédits / Ressources spéciales	3,30%	3,40%	3,70%

* Source rapports annuels BCT

□ Le portefeuille des créances :

Désignation	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	2 585 773	2 091 504	2 488 582	2 142 838	1 801 874
- Classe 0	2 181 794	1 610 932	2 164 825	1 812 576	1 140 737
- Classe 1	194 898	268 487	120 430	124 753	451 706
Total classe 0 et 1	2 376 692	1 879 419	2 285 255	1 937 329	1 592 443
- Classe 2	16 600	16 664	14 652	13 604	30 112
- Classe 3	11 851	14 239	12 733	11 648	25 470
- Classe 4	180 629	181 183	175 942	180 257	153 849
dont contentieux	126 015	134 516	126 806	133 543	118 846
CDLs : total classes 2,3,4 (b)	209 080	212 085	203 327	205 509	209 431
Provisions	134 442	131 595	124 443	123 557	108 440
Agios réservés	26 344	25 631	24 344	24 771	22 916
Total provisions et agios réservés (c)	160 786	157 226	148 787	148 328	131 356
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	6,22%	7,52%	5,98%	6,92%	7,29%
Taux de créances classées (b)/(a)	8,09%	10,14%	8,17%	9,59%	11,62%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	76,90%	74,13%	73,18%	72,18%	62,72%

3.4.2.2 Le portefeuille titres

□ Le portefeuille titres commercial :

Au 30 juin 2010, le portefeuille titres commercial de l'ATB a atteint 826 980 mD contre 776 042 mD à fin juin 2009 enregistrant ainsi un taux de croissance de 6,5%, défalquée comme suit :

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Bons de Trésor	750 588	807 532	819 166	7,59%
Décote	-4 581	-8 219	-7 311	-79,41%
Primes	434	93	548	-78,57%
Créances et dettes rattachées	29 601	27 074	31 862	-8,54%
Titres de placements	-	500	-	
TOTAL	776 042	826 980	844 265	6,50%

□ Le portefeuille d'investissement :

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Titres d'investissement	26 697	32 962	35 351	23,47%
SICAR Fonds gérés	86 611	113 939	86 611	31,55%
Titres de participations	10 907	13 921	11 204	27,63%
Parts dans les entreprises liées	14 921	19 738	14 921	32,28%
Participation en rétrocession	2 991	2 080	2 080	-30,46%
Créances rattachées	5 332	5 485	5 548	2,87%
Valeur brute	147 459	188 125	155 715	27,58%
Provisions	-4 235	-6 110	-5 390	44,27%
Plus value réservées	-2 725	-2 870	-2 710	5,32%
Valeur nette	140 499	179 145	147 615	27,51%

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

Les immobilisations nettes ont progressé de 4,14% au terme du premier semestre 2010 par rapport à celui de 2009.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Immobilisations Nettes	56 251	58 581	57 844	4,14%

3.4.3 Les résultats d'exploitation :

3.4.3.1 Le produit net bancaire :

Durant le premier semestre 2010, le PNB a progressé de 17,55% par rapport à la même période de l'exercice 2009.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Produit Net Bancaire	59 792	70 287	125 014	17,55%

3.4.3.2 la marge d'intérêt :

Comparée à la performance du premier semestre 2009, la marge d'intérêt s'est améliorée de 14,17% durant le premier semestre 2010.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Produits en intérêts	82 773	94 677	174 011	14,38%
Dont Produits des intérêts ¹	57 964	61 651	119 106	6,36%
Dont Produits des bons du trésor ²	24 809	33 026	54 905	33,12%
Charges en intérêts³	40 778	46 731	84 661	14,60%
Dont coût des dépôts ⁴	35 401	40 345	73 263	13,97%
Marge d'intérêt	41 995	47 946	89 350	14,17%

3.4.3.3 Les commissions nettes :

Au 30 juin 2010, les commissions perçues et les commissions nettes ont progressé respectivement de 31,61% et 40,87% comparativement au 30 juin 2009.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Commissions perçues	12 126	15 959	25 669	31,61%
Commissions payées	2 748	2 748	5 186	0,00%
Commissions nettes	9 378	13 211	20 483	40,87%

¹ Intérêts et revenus assimilés

² Gains sur portefeuille-titres commercial

³ Intérêts encourus et charges assimilées

⁴ Intérêts sur dépôts à terme+ Intérêts sur comptes d'épargne+ Intérêts sur dépôts à vue

3.4.3.4 Les autres revenus

Comparés au 30 juin 2009, les « autres revenus » arrêtés au 30 juin 2010, ont progressé de 8,45%. Cette hausse est détaillée comme suit :

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Gains sur opérations financières	5 094	4 569	9 564	-10,31%
Revenu du portefeuille d'investissement	3 325	4 561	5 617	37,17%
Total autres revenus	8 419	9 130	15 181	8,45%

3.4.3.5 Les frais généraux :

Durant le premier semestre 2010, les frais généraux se sont établis à 64 202 mD enregistrant ainsi une hausse de 9,42% par rapport à juin 2009.

Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des frais de personnel et des dotations aux amortissements.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Frais de personnel	15 720	17 462	32 971	11,08%
Charges générales d'exploitation	10 088	10 767	20 869	6,73%
Dotations aux amortissements	4 517	4 954	10 362	9,67%
Frais Généraux	30 325	33 183	64 202	9,42%

3.4.3.6 Les soldes en pertes de créances

(Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif)

A fin juin 2010, le poste des soldes en pertes de créances a baissé de 21,42% imputable aux dotations aux provisions sur créances.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2009/ juin 2010
Dotations aux provisions / créances	-9 043	-10 050	-37 167	-11,14%
Pertes sur créances	-1 004	-878	-6 427	12,55%
Reprises sur provisions	1 047	0	32 481	-100,00%
Soldes en pertes de créances	-9 000	-10 928	-11 113	-21,42%

3.4.3.7 Le résultat net :

Le résultat net du premier semestre de l'année 2010 a enregistré une croissance soutenue de 32,05% comparativement au premier semestre 2009.

En mD	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2009	Variation
				juin 2010/ juin 2009
Résultat Net de la période	16 662	22 003	45 815	32,05%
Effet de la modification comptable (net d'impôts)				
résultat après modification comptable	16 662	22 003	45 815	32,05%

3.5 Les indicateurs d'activité de la banque au 30/09/2010

Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2010

Désignation	3T10	3T09	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Evolution Sept 10- 09	Au 31/12/2009
1- Produits d'exploitation bancaire	62 382	53 086	182 148	156 404	25 744	214 861
*Intérêts	34 616	28 723	96 266	86 687	9 579	119 106
*Commissions en produits	8 120	6 357	24 079	18 483	5 596	25 669
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	19 647	18 006	61 803	51 234	10 569	70 086
2- Charges d'exploitation bancaire	24 653	21 467	74 132	64 993	9 139	89 847
*Intérêts encourus	23 143	20 494	69 874	61 272	8 602	84 661
*Commissions encourues	1510	973	4 258	3 721	537	5 186
3- Produit Net Bancaire	37 729	31 619	108 016	91 411	16 605	125 014
4- Autres produits d'exploitation	21	23	66	79	-13	102
5- Charges opératoires, dont:	17 277	15 300	50 459	45 625	4 834	64 202
*Frais de personnel	9 364	8 317	26 826	24 037	2 789	32 971
*Charges générales d'exploitation	5 448	4 657	16 215	14 745	1 470	20 869
6- Structure du portefeuille au Bilan:			985 222	960 935	24 287	991 880
*Portefeuille-titres commercial			796 113	814 725	-18 612	844 265
*Portefeuille-titres d'investissement			189 109	146 210	42 899	147 615
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			2 128 909	1 539 030	589 879	1 663 367
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			2 955 455	2 616 831	338 624	3 033 558
*Dépôts à vue			1 232 000	982 877	249 123	961 865
*Dépôts d'épargne			453 760	381 614	72 146	402 076
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			156 042	157 418	-1 376	154 163
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			329 829	291 851	37 978	309 386

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010.

1)Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2)Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2010, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30/09/2010 :

L'Arab Tunisian Bank a généré au 30 septembre 2010 un **Produit Net Bancaire** en progression de **16,6 MD** soit **18.17%** par rapport à fin Septembre 2009 pour s'établir à **108,02 MD**, un **chiffre d'affaires** de **182,21 MD** en progression de **16,44%** par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette performance au 30 septembre 2010 est justifiée par une forte progression de l'activité de la banque.

En effet, **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de **12.94%** pour atteindre **2.955,45MD** au 30-09-2010 contre **2.616,83MD** à fin septembre 2009, cet accroissement provient essentiellement de:

- ✓ La forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.232,0 MD** contre **982,88 MD** à fin septembre 2009, soit **25,35%** d'augmentation.
- ✓ La bonne progression des comptes Epargne de **18,91%** pour s'établir à **453,76 MD** et constituer **15,35%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont suivi une tendance haussière avec un encours de **2.128,91 MD** à fin septembre 2010 contre **1.539,03 MD** à fin septembre 2009, soit une évolution de **38,33%**, tirée par les crédits immobiliers.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB a marqué un léger recul de **2,28 %** par rapport à la même période une année auparavant pour s'établir à **796,11 MD** à fin septembre 2010 contre **814,72** au 30-09-2009.

Les charges opératoires de la banque ont diminué de **10,59%** par rapport à **2009** pour s'établir à **50,46 MD** à fin Septembre **2010** contre **45,62 MD** au **30/09/2009** et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de **3,2 points** et s'est inscrit à **46,71 %** durant **les neufs premier mois de l'année 2010** contre **49,91 %** au **30 Septembre 2009**.

Enfin **les commissions perçues** ont progressé de **5,60 MD**, soit **30,28%** au 30 septembre 2010 pour s'établir à **24,08 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **12,87 points** pour atteindre **89,76%**.

3.6 MATRICE SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

POINTS FORTS

- Le soutien de l'actionnaire majoritaire l'Arab Bank
- L'arrivée récente de la banque sur le marché bancaire l'a épargnée du cumul de difficultés majeures.
- Professionnalisme et savoir faire de son personnel
- L'existence de relations solides avec une élite de clientèle fidèle
- Dynamisme sur le marché de change
- Profil commercial satisfaisant

OPPORTUNITES

- Restructuration de la banque
- Croissance soutenue de la banque
- Réforme du secteur financier

POINTS FAIBLES

- Faible qualité des actifs par rapport aux standards internationaux
- Taille moyenne de la banque
- Faible capitalisation

MENACES

- Forte intermédiation bancaire
- Vulnérabilité des créances du secteur
- Arrivée des banques étrangères

3.7 FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

A l'instar des autres banques de la place, L'ATB est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente, au 31/12/2009, 43% du total de ses actifs.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de liquidité et de change.

3.8 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 (exercice 2009)

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N°2001-12 du 04 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets, et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

En 2009, l'on recense 10 bénéficiaires dont les risques encourus dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets sans toutefois que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres nets de la banque.

Ces risques s'élèvent à 402 854 mD soit 1,18 fois les fonds propres nets.

En outre, on dénombre trois bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres. Le montant total des risques encourus pour ces bénéficiaires est de 220 030 mD soit 0,65 fois les fonds propres nets de la banque.

L'article 1 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

En 2009, l'on recense un bénéficiaire dont les engagements dépassent la limite de 25% des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 n'est pas respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3

Les risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doivent pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

A ce titre, il n'a pas été identifié au 31/12/09 de dirigeant, administrateur ou actionnaire répondant à la définition de l'article 3 de la circulaire et dont les risques encourus dépassent 3 fois les fonds propres nets de la banque.

L'article 3 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4

Les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Au 31/12/2009, les fonds propres nets correspondant au moins à 8% de l'actif net risqué de la banque s'élève à 202 859 mDT contre un montant réel de fonds propres nets de 341 079mDT, soit un excédent de fonds propres de l'ordre de 138 220mDT. Le ratio de couverture s'établit ainsi à 13,45%.

L'Article 4 est respecté.

3.9 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

3.9.1 Investissements en cours de réalisation :

La politique d'investissement a trait à l'amélioration des agences existantes, à l'ouverture de nouvelles agences et à la refonte du système d'information.

- L'amélioration des agences existantes :

L'investissement consiste en la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement interne et externe des agences, l'amélioration des équipements au niveau des agences en l'occurrence équiper toutes les agences d'un distributeur automatique de billets.

- L'ouverture de nouvelles agences

L'ATB a continué à investir dans son réseau afin de fournir le meilleur service à sa clientèle tant d'entreprises que de particuliers.

Avec l'ouverture de 12 nouvelles agences en 2009, le réseau de l'ATB s'est établi à 101 agences au 31 décembre 2009 réparties sur le Grand Tunis et à l'intérieur du pays.

Il s'agit des nouvelles agences suivantes:

Date d'ouverture	Agences	Région
09/01/2009	KEBILI	Zone Sud
23/01/2009	MEDENINE	Zone Sud
24/03/2009	TESTOUR	Zone Nord & Nord-Ouest
27/03/2009	BEN AROUS	Zone Tunis
06/04/2009	EL OMRANE	Zone Tunis
30/06/2009	KASSERINE	Zone Centre
05/10/2009	SAHLOUL	Zone Centre
12/10/2009	BOUSALEM	Zone Nord & Nord-Ouest
23/12/2009	SFAX LA SOUKRA	Zone Sfax
25/12/2009	SFAX SAKIET EDDAYER	Zone Sfax
29/12/2009	JAMMEL	Zone Centre
31/12/2009	SILIANA	Zone Nord & Nord-Ouest

- Renforcement du parc des GAB et des installations de sécurité :

L'ATB a mis en place des moyens de paiements modernes; **le Guichet Automatique de Billets (GAB)**, dédié au **Service « change »**. Première en Tunisie, ce nouveau genre de GAB, entièrement tactile a été déployé à Tunis, à l'avenue Habib Bourguiba, à Sousse, à Djerba et à Hammamet, permet d'effectuer des opérations de change des euros et des dollars, en dinars tunisien, y compris la monnaie.

Parallèlement, la banque a déployé un autre type de GAB, d'une nouvelle génération. Il s'agit d'un **GAB de dépôt d'espèces et de chèques**, également une première en Tunisie. Huit (8) Guichets Automatiques de Billets (GAB) de cette nouvelle génération ont été mis en service courant 2009.

- Refonte du système d'information

L'ATB a toujours placé les systèmes d'informations au cœur de sa stratégie de développement. Elle a ainsi poursuivi son programme d'investissement dans des projets d'infrastructure techniques qui visent un niveau élevé de performance technique, et dans des projets de développement et de sécurité informatique qui visent une modernisation des processus clés, en adoptant les meilleures pratiques, offrant ainsi un environnement de développement permettant, d'assurer une grande qualité de service et de sécurité dans le traitement des opérations de la clientèle.

➤ Infrastructure:

Au niveau de l'infrastructure, les principales réalisations de l'année 2009 se résument comme suit:

- adoption de la technologie de virtualisation, l'objectif est de faire de l'ATB un acteur majeur de virtualisation et de mutualisation des ressources sur les plateformes Microsoft – Microsoft Hyper-V V2 sur 4 nœuds en cluster.
- Mise en place de la solution eLearning de Microsoft sur le portail de l'ATB : il s'agit d'un outil destiné à tout le personnel de la banque pour auto-apprentissage des produits Microsoft : suite bureautique et autres...
- Mise en place d'une solution de gestion de parc informatique : il s'agit d'un outil de suivi de parc Hardware en utilisant la technique de codage « code à barres ».

➤ Développement et sécurité Informatique :

❖ Développement :

- Les projets de développement ont porté sur deux volets:
 - ✓ il s'agit de l'extension du réseau, avec l'acquisition du matériel informatique nécessaire à l'équipement des 12 nouvelles agences ouvertes en 2009 ainsi que l'installation du réseau de communication, des bases de données, des applications et d'assistance.
 - ✓ En ce qui concerne le deuxième volet, les projets ont porté essentiellement sur:
 - ✚ La migration du core system EQUATION de la version 3.6 à la version 3.8
 - ✚ La migration de toutes les applications pour supporter les codes agences sur 3 caractères : le nombre d'agences a dépassé 100 unités,
 - ✚ La mise en production sur Equation du module demande de chèquiers & oppositions sur chèques,
 - ✚ La mise en production des GABs multifonctions : change, dépôts espèces et dépôts chèques,
 - ✚ La migration des GABs sur le front office S2M,
 - ✚ La mise en production du module Back office de S2M,
 - ✚ La mise en production du module MRA : Moodys Risk Analysis,
 - ✚ La mise en production du module scoring et son intégration avec le module de suivi du courrier crédit et la scénarisation des documents,
 - ✚ La mise en production de la nouvelle version webisée de ATB Rafaha avec les nouveaux produits lancés en 2009 (PC connect, pack intelligencia,...),
 - ✚ La mise en production du module banque-assurance en agence,
 - ✚ La mise en production du suivi recouvrement des impayés financiers & transaction avec scénarisation des titres & tableau d'amortissement,
 - ✚ La mise en production sur le SED (Système d'Echange de Données) des déclarations des incidents de paiement (CNP, ANR,...), des annexes comptables et des produits financiers,
 - ✚ La mise en production du système INSIGHT de supervision des GABs.

❖ Sécurité informatique:

Il s'agit de la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information PSSI-ATB (Politique de Sécurité du Système d'Information).

3.9.2 Investissements futurs :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la banque continuera :

- a. La poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets et des Guichets Automatiques de Billets)
- b. La rénovation de ses équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique
- c. La modernisation de son système d'information
- d. Son programme d'extension du réseau avec l'ouverture de :
 - 15 nouvelles agences prévues en 2010, estimées à 5,250 MD.
 - 15 nouvelles agences prévues en 2011, estimées à 5,250 MD.
 - 10 nouvelles agences prévues en 2012, estimées à 3,500 MD.
 - 1 nouvelle agence prévue en 2013, estimées à 0,350 MD.
 - 1 nouvelle agence prévue en 2014, estimées à 0,350 MD.

Chapitre.4 PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2009

4.1.1 Patrimoine immobilier de la banque au 31/12/2009

4.1.1.1 Situation des immobilisations

(En mDT)

Description	Valeur Brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2009	Amort. Cumulés moins reprises	Valeur Nette au 31/12/2009
Logiciels *	7 079	949	0	8 028	5 405	2 623
Logiciels en cours*	1 026	1 383	0	2 409	0	2 409
Terrains	3 215	0	0	3 215	0	3 215
Constructions	20 055	2 206	0	22 261	6 965	15 296
Matériels & Outillages*	2 523	310	15	2 818	929	1 889
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)*	26 070	5 975	0	32 045	13 703	18 342
Matériels de transport	4 591	507	274	4 824	2 567	2 257
Mobiliers et Matériels de Bureaux	4 926	479	271	5 134	3 001	2 133
Matériels informatiques	19 691	2 026	1 056	20 661	13 363	7 298
Constructions en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières*	106	2	6	102	0	102
Autres Immobilisations*	3 600	190	1 458	2 332	52	2 280
TOTAL	92 882	14 027	3 080	103 829	45 985	57 844

*figurent parmi la rubrique « autres immobilisations » au niveau de la note 6 des états financiers au 31/12/2009

4.1.1.2 Immeubles d'exploitation

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 31/12/2009
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	5 036 141
SNDP	Administratifs	826 145
ESSAADI	Agence	114 701
TELEMAC	Archives	972 973
DEN DEN	agence	311 709
DREAM	Agence	505 796
Regency lac	agence	938 619
Habib Bourguiba	agence	390 227
TOTAL		9 096 311

4.1.1.3 Terrains

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 31/12/2009
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
MATEUR	Archives	45 000
Terrain Soukra	Terrain	419 608
RAS DJEBAL	Terrain	265 293
Total		3 214 768

4.1.1.4 Immeubles non affectés aux activités professionnelles

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 31/12/2009
Appartement Ennasr	Divers immobiliers	135 386
SICOMET	Divers immobiliers	1 807 648
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Divers immobiliers	222 789
Interoil	Divers immobiliers	910 275
Ensemble Immobilier	Divers immobiliers	2 301 102
Complexe commercial et touristique	Divers immobiliers	822 125
Total		6 199 325

4.1.1.5 Immobilisations en cours

Il s'agit principalement du poste agencements, aménagements et installations en cours. Au terme de l'année 2009 ce poste se présente comme suit :

(En DT)

AAI EN COURS au 31/12/2009	Montant
AG RAS DJEBAL	3 872
AG MATEUR	151 428
AG BORJ LOUZIR	127 751
AG M NIHLA	147 718
AG JEMAA EZZITOUNA	4 278
AG ESSAKAJINE	7 715
AG SOUSSE ERRIADH	9 108
AG SOUSSE JAOUHRA	6 563
AG HAMMAM SOUSSE	6 713
AG CHOTRANA	3 103
SIEGE	796 828
TOTAL	1 265 077

4.1.1.6 Etat des acquisitions et des cessions d'immobilisations au cours du 1^{er} semestre 2010

(En mD)

Description	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2010	Amort. Cumulés moins reprises	Valeur Nette au 30/06/2010
Logiciels*	8 028	1 317	0	9 345	6 027	3 318
Logiciels en cours*	2 409	919	0	3 328	0	3 328
Terrains	3 215	0	0	3 215	0	3 215
Constructions	22 261	0	1 440	20 821	7 017	13 804
Matériels & Outillages*	2 818	32	0	2 850	994	1 856
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)*	32 045	47	156	31 936	14 785	17 151
Matériels de transport	4 824	133	0	4 957	2 978	1 979
Mobiliers et Matériels de Bureaux	5 134	158	0	5 292	3 181	2 111
Matériels informatiques	20 661	1 283	0	21 944	14 809	7 135
Constructions en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières*	102	0	0	102	0	102
Autres Immobilisations*	2 332	2 302	0	4 634	52	4 582
TOTAL	103 829	6 191	1 596	108 424	49 843	58 581

*Figurent parmi la rubrique « Autres Immobilisations » au niveau de la note 6 des états financiers au 30/06/2010

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de l'ATB au 31/12/2009

Le portefeuille d'investissement s'est élevé à 147 615 mD au 31/12/2009.

4.1.2.1 Composition du portefeuille d'investissement

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	86 611	79 783
Titres de participations	11 204	9 120
Parts dans les entreprises liées	14 921	14 303
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	5 548	6 973
Total brut du portefeuille d'investissement	155 715	141 065
Provisions	-5 390	-3 811
Plus value réservées	-2 710	-2 419
Total provisions et plus value réservées	-8 100	-6 230
Valeur nette du portefeuille d'investissement	147 615	134 835

4.1.2.2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.08	Acquisitions	Cessions	Variation créances rattachées	Valeur Brute 31.12.09	Provision et Agios 2008	Dotation	Reprise	Provision et Agios 2009	VCN 31.12.2009
Titres d'investissement	25 694	13 500	3 843	-	35 351	-	-	-	-	35 351
SICAR Fonds gérés	79 783	7 000	172	-	86 611	285	1 586	-	1 871	84 740
Titres de participations	9 120	2 560	476	-	11 204	739	229	122	846	10 358
Parts dans les entreprises liées	14 303	618	-	-	14 921	1 293	337	451	1 179	13 742
Participation en rétrocession	5 192	-	3 112	-	2 080	1 494	-	-	1 494	586
créances rattachées	6 973	-	-	1 425	5 548	2 419	291	-	2 710	2 838
Total	141 065	23 678	7 603	1 425	155 715	6 230	2 443	573	8 100	147 615

4.1.2.3 Titres d'investissement

(En mD)

Raison sociale	Valeur brute	Nombre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 600	20 000
ATL 2007/1	750	12 500
ATL 2008/1	4 000	50 000
ATL 2009	3 000	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	3 000	30 000
BH 2009	3 000	30 000
CIL 2002/3	100	5 000
CIL 2003/1	200	10 000
CIL 2004/1	400	10 000
CIL 2004/2	100	5 000
CIL 2005/1	300	5 000
CIL 2007/1	800	10 000
CIL 2007/2	400	5 000
CIL 2008/1	1 600	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	500	500
FCC BIAT 1	4 301	5 000
FCC BIAT 2	5 500	5 500
TUNISIE LEASING	800	10 000
Total	35 351	-

4.1.2.4 SICAR fonds gérés

(En DT)

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	29/06/2007	29/06/2012
ATD SICAR7	5 562 500	1,8% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2007	31/12/2012
ATD SICAR 8	12 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 9	2 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 10	20 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	31/12/2008	31/12/2013
ATD SICAR 11	4 500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
STB SICAR	808 000	1% DU MT	25/03/2000	31/12/2005
CHALLENGE SICAR	1 000 000	1% DU MT DU FONDS VALORISE	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR	3 140 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	03/04/2006	31/12/2011
CHALLENGE SICAR	3 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
CHALLENGE SICAR	2 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
UNIVERS SICAR	1 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	23/03/2006	31/12/2011
SENEDE SICAR	500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
TOTAL	86 610 615			

4.1.2.5 Titres de participation

(En mD)

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
STICODEVAM	14	7 164	3,23%	-	1
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	5
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	23
SODINO SICAR	525	70 000	2,92%	32	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	3
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	8	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	-	24
TUNIS-RE	958	86 816	2,48%	-	65
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	36	-
S T G E	84	840	15,00%	84	-
I B S	155	80 000	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-

STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
Banque Nationale Agricole	313	61 319	0,19%	1	8
STPI	500	5 000	12,50%	61	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	27	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 000	1 000	19,90%	113	-
FINAOSICAV	250	2 500	5,00%	-	10
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	16	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	1,28%	-	-
Visa INC	470	9 580	-	-	4
FCPR "ALTER MED"	467	1 500	12,00%	-	-
Total	11 204			846	143

4.1.2.6 Parts dans les entreprises liées

(En mD)

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	23,20%	874	24
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	99
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	174
ATL	7 213	4 719 121	27,76%	-	407
ATS	9	896	12,80%	9	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,45%	-	-
CODIS	306	3 060	25,5%	85	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	667	133 332	6,67%	211	-
IRADET 20	70	7 000	12,40%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	11,89%	-	2
IRADETT100	70	7 000	18,16%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	33,60%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,35%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,91%	-	3
Total	14 921			1 179	774

4.1.2.7 Participations en r trocession

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions d�tenues	Provisions	Plus value r�serv�e
SHTS	662	66 250	662	1 245
SMALT INVESTMENT	100	1 000	100	153
PRIMAVERA	395	3 945	394	835
BIFECTA	250	25 000	250	371
STE EX TOURISTIQUE	88	875	88	106
HAMMAMET MARINE	200	2 000	-	-
FLAMINGO BEACH	135	13 500	-	-
PARC CARTHAGE	250	25 000	-	-
Total	2 080		1 494	2 710

4.1.2.8 Mouvements enregistr s au niveau du portefeuille titres d'investissement de l'ATB au cours du 1er semestre 2010

Acquisitions (en DT)	MONTANT	Cessions (en DT)	(En DT)		
			PRINCIPAL	PLUS VALUE	MOINS VALUE
Achat de 798 150 actions ATL au cours de 5,560 DT l'action	4 437 714	Cession de 907 actions BNA au cours de 14,000 DT l'action	11 101	1 597	
Souscription et lib�ration de la participation de l'ATB � l'augmentation de capital d'Unifactor (75 911 actions x 5,000 DT)	379 555	Cession de 3 922 actions BNA NS au cours de 10,500 DT l'action	17 649	23 532	
Souscription au FCPR "INDET" et lib�ration de la moiti� de la souscription (2 000 parts de 1000 DT la part)	1 000 000	Cession de 7 842 actions BNA NS : 5267 actions au cours de 9,900 DT ; 1352 actions au cours de 10,180 DT et 1223 actions au cours de 9,910 DT	36 100	41 926	
Souscription au FCPR "ATID FUND I" et lib�ration totale de la souscription (1 000 parts de 1000 DT la part)	1 000 000				
Souscription et lib�ration � 407 parts du FCP "Smart Equity" sur la base d'une VL= 1228,020 DT	499 804				
ATD SICAR12	27 000 000				
ATD SICAR13	500 000				
Total	34 817 073	Total	64 850	67 055	

4.2 LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2010

4.2.1 Patrimoine immobilier de la banque au 30/06/2010

4.2.1.1 Situation des immobilisations

(En mD)

Description	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2010	Amort. Cumulés moins reprises	Valeur Nette au 30/06/2010
Logiciels*	8 028	1 317	0	9 345	6 027	3 318
Logiciels en cours*	2 409	919	0	3 328	0	3 328
Terrains	3 215	0	0	3 215	0	3 215
Constructions	22 261	0	1 440	20 821	7 017	13 804
Matériels & Outillages*	2 818	32	0	2 850	994	1 856
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)*	32 045	47	156	31 936	14 785	17 151
Matériels de transport	4 824	133	0	4 957	2 978	1 979
Mobiliers et Matériels de Bureaux	5 134	158	0	5 292	3 181	2 111
Matériels informatiques	20 661	1 283	0	21 944	14 809	7 135
Constructions en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières*	102	0	0	102	0	102
Autres Immobilisations*	2 332	2 302	0	4 634	52	4 582
TOTAL	103 829	6 191	1 596	108 424	49 843	58 581

*Figurent parmi la rubrique « Autres Immobilisations » au niveau de la note 6 des états financiers au 30/06/2010

4.2.1.2 Immeubles d'exploitation

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 30/06/2010
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	4 947 486
SNDP	Administratifs	815 745
ESSAADI	Agence	113 214
TELEMAC	Archives	960 367
DEN DEN	agence	308 407
DREAM	Agence	500 562
Regency lac	agence	928 825
Habib Bourguiba	agence	386 280
TOTAL		8 960 886

4.2.1.3 Terrains

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 30/06/2010
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
MATEUR	Archives	45 000
Terrain Soukra	Terrain	419 608
RAS DJEBAL	Terrain	265 293
Total		3 214 768

4.2.1.4 Immeubles non affectés aux activités professionnelles

(En DT)

Description	Affectation	VCN au 30/06/2010
Appartement Ennasr	Divers immobiliers	111 710
SICOMET	Divers immobiliers	1 714 296
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Divers immobiliers	201 615
Ensemble Immobilier	Divers immobiliers	2 070 312
Complexe commercial et touristique	Divers immobiliers	744 799
Total		4 842 732

4.2.1.5 Immobilisations en cours

(En DT)

AAI EN COURS au 30/06/2010	Montant
AG RAS DJEBAL	3 872
AG SOUKRA	118 282
AG EL MECHTEL	73 946
AG MATEUR	191 560
CALL CENTER	65 512
AG BORJ LOUZIR	151 795
AG M NIHLA	185 620
AG JEMAA EZZITOUNA	6 787
AG ESSAKAJINE	157 622
AG SOUSSE ERRIADH	142 038
AG SOUSSE JAOUHRA	176 146
AG KASBA	918
AG HAMMAM SOUSSE	144 538
POINT CASH	58 872
AG CHOTRANA	132 865
AG METOUIA	4 367
AG MARETH	4 599
AG BOUCHAMMA	4 211
AG AJIM JERBA	4 211
AG GABES II	3 491
AG ENNAJEH	1 563
AG LE KRAM II	1 108
AG ALAIN SAVARY	1 108
AG KORBA	1 108
SIEGE	1 048 027
TOTAL	2 684 168

4.2.2 PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2010

Le portefeuille d'investissement s'élève à 179 145 mD au 30/06/2010.

4.2.2.1. Titres d'investissement

Au 30/06/2010, le portefeuille titres d'investissement s'élève à 32 962 mDT (hors créances rattachées)

Il est composé d'emprunts obligataires pour un montant de 23 250 mDT et de parts de fonds communs de créances pour un montant de 9 712 mDT.

◆ Fonds Communs de Créances

(En DT)

	Nombre de parts souscrites	Nominal unitaire	Nominal Total	Taux facial	Date de jouissance	Capital restant dû au 30/06/2010
FCC BIAT Parts P1	1000	1 000	1 000 000	TMM+0,5%	22/05/2006	212 948
FCC BIAT Parts P2	3000	1 000	3 000 000	TMM+1,2%	22/05/2006	3 000 000
FCC BIAT Parts S	1000	1 000	1 000 000	TMM+2,2%	22/05/2006	1 000 000
FCC 2 BIAT Parts P2	3000	1 000	3 000 000	TMM+1%	28/05/2006	3 000 000
FCC 2 BIAT Parts P3	500	1 000	500 000	TMM+1,7%	28/05/2006	500 000
FCC2 BIAT Parts S	2000	1000	2 000 000	TMM+2%	28/05/2006	2 000 000
TOTAL	10 500		10 500 000			9 712 948

◆ Emprunts Obligataires

(En DT)

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	NB OBLIGAT°	VAL ACQUISIT° par OBLIG	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2010
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100	TMM+1,25%	100 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100	7,00%	100 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	10 000	100	TMM+1,25%	400 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	5 000	100	7,00%	300 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	20 000	100	TMM+1%	1 400 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	12 500	100	TMM+0,75%	750 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	10 000	100	TMM+1,25%	600 000
CIL 2007/2	28/02/2008	500 000	5 000	100	TMM+1,25%	300 000
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000 000	20 000	100	TMM+0,75%	1 200 000
ATL 2008/1	30/05/2008	3 000 000	30 000	100	6,50%	1 800 000
CIL 2008/1	29/08/2008	2 000 000	20 000	100	TMM+1,125%	1 600 000
TUNISIE LEASING	27/11/2008	1 000 000	10 000	100	TMM+1%	800 000
CIL SUB/08	15/01/2009	1 000 000	10 000	100	TMM+1,5%	1 000 000
ATL 2009	05/05/2009	3 000 000	30 000	100	5,50%	2 400 000
CIL 2009-2	15/09/2009	500 000	500	100	TMM+0,75%	500 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	20 000	100	5,25%	2 000 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	20 000	100	TMM+0,75%	2 000 000
ATL 2009/3	30/12/2009	3 000 000	30 000	100	TMM+0,625%	3 000 000
BH 2009	31/12/2009	3 000 000	30 000	100	TMM+0,8%	3 000 000
TOTAL		29 750 000				23 250 000

4.2.2.2. SICAR Fond gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 113 939 mDT au 30 juin 2010 et se détaillent comme suit :

(En DT)

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance*
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	03/04/2006	31/12/2011
ATD SICAR 6	7 036 750	1,25%DU MT+10% DES REVENUS	29/06/2007	31/12/2012
ATD SICAR7	5 562 500	1,8% DU MT +10% DES REVENUS	29/06/2007	31/12/2012
ATD SICAR 8	12 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 9	2 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
ATD SICAR 10	20 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	31/12/2008	31/12/2013
ATD SICAR 11	4 500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
ATD SICAR 12	27 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/03/2010	31/12/2015
ATD SICAR 13	500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	20/04/2010	31/12/2015
STB SICAR	636 000	1% DU MT	25/03/2000	31/12/2005
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% DU MT DU FONDS VALORISE	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	03/04/2006	31/12/2011
CHALLENGE SICAR 3	3 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	25/06/2008	31/12/2013
CHALLENGE SICAR 4	2 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	23/03/2006	31/12/2011
SENEC SICAR	500 000	1%DU MT+10% DES REVENUS	24/03/2009	31/12/2014
TOTAL	113 938 615			

(*) La date de l'échéance correspond à la date à partir de laquelle les fonds placés commencent à être rétrocédés à la banque.

4.2.2.3. Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 13 921 mDT au 30 juin 2010. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

(En mDT)

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
STICODEVAM	13	7 164	3,23%	0	
SITH	28	28 000	10,00%	28	
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	0	
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0	
COTUNACE	100	1 500	0,75%	0	2,6
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	0	27,7
SODINO SICAR	700	70 000	2,92%	45,85	
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0	
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	6,82	24,0
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	0	
TUNIS-RE	958	173 632	1,93%	0	65,1
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	44,42	
S T G E	84	840	15,00%	84	
I B S	400	80 000	16,90%	0	
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	

SIBTEL	208	2 741	5,44%	0	
CMT	300	30 000	3,00%	300	
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0	
STPI	500	5 000	12,50%	99,18	
SWIFT	5	9	0,01%	0	
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	19,55	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	0	
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	0	
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	0	
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	64	
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 000	1 000	19,90%	130,58	
FCPR INDET	1 000	2 000	4,00%	0	
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	0	
FCP FINA 60	10	10	1,34%	0	
FINAOSICAV	250	2 500	4,36%	0	10,2
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	0	
Banque Nationale Agricole	370	48 648	0,15%	0	10,9
Visa INC	470	9 580	-	0	2,6
FCPR "ALTER MED"	708	1 500	12,00%	0	
Total	13 921			962	143,1

4.2.2.4. Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 19 738 KDT au 30 juin 2010. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

(En mDT)

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2010
AFC	290	60 000	30,00%	0	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	22,30%	731	17
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	0	108
ATI SICAF	2 314	347 745	30,11%	0	278
ATL	11 651	5 517 271	32,45%	0	1103
ATS	9	896	12,80%	9	
SANADET SICAV	90	900	0,03%	0	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	0	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	3,00%	0	
SARI	66	659	2,00%	0	2
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	241	
CODIS	306	3 060	25,50%	43	
IRADET 20	70	7 000	7,37%	0	2
IRADETT 50	70	7 000	7,70%	0	1
IRADETT100	70	7 000	10,35%	0	1
IRADETT CEA	70	7 000	20,48%	0	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,37%	0	
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,52%	0	3
Total	19 738			1 025	1574

4.2.2.5. Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 30 juin 2010. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

(En mDT)

Raison sociale	Valeur brute	Nb d'actions détenues	% de détention	Provisions	Plus-value réservée
SHTS	662	66 250	6.22%	663	1 315
SMALT INVESTMENT	100	1 000	4.76%	100	162
PRIMAVERA	395	3 945	5.00%	394	880
BIFECTA	250	25 000	18.52%	250	392
STE EX TOURISTIQUE	88	875	4.21%	88	113
HAMMAMET MARINE	200	2 000	28.57%	-	-
FLAMINGO BEACH	135	13 500	16.56%	234	8
PARC CARTHAGE	250	25 000	7.69%	-	-
Total	2 080			1 728	2 870

4.3 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE

4.3.1 États financiers comparés au 31 décembre

Retraitements effectués concernant l'exercice 2008 et 2009 pour les besoins de comparabilité :

- **Retraitements des états financiers arrêtés au 31/12/2007**

Au 31 décembre 2008, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes des intérêts à recevoir sur les avances sur les dépôts à terme figurant au 31 décembre 2007 sous la rubrique « Autres actifs » pour 1 666 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Créances sur la clientèle ».
- Les créances prises en charges par l'état pour un montant de 318 KDT ont été classé en 2007 sous la rubrique Créances sur la clientèle et en 2008 sous la rubrique « Autres actifs ».
- Les engagements sur les établissements financiers figurant au 31 décembre 2007 sous la rubrique « Créances sur la clientèle » pour 17 483 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers ».
- Des dépôts de la clientèle pour un montant de 725 classés en 2007 parmi les « Autres actifs », ont été reclassés en 2008 sous la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

Les données comparatives au 31/12/2007 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2007	Montant après retraitement 31/12/2007	Variation
Créances sur les établissements bancaires et financiers	684 731	702 214	17 483
Créances sur la clientèle	1 214 728	1 198 593	(16 135)
Autres actifs	30 967	30 344	(623)
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 241 653	2 242 378	725

- **Retraitements des états financiers arrêtés au 31/12/2008**

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 mD, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78 mD, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2008	Montant après retraitement 31/12/2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	55 777	54 177	(1 600)
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	130 948	132 548	1 600
Autres actifs	34 373	34 295	(78)
Autres passifs	(35 314)	(35 236)	78

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre

En mD	Notes	2009	2008*	2007*
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	49 445	342 502	64 964
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 026 084	595 239	702 214 (*)
Créances sur la clientèle	3	1 663 367	1 514 041	1 198 593 (*)
Portefeuille-titres commercial	4	844 265	475 644	488 266
Portefeuille d'investissement	5	147 615	134 835	208 331
Valeurs immobilisées	6	57 844	53 904	50 841
Autres actifs	7	36 250	34 295 (*)	30 344 (*)
TOTAL ACTIF		3 824 870	3 150 460	2 743 553
PASSIF				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	306 372	183 234	145 310
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 033 558	2 528 188	2 242 378 (*)
Emprunts et ressources spéciales	10	154 163	130 031	128 237
Autres passifs	11	21 391	35 236 (*)	30 160
TOTAL PASSIF		3 515 484	2 876 689	2 546 085
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		80 000	80 000	60 000
Réserves		183 560	156 248	112 143
Modifications comptables				(1 017)
Résultats reportés		11	21	10
Résultat de l'exercice		45 815	37 502	26 332
TOTAL CAPITAUX PROPRES		309 386	273 771	197 468
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 824 870	3 150 460	2 743 553

4.3.1.2 Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31 décembre

En mD	2009	2008	2007
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	199 755	170 341	296 792
Crédits documentaires	280 222	390 883	209 043
TOTAL PASSIF EVENTUEL	479 977	561 224	505 835
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	260 108	148 260	121 991
Engagement sur titres	4 614	4 614	1 952
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	264 722	152 874	123 943
GARANTIES RECUES	528 491	478 252	373 930

* Retraité pour les besoins de comparabilité

4.3.1.3 Etats de résultat comparés au 31 décembre

En mD	Note	2009	2008*	2007
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	15	119 106	132 548 (*)	112 310
Commissions (en produits)	16	25 669	24 563	20 910
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	64 469	54 177 (*)	52 478
Revenus du portefeuille d'investissement	18	5 617	5 330	4 098
Total produits d'exploitation bancaire		214 861	216 618	189 796
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	84 661	95 188	85 498
Commissions encourues		5 186	4 690	3 982
Total charges d'exploitation bancaire		89 847	99 878	89 480
PRODUIT NET BANCAIRE		125 014	116 740	100 316
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	-11 113	(16 347)	(16 850)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(1 656)	210	-305
Autres produits d'exploitation		102	81	122
Frais de Personnel		(32 971)	(30 924)	(27 272)
Charges générales d'exploitation		(20 869)	-19 488	-17 640
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 362)	(9 418)	(7 877)
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 145	40 854	30 494
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		-177	1 535	-418
Impôt sur les bénéfices		(2 153)	-4 887	-3 744
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		45 815	37 502	26 332
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		45 815	37 502	26 332
Effets des modifications comptables (net d'impôts)				(1 017)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		45 815	37 502	25 315

* Retraité pour les besoins de comparabilité

4.3.1.4 Etat des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En mD	Note	2009	2008	2007
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés(hors revenus du portefeuille d'investissement)		264 862	288 084	269 391
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(149 259)	(177 909)	(174 006)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		47 221	(9 591)	(127 216)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(152 803)	(309 286)	(86 293)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		506 151	9 417	435 792
Titres de placement		(359 151)	286 649	(81 158)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(35 663)	(27 298)	(26 861)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 477)	(28 023)	(4 373)
Impôt sur les sociétés		(7 452)	(3 295)	(5 210)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		73 429	28 748	200 067
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 097	4 543	5 309
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(15 707)	74 386	(22 115)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 946)	(9 853)	(11 852)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(19 556)	69 076	(28 658)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		-	49 000	-
Emission d'emprunts		47 749	(2 251)	50 000
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(24 542)	3 907	7 734
Dividendes versés		(10 200)	(10 200)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		13 007	40 456	47 534
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		12	-85	-55
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		66 892	138 195	218 998
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		609 374	471 179	252 181
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	676 266	609 374	471 179

4.3.1.5 Notes aux états financiers au 31/12/2009

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2009, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts: Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés: Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2009, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres :

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3- NOTES EXPLICATIVES.

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3-1 Actif

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 49 445 KDT au 31 décembre 2009 contre 342 502 KDT au 31 décembre 2008 soit diminution de 293 057 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	17 670	16 073
I B S Transport de fonds	54	159
Compte courant BCT	31 711	326 254
Compte courant postal	7	7
Traveller's Chèques	3	9
Total	49 445	342 502

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 1 026 084 KDT au 31 décembre 2009 contre 595 239 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 430 845 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
DAV auprès des banques	37 195	32 405
Prêts BCT	340 382	11 401
Prêts interbancaires	190 000	50 000
Prêts en devises	441 936	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	13 308
C.C.ste de leasing	33	168
Créances rattachées	1 272	2 929
Valeurs non imputées	1 276	3 311
Total	1 026 084	595 239

Ventilation selon la durée résiduelle :

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	37 195	-	-	-	37 195
Prêts BCT	340 382	-	-	-	340 382
Prêts interbancaires	190 000	-	-	-	190 000
Prêts en devises	355 735	86 201	-	-	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	-	-	-	13 990
C.C.ste de leasing	33	-	-	-	33
Créances rattachées	1 272	-	-	-	1 272
Valeurs non imputées	1 276	-	-	-	1 276
Total	939 883	86 201	-	-	1 026 084

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 1 663 367 KDT contre 1 514 041 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 149 326 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	177 245	186 408
Portefeuille Escompte	186 104	178 157
Crédits à la clientèle non échus	1 265 056	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	126 806	132 735
Produits à recevoir	14 687	13 984
Produits perçus d'avance	(2 675)	(2 817)
Créances impayées	16 476	8 048
Impayés monétique	1 747	1 710
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 785 446	1 618 895
Avances sur placements à terme	12 335	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 238	1 980
Autres valeurs à imputer	11 901	22 420
Autres créances	234	292
Total Autres créances	26 708	43 474
Total brut des créances sur la clientèle	1 812 154	1 662 369
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 344)	(24 771)
Provisions	(124 443)	(123 557)
Total Provisions et agios	(148 787)	(148 328)
Total net des créances sur la clientèle	1 663 367	1 514 041

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	157 495	19 750	177 245
Portefeuille Escompte	181 897	4 207	186 104
Créances sur la clientèle non échues	1 223 640	41 416	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	-	126 806	126 806
Produits à recevoir	12 749	1 938	14 687
Produits perçus d'avance	(2 553)	(122)	(2 675)
Créances impayées	11 590	4 886	16 476
Impayés monétiques	-	1 747	1 747
Total engagement bilan	1 584 818	200 628	1 785 446
Engagements hors bilan	700 437	2 700	703 137
Total engagement brut	2 285 255	203 328	2 488 583
Agios réservés	(193)	(24 151)	(24 344)
Provisions	-	(124 443)	(124 443)
Total agios réservés et provisions	(193)	(148 594)	(148 787)
Total engagement net	2 285 062	54 734	2 339 796

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le solde net des titres de placements s'élève à fin 2009 à 844 265 KDT contre 475 644 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 368 621 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Bons de Trésor	819 166	460 460
Décotes	(7 311)	(3 162)
Primes	548	211
Créances et dettes rattachées	31 862	18 135
Total	844 265	475 644

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

5-1 Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 147 615 KDT contre 134 835 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 12 780 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	86 611	79 783
Titres de participations	11 204	9 120
Parts dans les entreprises liées	14 921	14 303
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	5 548	6 973
Total brut du portefeuille d'investissement	155 715	141 065
Provisions	(5 390)	(3 811)
Plus value réservées	(2 710)	(2 419)
Total provisions et plus value réservées	(8 100)	(6 230)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	147 615	134 835

5-2 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur Brute 31.12.08	Acquisitions	Cessions	Variation créances rattachées	Valeur Brute 31.12.09	Provision et Agios 2008	Dotation	Reprise	Provision et Agios 2009	VCN 31.12.2009
Titres d'investissement	25 694	13 500	3 843	-	35 351	-	-	-	-	35 351
SICAR Fonds gérés	79 783	7 000	172	-	86 611	285	1 586	-	1 871	84 740
Titres de participations	9 120	2 560	476	-	11 204	739	229	122	846	10 358
Parts dans les entreprises liées	14 303	618	-	-	14 921	1 293	337	451	1 179	13 742
Participation en rétrocession	5 192	-	3 112	-	2 080	1 494	-	-	1 494	586
créances rattachées	6 973	-	-	1 425	5 548	2 419	291	-	2 710	2 838
Total	141 065	23 678	7 603	1 425	155 715	6 230	2 443	573	8 100	147 615

5-3 : Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 35 351 KDT au 31 décembre 2009, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nombre d'obligations détenues
AMEN BANK 2006	1 600	20 000
ATL 2007/1	750	12 500
ATL 2008/1	4 000	50 000
ATL 2009	3 000	30 000
ATL 2009/2	4 000	40 000
ATL 2009/3	3 000	30 000
BH 2009	3 000	30 000
CIL 2002/3	100	5 000
CIL 2003/1	200	10 000
CIL 2004/1	400	10 000
CIL 2004/2	100	5 000
CIL 2005/1	300	5 000
CIL 2007/1	800	10 000
CIL 2007/2	400	5 000
CIL 2008/1	1 600	20 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2009/2	500	500
FCC BIAT 1	4 301	5 000
FCC BIAT 2	5 500	5 500
TUNISIE LEASING	800	10 000
Total	35 351	-

5-4 SICAR fonds gérés

Les fonds placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 86 611 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Provisions
Fonds ATD SICAR	75 163	1 258
Fonds CHALLENGE SICAR	9 140	557
Fonds STB SICAR	808	-
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	1 000	56
Fonds SENED SICAR	500	-
Total	86 611	1 871

5-5 Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 11 204 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
STICODEVAM	14	7 164	3,23%	-	1
SITH	28	28 000	10,00%	28	-
SPPI SICAR	75	25 000	3,29%	-	-
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,25%	-	-
COTUNACE	100	1 500	0,75%	-	5
STE MON TUNISIE	231	2 310	8,56%	-	23
SODINO SICAR	525	70 000	2,92%	32	-
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-	3
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	8	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	30 000	7,86%	-	24
TUNIS-RE	958	86 816	2,48%	-	65
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	36	-
S T G E	84	840	15,00%	84	-
I B S	155	80 000	16,90%	-	-
SEDATS	100	1 000	12,52%	100	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-	-
CMT	300	30 000	3,00%	300	-
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-	-
SWIFT	5	9	0,01%	-	-
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40	-
Banque Nationale Agricole	313	61 319	0,19%	1	8
STPI	500	5 000	12,50%	61	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	12,59%	-	-
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 000	100 000	10,00%	-	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	27	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 000	1 000	19,90%	113	-
FINAOSICAV	250	2 500	5,00%	-	10
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	-	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,56%	16	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	-	-
FCP FINA 60	10	10	1,28%	-	-
Visa INC	470	9 580	-	-	4
FCPR "ALTER MED"	467	1 500	12,00%	-	-
Total	11 204			846	143

5-6 Part dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 14 921 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2009
AFC	290	60 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	2 416	21 940	23,20%	874	24
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	99
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	174
ATL	7 213	4 719 121	27,76%	-	407
ATS	9	896	12,80%	9	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,62%	-	8
AXIS CAPITAL PROTEGE	30	30	0,45%	-	-
CODIS	306	3 060	25,5%	85	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	667	133 332	6,67%	211	-
IRADET 20	70	7 000	12,40%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	11,89%	-	2
IRADETT100	70	7 000	18,16%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	33,60%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,35%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	0,91%	-	3
Total	14 921			1 179	774

5-7 participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 2 080 KDT au 31 décembre 2009. Les participations de la banque sont effectuées au niveau des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Provisions	Plus value réservée
SHTS	662	66 250	662	1 245
SMALT INVESTMENT	100	1 000	100	153
PRIMAVERA	395	3 945	394	835
BIFECTA	250	25 000	250	371
STE EX TOURISTIQUE	88	875	88	106
HAMMAMET MARINE	200	2 000	-	-
FLAMINGO BEACH	135	13 500	-	-
PARC CARTHAGE	250	25 000	-	-
Total	2 080	137 570	1 494	2 710

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2009 à 57 844 KDT contre 53 904 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 3 940 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.08	Acquisition	Cession	VB au 31.12.09	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.09
Terrains	3 215	0	0	3 215	0	0	3 215
Immeubles	20 055	2 206	0	22 261	7 181	216	15 296
Matériels et Mobiliers	4 926	479	271	5 134	3 243	242	2 133
Matériels informatiques	19 691	2 026	1 056	20 661	14 410	1 047	7 298
Matériels roulants	4 591	507	274	4 824	2 829	262	2 257
Autres Immobilisations	40 404	8 809	1 479	47 734	20 276	187	27 645
Total	92 882	14 027	3 080	103 829	47 939	1 954	57 844

Note 7 : autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 36 250 KDT contre 34 295 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 1 955 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Crédits & Avances au Personnel	14 968	14 612
Impôts Actif	4 990	3 860
Stocks Imprimés & Fournitures	693	525
Charges à répartir	1 685	1 817
Comptes d'attente	16 338	15 617
Crédits pris en charge par l'Etat	405	285
Provisions sur autres actifs	(2 829)	(2 421)
Total	36 250	34 295

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 décembre 2009 contre un montant de 1 817 KDT à fin 2008 soit une diminution de 132 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2008	Frais engagés en 2009	VB Déc. 2009	Résorptions cumulées Déc-08	Résorption exercice 2009	Résorptions cumulées Déc-09	V.Nette Déc 2009
Frais de publicité	8 082	893	8 975	6 626	1 312	7 938	1 036
Autres charges à répartir	525	370	895	164	82	246	649
Total	8 607	1 263	9 870	6 790	1 394	8 184	1 685

3-2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 183 234 KDT au 31 décembre 2008 à 306 372 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	11 033	6 044
Emprunts	262 833	82 354
Dettes rattachées	524	500
Autres dépôts à affecter	31 982	94 336
Total	306 372	183 234

Ventilation selon la durée résiduelle.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	11 033	-	-	-	11 033
Emprunts	250 343	12 490	-	-	262 833
Dettes rattachées	443	81	-	-	524
Autres dépôts à affecter	31 982	-	-	-	31 982
Total	293 801	12 571	-	-	306 372

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 033 558 KDT au 31 décembre 2009 contre 2 528 188 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	961 865	783 230
Dépôts à Terme	1 558 511	1 329 573
Comptes d'épargne	402 076	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	72 661
Dettes rattachées	19 748	19 137
Total	3 033 558	2 528 188

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	961 865	-	-	-	961 865
Dépôts à Terme	798 946	538 947	220 618	-	1 558 511
Comptes d'épargne	402 076	-	-	-	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	-	-	-	91 358
Dettes rattachées	7 219	8 019	4 510	-	19 748
Total	2 261 464	546 966	225 128	-	3 033 558

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 154 163 KDT au 31 décembre 2009 contre 130 031 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 24 032 KDT.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dotation FOPRODI	200	172
Dotation FONAPRA	1 442	1 427
Lignes de crédit extérieures	53 192	77 778
Emprunt obligataire	95 498	47 749
Intérêts courus	3 831	2 905
Total	154 163	130 031

Note 11 : autres passifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 21 391 KDT contre 35 236 KDT à fin 2008, soit une diminution de 13 845 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2009	31.12.2008
Frais liés au Personnel	7 313	7 208
Divers frais à payer	5 734	6 708
Impôts Passifs	3 821	8 378
Provisions pour risques et charges	5 285	2 695
Comptes D'attente	(762)	10 247
Total	21 391	35 236

Note 12 : capitaux propres

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2009 ont atteint 309 386 KDT à fin 2009 contre 273 771 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 35 615 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonorés disponible	Réserve pour Réinvest exonorés indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2008 avant affectation	80 000	84 064	6 000	4 219	192	58 143	2 726	905	20	37 502	273 771
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(553)			(192)			(905)		1 650	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2008											
- Réserve légale			1 958							(1 958)	0
- Réserve pour réinvestissement						27 000				(27 000)	0
- Réserve à régime spécial							3			(3)	0
-Dividendes										(10 200)	(10 200)
-Résultats reportés									(9)	9	0
Résultat net 31.12.2009										45 815	45 815
Solde au 31.12.2009 Avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815	309 386

3-4 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 119 106 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 132 548 KDT au cours de l'exercice 2008.

Désignation	2 009	2 008
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	14 496	28 962
Intérêts sur crédit CT & MLT	81 443	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 476	17 470
Autres intérêts et revenus assimilés	1 897	8
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 794	1 600
Total	119 106	132 548

Note 16 : Commissions (en produits).

Les commissions ont totalisé un montant de 25 669 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 24 563 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 1 106 KDT :

Désignation	2009	2008
Commissions sur comptes et moyens de paiement	13 123	12 324
Commissions sur opérations internationales	2 868	2 646
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 791	5 815
Récupérations et autres commissions	3 887	3 778
Total	25 669	24 563

Note 17 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières.

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 469 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 54 177 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Produits sur Bons de Trésor	58 717	43 388
Décote sur titres de transactions	(4 149)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	337	-
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 905	41 724
Profit/ Perte sur opérations de change	757	83
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 508	14 234
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(3 701)	(1 864)
Gains sur opérations financières	9 564	12 453
Total	64 469	54 177

Note 18 : Revenu du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 5 617 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 5 330 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 287 KDT :

Désignation	2009	2008
Produits de valeurs mobilières	2 462	2 683
Produits sur participations en portage et fonds gérés	3 155	2 647
Total	5 617	5 330

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 84 661 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 95 188 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 403	4 628
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 995	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	54 384	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	9 474	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	9 405	10 933
Total	84 661	95 188

Note 20: Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif.

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 contre un montant de 16 347 KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	37 167	16 347
Pertes sur créances	6 427	-
Reprises sur provisions	(32 481)	-
Total	11 113	16 347

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 656 KDT au cours de 2009 contre un montant de (210) KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 152	531
Pertes sur titres	139	469
Plus value sur cession titres de participation	(62)	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(573)	(605)
Total	1 656	(210)

3-5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 676 266 KDT contre un solde de 609 374 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avois auprès des correspondants étrangers	933 406	453 675
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	676 266	609 374

4-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31/12/2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2008	Montant après retraitement 31/12/2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	55 777	54 177	(1 600)
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	130 948	132 548	1 600
Autres actifs	34 373	34 295	(78)
Autres passifs	(35 314)	(35 236)	78

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 23 : Réinvestissements exonérés :

Au 31.12.2009, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans un fond SICAR pour un montant 27 500 KDT pour être employé sous forme de participation dans des projets ouvrant droit à exonération. Elle a bénéficié, en conséquence, de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 9 625 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés. Le dit avantage est, toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2011. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 24 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration et le directeur général. Le tableau suivant illustre la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2009	Exercice 2008
Avantages à court terme	1 164	1 098
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Païement en actions	-	-
Total	1 164	1 098

Note 25: Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31.12.2009 des engagements des groupes d'affaires des administrateurs s'élève à 89 082 KDT et se détaille comme suit:

Groupe d'affaire des administrateurs	Montant
Groupe BAYAHI	66 783
Groupe BEN SEDRINE	3 468
Groupe ABBES	14 975
Groupe RIDHA ZERZERI	3 185
Groupe CHEDLY BEN AMMAR	671
Total	89 082

- L'encours total au 31.12.2009 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 22 026 KDT et se détaille comme suit:

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	9 051
CODIS	2 185
Société Arabe de Réalisations Immobilière	699
Arab Tunisian Lease	10 041
Arab Financial Consultant	50
Total	22 026

- L'encours au 31.12.2009 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit:

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts	425 578
Emprunts	(240 377)

- L'ATB a conclu en 2009 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 48% du capital dont 6.85% à travers ATI SICAF, une nouvelle convention de gestion des fonds à capital risque pour porter le montant total des fonds débloqués de 70 663 KDT à 75 163 KDT au 31.12.2009. L'ATD SICAR perçoit au titre de cette nouvelle convention les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 23,2% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1.180 dinars ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 9.32% du capital au 31.12.2009, dont 9.26% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1.180 dinars.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 12,4% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 11,89% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 18,16% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100 et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 33,6% du capital au 31.12.2009. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 55.27% du capital au 31.12.2009, dont 54.86% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 36.3% du capital au 31/12/2009, dont 35.27% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Protégé, fonds appartenant et dans laquelle cette dernière détient 0,45% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds FCP Axis Capital Protégé et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des porteurs de parts nouveaux et le règlement des achats aux porteurs de parts sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5.000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 1.34% du capital au 31/12/2009, dont 0.70% à travers ATD SICAR. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5.000 dinars hors taxes.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procédera à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et mettra à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2009, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

- L'ATB affecte au profit de l'Arab Tunisian Invest SICAF (ATI SICAF) (détenue à hauteur de 30,11% par l'ATB) un membre de son personnel salarié en qualité de Président Directeur Général. La convention conclue entre la banque et la société ATI SICAF prévoit que l'indemnité allouée au Président Directeur Général de la SICAF soit versée par l'ATB à ce dernier dans le cadre de son salaire. L'ATI SICAF s'engage de son côté à rembourser l'ATB toutes sommes payées par elle au Président Directeur Général de l'ATI.
Le montant des indemnités versées par l'ATB puis facturées à l'ATI SICAF s'élèvent à 14 KDT au cours de 2009.

4.3.2 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2009

❖ Ratio de couverture des risques encourus

CLASSIFICATION DES CREANCES PONDEREES PAR LES RISQUES ENCOURUS AU 31/12/2009

	Engagements bruts	Provisions et agios	Garanties imputables	Risques encourus nets	Pondération	Risques encourus pondérés
RISQUES SUR LA CLIENTELE	2 612 810	156 673	72 145	2 383 992		2 272 859
Crédits à la clientèle	1 567 181	148 786	72 145	1 346 250		1 346 250
<i>Bilan</i>	<i>1 567 181</i>	<i>148 786</i>	<i>72 145</i>	<i>1 346 250</i>		<i>1 346 250</i>
Bilan pondéré à 100%	1 567 181	148 786	72 145	1 346 250	100%	1 346 250
Bilan pondéré à 50%	0				50%	0
<i>Crédits à l'habitat</i>	<i>222 267</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>222 267</i>	<i>50%</i>	<i>111 134</i>
<i>Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat</i>	<i>2 525</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 525</i>	<i>100%</i>	<i>2 525</i>
<i>Titres de participation libérés</i>	<i>114 807</i>	<i>7 887</i>	<i>0</i>	<i>106 920</i>	<i>100%</i>	<i>106 920</i>
<i>Compte courant associés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>
HORS BILAN	703 094	0	0	703 094	100%	703 094
Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie					50%	0
Autres	703 094	0	0	703 094	100%	703 094
<i>Titres de participation non libérés</i>	<i>2 936</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 936</i>	<i>100%</i>	<i>2 936</i>
RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES A L'ETRANGER	517 459	0	0	517 459		105 640
<i>Bilan</i>	<i>475 797</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>475 797</i>		<i>95 159</i>
Comptes ordinaires	36 883	0	0	36 883	20%	7 377
Placements à vue et à terme	438 914	0	0	438 914	20%	87 783
HORS BILAN	41 662	0	0	41 662	20%	10 481
RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES EN TUNISIE	250 868	212	0	250 656		56 516
<i>Bilan</i>	<i>250 768</i>	<i>212</i>	<i>0</i>	<i>250 556</i>		<i>56 496</i>
Concours et prêts	207 224	0	0	207 224	20%	41 445
Titres de participation libérés (financiers)	8 193	212	0	7 981	100%	7 981
Titres de transaction et de placements					100%	0
Obligations	35 351	0	0	35 351	20%	7 070
HORS BILAN	100	0	0	100	20%	20
AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	103 549	2 829	0	100 720		100 720
Immobilisations nettes	57 742	0	0	57 742	100%	57 742
Autres postes d'actifs	45 807	2 829	0	42 978	100%	42 978
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	3 484 686	159 714	72 145	3 252 827		2 535 735

Détermination des fonds propres

(En mD)

RUBRIQUES	Montants au 31.12.2009
I) Fonds Propres Nets de Base	
F) Fonds propres de Base	289 167
1) Capital ou dotation	80 000
2) Réserves hors réserves de réévaluation	179 341
3) Fonds social constitué par affectation de résultat	
4) Report à nouveau	11
5) Résultats non distribués de l'exercice ou arrêtés à des dates intermédiaires	29 815
6) Provisions non affectées à des risques ou à des charges probables	
G) Élément à déduire	2 308
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	
2) Rachat par la banque de ses propres titres	
3) Report à nouveau débiteur	
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	
5) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 685
6) Provision requise et non constituée	623
H) FONDS PROPRES NETS (F-G)	286 860

RUBRIQUES	Montants au 31.12.2009
II) Fonds Propres Complémentaires	
I) Fonds propres complémentaires de premier niveau	4 219
1) Réserves de réévaluation	4 219
2) Subvention non remboursable	
3) Réserve latente sur les opérations de leasing	
4) Plus value latente sur les titres de placement avec une décote de 55%	
5) Prêts Participatifs	
6) Obligations non convertibles en actions	
7) Comptes courants associés répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 (nouveau)	
8) Titres et emprunts répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5 (nouveau)	
J) Fonds propres complémentaires de deuxième niveau	50 000
1) Titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions fixées au point 6 de l'article 5 (nouveau)	50 000
K) FONDS PROPRES Complémentaires (I+J)	54 219

RUBRIQUES	Montants au 31.12.2009
III) Fonds Propres Nets	
H) Fonds propres Nets de Base	286 860
K) Fonds Propres Complémentaires	54 219
L) FONDS PROPRES NETS (H+K)	341 079

Détermination du ratio de solvabilité

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES (ratio réglementaire 8%)

RUBRIQUES	Montants au 31.12.2009
L) Fonds Propres Nets	341 079
E) Risques Encourus	2 535 737
M) Ratio de couverture des risques (L/E)*100	13,45%

❖ Titres d'investissement au 31/12/2009

Situation des Emprunts Obligataires au 31/12/2009

(En DT)

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2009
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	7,50%	100 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	TMM*+1,25%	100 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	7,00%	100 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	TMM*+1,25%	400 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	7,00%	100 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	7,00%	300 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	TMM+1%	1 600 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	TMM+0,75%	750 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	TMM+1,25%	800 000
CIL 2007/2	28/02/2008	500 000	TMM+1,25%	400 000
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000 000	TMM+0,75%	1 600 000
ATL 2008/1	30/05/2008	3 000 000	6,50%	2 400 000
CIL 2008/1	29/08/2008	2 000 000	TMM+1,125%	1 600 000
TUNISIE LEASING	27/11/2008	1 000 000	TMM+1%	800 000
CIL SUB/08	15/01/2009	1 000 000	TMM+1,5%	1 000 000
ATL 2009	05/05/2009	3 000 000	5,50%	3 000 000
CIL 2009-2	15/09/2009	500 000	TMM+0,75%	500 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	5,25%	2 000 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	TMM+0,75%	2 000 000
ATL 2009/3	30/12/2009	3 000 000	TMM+0,625%	3 000 000
BH 2009	31/12/2009	3 000 000	TMM+0,8%	3 000 000
TOTAL		30 750 000		25 550 000

❖ Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers au 31/12/2009

Les Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers se présentent, au 31/12/2009, comme suit :

BANQUE	Devise	Montant en devise	Montant en TND
T I B TUNIS	EUR	7 000 000,000	13 219 500,000
U T B TUNIS	EUR	5 000 000,000	9 442 500,000
A B PLC LONDON	GBP	200 000,000	425 600,000
AB ELELEL	JOD	70 000 000,000	136 135 720,000
A B PLC LONDON	JPY	3 331 000 000,000	47 217 757,750
A B PLC LONDON	USD	22 000 000,000	28 851 900,000
AB ELELEL	USD	21 000 000,000	27 540 450,000
	TOTAL		262 833 428

❖ Notes complémentaires à l'état de flux de trésorerie au 31/12/2009

L'état des flux de trésorerie de l'Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 609 374mD au 31/12/2008 à 676 266mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 66 892mD. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ces flux s'explique par :

*l'augmentation des dépôts/retraits de la clientèle de 496 734mD entre décembre 2008 et décembre 2009.

*l'accroissement des crédits/remboursement à la clientèle de 156 483mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

La souscription dans certains titres d'investissement est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 19 556mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement est positif sur les deux années grâce à l'augmentation du capital en 2008 et l'émission de l'Emprunt subordonné en 2009.

Liquidités et équivalent de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 676 266mD contre un solde de 609 374 mD au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

(En mD)

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	933 406	453 675
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	676 266	609 374

❖ **Tableau d'évolution des Ressources spéciales au 31/12/2009**

(En mDT)

Ligne	Solde 31.12.2008	Remboursement	Souscription	Effet de Réévaluation	Solde 31.12.2009
Dotation FONAPRAM	1 427	134	150	0	1 443
Dotation FOPRODI	172	0	28	0	200
Dotation FADES	237	0	0	0	237
Ligne B.E.I	30 888	1 908	5 100	605	34 685
Ligne Espagnole	721	116	0	0	605
Ligne Allemande	409	16	0	0	392
Ligne Italienne	7 529	730	1 724	0	8 523
Ligne Suisse	770	0	0	0	770
Ligne A.F.D	2 843	159	800	0	3 484
Ligne Proparco	12 819	9 218	0	-1 278	2 322
Ligne BIRD	3 564	1 142	0	-248	2 174
Ligne Best Bank	18 000	78 000	60 000		0
Total 1	79 377	91 423	67 802	-921	54 835
Intérêts à payer	855				537
Total Général	80 232	91 423	67 802	-921	55 372

❖ **Tableau de détermination du résultat fiscal**

(En mDT)

DESIGNATION	2008	2009
Total des Produits :	298 734	314 768
Total des Charges :	261 231	268 952
Sous Total	37 502	45 815
A Déduire :	21 929	34 588
A Réintégrer :	41 039	60 473
Assiette imposable	56 612	71 701
Provisions déductibles	15 649	35 300
Bénéfice avant impôts	40 964	36 401
Fonds SICAR Loi 95/88 du 30/10/95 :	27 000	30 250
Résultat imposable	13 964	6 151
IS 35%	4 887	2 153
Minimum d'impôt de 0,1% CATT	261	210
Minimum d'impôt de 20%	2 793	1 645
Résultat net de l'exercice	32 615	43 663
Modification comptable		
Résultat après modif	32 615	43 663

❖ **Calcul du minimum d'impôt**

(En mDT)

	2008	2009
Bénéfice fiscal	56 612	71 701
Provisions Déductibles (en moins)	15 649	35 300
Bénéfice avant réinvestissement	40 964	36 401
MINIMUM D'IMPOT	4 887	2 153

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009

❖ Rapport général

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 mai 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

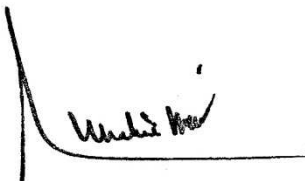
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence :

- Que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de la piste d'audit ;
- La non application par la banque de certaines règles comptables sans, toutefois, que l'impact soit suffisamment significatif pour être porté au niveau de notre opinion sur les comptes telle que exprimée ci-avant. Il en est ainsi des frais de publicité portés à l'actif du bilan (charges reportées) alors qu'ils ne respectent pas les conditions prévues par la norme comptable 10. Il en est de même pour les revenus des commissions relatives aux clients non performants qui ne font pas l'objet de réservation à l'instar des revenus en intérêts, en l'absence d'information déclinant les commissions par client.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. Par ailleurs, la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30 Avril 2010

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relatives aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2009.

Nous rappelons que notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2009 à hauteur de 10 000 KDT aux emprunts obligataires émis par l'Arab Tunisian Lease (ATL), dans laquelle elle détient 27,81%, du capital. Les intérêts perçus à ce titre par l'ATB en 2009 s'élèvent à 481 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

• **Arab Tunisian Developement SICAR (ATD SICAR)**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 43,245%) et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 30.05.2008, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2009 à 75 163 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 139 KDT.

• **Arab Tunisian Lease (ATL)**

Dans le cadre de la convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATL et approuvée par l'assemblée générale ordinaire portant sur la commercialisation de produits leasing, l'ATB perçoit une commission au taux de 0.3% de la base locative par dossier mis en force. Le montant perçu par l'ATB au cours de l'exercice 2009 s'élève à 4,5 KDT.

• **Arab Tunisian Invest (ATI SICAF)**

En vertu de la convention conclue respectivement entre l'ATB et ATI SICAF, la banque affecte son personnel salarié au profit de la dite société. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice correspond aux salaires payés qui s'élèvent à 14 KDT.

- **SICAVs et Fonds communs de placement**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée, l'ATB a perçu les rémunérations déterminées comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Rémunération
FCP IRADETT 20	12%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an.
FCP IRADETT 50	12%	
FCP IRADETT 100	19%	
FCP IRADETT CEA	34%	
FCP SALAMETT CAP	0,4%	
FCP SALAMETT PLUS	1%	
ARABIA SICAV	23%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,5% de la valeur liquidative de l'action.
SANADETT SICAV	0,05%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,62%	L'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	0,45%	

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du conseil d'administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
- Le Président et membres du conseil d'administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels.

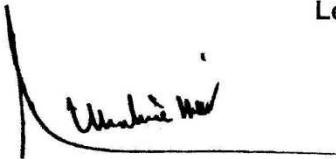
C.2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants (montant brut hors charges sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (DT) :

	Direction Générale		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
Total	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2010

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI

4.3.3 Tableau de mouvement des capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2007 avant affectation	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	26 332	(1 017)	197 468
Modificatipons comptables										(1 017)	1 017	0
Solde au 31/12/2007 après modifications comptables	60 000	55 064	5 495	4 219	3 592	40 143	3 097	533	10	25 315	0	197 468
Réserves à régime spécial devenues disponibles					-3 400		-372	372		3 400		0
Augmentation capital	20 000	29 000										49 000
Affectations des bénéfices non réparties au 31/12/2007												
- Réserve légale			505							-505		0
- Réserve pour réinvestissement						18 000				(18 000)		0
-Dividendes										(10 200)		(10 200)
-Résultats reportés									10	-10		0
Résultat net 31/12/2008										37 502		37 502
Solde au 31/12/2008 Avant affectation	80 000	84 064	6 000	4 219	192	58 143	2 725	905	20	37 502	0	273 771
Solde au 31.12.2008 avant affectation	80 000	84 064	6 000	4 219	192	58 143	2 726	905	20	37 502		273 771
Réserves à régime spécial devenues disponibles		-553			-192			-905		1 650		0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2008												
- Réserve légale			1958							(1 958)		0
- Réserve pour réinvestissement						27 000				-27 000		0
- Réserve à régime spécial							3			-3		0
-Dividendes										(10 200)		(10 200)
-Résultats reportés									-9	9		0
Résultat net 31.12.2009										45 815		45 815
Solde au 31.12.2009 Avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815		309 386
Solde au 31.12.2009	80 000	83 511	7 958	4 219	0	85 143	2 729	0	11	45 815	0	309 386

avant affectation												
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(540)								540		0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2009												
- Réserve légale			41							(41)		0
- Réserve pour réinvestissement						30 250				(30 250)		0
- Réserve à régime spécial							62			(62)		0
-Dividendes										(16 000)		(16 000)
-Résultats reportés									2	(2)		0
Solde au 31.12.2009 après affectation	80 000	82 971	7 999	4 219	0	115 393	2 791	0	13	0	0	293 386

4.3.4 Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mDT	2007	2008	2009
Bénéfice net de l'exercice (après modif compt)	25 316	37 502	45 815
Résultat reporté	10	21	11
Réserves disponibles	3 400	1 650	540
Bénéfice à répartir	28 726	39 173	46 367
Réserve légale	505	1 959	41
Réserves à régime spécial	0	3	62
Réserves pour réinvestissement (nettes d'impôt)	18 000	27 000	30 250
Dividendes statutaires	3 000	3000	4000
Super dividendes	7 200	7200	12000
Report à nouveau	21	11	13

4.3.5 Évolution des dividendes

Désignation	2007	2008	2009
Dividendes (en mD)	10 200	10 200	16000
Nombre d'actions (en milliers)	60 000	80 000	80 000
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,170	0,170	0,200
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	-	0,170	
Taux de dividende en % de la valeur nominale	17%	17%	20%
Date de détachement	30/06/2008	28/05/2009	03/06/2010

4.3.6 Evolution du produit net bancaire et résultat d'exploitation

En mD	2009	2008	2007
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	214 861	216 618	189 796
PRODUIT NET BANCAIRE (en mD)	125 014	116 740	100 316
Résultat d'Exploitation (en mD)	48 145	40 854	30 494
Capital social (en mD)	80 000	80 000	60 000
Nombre d'actions (en milliers)	80 000	80 000	60 000
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	2,69	2,71	3,16
Produit Net Bancaire/action (en DT)	1,56	1,46	1,67
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	0,60	0,51	0,51

4.3.7 Évolution du résultat net

En mD	2009	2008	2007
Capital social (en mD)	80 000	80 000	60 000
Nombre d'actions (en milliers)	80 000	80 000	60 000
Bénéfice avant impôt (en mD)	47 968	42 389	30 076
Bénéfice net (en mD)	45 815	37 502	25 315
Bénéfice consolidé avant impôt (en mD)	52 114	45 321	32 357
Bénéfice net consolidé (en mD)	49 333	40 096	27 534
Bénéfice avant impôt par action (en dinars)	0,60	0,53	0,50
Bénéfice net par action (en dinars)	0,57	0,47	0,42
Bénéfice consolidé avant impôt par action (en dinars)	0,65	0,57	0,54
Bénéfice net consolidé par action (en dinars)	0,62	0,50	0,46

4.3.8 Évolution de la marge brute d'autofinancement

En mD	2009	2008	2007
Bénéfice net	45 815	37 502	25 315
Dotations aux provisions sur créances et passifs	11113	16347	16 850
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	1656	-210	305
Dotations aux Amortissements	10362	9418	7 877
Marge brute d'autofinancement	68 946	63 057	50 347

4.3.9 Emprunts obligataires garantis par l'ATB

Intitulé de l'emprunt	(En mDT)		
	Montants initialement avertisés	Montant avertisé au 31/12/2009	Dernière échéance
UNIFACTOR 2005/1	7 000	1 400	01/09/2010
AFRICA 2003	1 000	200	16/09/2010
Total	8 000	1 600	

4.3.10 Emprunts obligataires émis par l'ATB

Les titres de créance de l'ATB sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire émis par l'ATB coté en 2007 sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 4 lignes.

De même, il existe un emprunt obligataire subordonné coté en 2009 sur le marché obligataire sur 4 lignes

Il s'agit de :

Intitulé		Durée	Taux	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Échéance Finale	Montant souscrit	Encours au 31/12/2009	Encours au 30/06/2010	
									(en Dinars)	(en Dinars)	
ATB 2007/1	Catégorie A	10 ans	TMM+0,75%	AA- (fitch ratings)	25/05/2007	25-mai	25/05/2017	1 700 000	1 360 000	1 190 000	
ATB 2007/1	Catégorie B	16 ans	TMM+1,25%			25-mai	25/05/2023	3 300 000	2 887 500	2 681 250	
ATB 2007/1	Catégorie C	20 ans	TMM+1,75%			25-mai	25/05/2027	7 500 000	6 750 000	6 375 000	
ATB 2007/1	Catégorie D	25 ans	TMM+2%			25-mai	25/05/2032	37 500 000	34 500 000	33 000 000	
ATB subordonné 2009 Tranche A	ligne A1	7* ans	TMM+0,5%	l'émission n'est pas notée	20/05/2009	20-mai	20/05/2016	40 000 000	40 000 000	40 000 000	
	ligne A2	10* ans	TMM+0,75%			20-mai	20/05/2019				
ATB subordonné 2009 Tranche B	ligne B1	15* ans	5,70%			20-mai	20/05/2024	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	ligne B2	20* ans	5,90%			20-mai	20/05/2029				
Total								100 000 000	95 497 500	93 246 250	

4.3.11 Emprunts obligataires souscrits par l'ATB au 30 juin 2010

Les emprunts obligataires souscrits par l'ATB se présentent comme suit :

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	NB OBLIGAT°	VAL ACQUISIT° par OBLIG	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2010
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100	TMM+1,25%	100 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	5 000	100	7,00%	100 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	10 000	100	TMM+1,25%	400 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	5 000	100	7,00%	300 000
AMEN BANK 2006	29/01/2007	2 000 000	20 000	100	TMM+1%	1 400 000
ATL 2007/1	31/08/2007	1 250 000	12 500	100	TMM+0,75%	750 000
CIL 2007/1	11/01/2008	1 000 000	10 000	100	TMM+1,25%	600 000
CIL 2007/2	28/02/2008	500 000	5 000	100	TMM+1,25%	300 000
ATL 2008/1	30/05/2008	2 000 000	20 000	100	TMM+0,75%	1 200 000
ATL 2008/1	30/05/2008	3 000 000	30 000	100	6,50%	1 800 000
CIL 2008/1	29/08/2008	2 000 000	20 000	100	TMM+1,125%	1 600 000
TUNISIE LEASING	27/11/2008	1 000 000	10 000	100	TMM+1%	800 000
CIL SUB/08	15/01/2009	1 000 000	10 000	100	TMM+1,5%	1 000 000
ATL 2009	05/05/2009	3 000 000	30 000	100	5,50%	2 400 000
CIL 2009-2	15/09/2009	500 000	500	100	TMM+0,75%	500 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	20 000	100	5,25%	2 000 000
ATL 2009/2	25/09/2009	2 000 000	20 000	100	TMM+0,75%	2 000 000
ATL 2009/3	30/12/2009	3 000 000	30 000	100	TMM+0,625%	3 000 000
BH 2009	31/12/2009	3 000 000	30 000	100	TMM+0,8%	3 000 000
TOTAL		29 750 000				23 250 000

4.3.12 Principaux indicateurs et ratios

En mD	2009	2008	2007
Dépôts de la clientèle	3 033 558	2 528 188	2 242 378*
Créances nettes sur la clientèle	1 663 367	1 514 041	1 198 593*
Créances douteuses et litigieuses *	203 327	205 509	209 431*
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	2 488 583	2 280 704	1 785 739*
Total des capitaux propres	309 386	273 771	197 468
Total des capitaux propres avant résultat	263 571	236 269	171 136
Réserve de réévaluation	4 219	4 219	4 219
capital social	80 000	80 000	60 000
Total bilan	3 824 870	3 150 460*	2 743 553*
PNB	125 014	116 740	100 316
Commissions nettes	20 483	19 873	16 928
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	64 202	59 830	52 789
Frais de personnel	32 971	30 924	27 272
Provisions sur créances	124 443	123 557	108 440*
Agios réservés (créances)	24 344	24 771	22 916*
Provisions & agios réservés	148 787	148 328	131 356*
Provisions et agios réservés CDL	148 594	147 453	131 356*
Résultat d'exploitation	48 145	40 854	30 494
Bénéfice net	45 815	37 502	25 315
Dividendes	16 000	10 200	10 200
Fonds propres nets	341 079	261 369	184 842
Les actifs pondérés par les risques	2 535 735	2 404 267	1 922 328

*Compte tenu des engagements du bilan et du hors bilan

4.3.13 Principaux ratios

❖ Ratios de Structure

Désignation	2009	2008	2007
Total capitaux propres/total bilan	8,09%	8,69%	7,20%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	79,31%	80,25%	81,73%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	43,49%	48,06%	43,69%
Dépôts de la clientèle /créances nettes sur la clientèle	182,37%	166,98%	187,08%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

❖ Ratios de Productivité

Désignation	2009	2008	2007
Frais Généraux / PNB	51,36%	51,25%	52,62%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,12%	64,26%	62,07%
Frais de personnel/PNB	26,37%	26,49%	27,19%

❖ Ratios de Rentabilité

Désignation	2009	2008	2007
R.O.E= Bénéfice net/ (moyenne des capitaux propres avant résultat -réserve de réévaluation)	18,97%	19,34%	15,78%
R.O.A= Bénéfice net /Total actif	1,20%	1,19%	0,92%
Bénéfice net / PNB	36,65%	32,12%	25,24%
PNB / Total Bilan	3,27%	3,71%	3,66%
Dividendes / Capital Social	20,00%	12,75%	17,00%
Commissions nettes / PNB	16,38%	17,02%	16,87%

❖ Ratios Prudentiels

Désignation	2009	2008	2007
Ratio de liquidité	172,38	186,26%	192,00%
Ratio de solvabilité	13,45%	10,87%	9,62%

❖ Ratios de Risques

	2009	2008	2007
Créances Douteuses et Litigieuses CDLs*	203 327	205 509	209 431
<i>évolution</i>	-1,06%	-1,87%	2,89%
Provisions & Agios réservés	148 594	147 453	131 356
<i>évolution</i>	0,77%	12,25%	11,68%
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	2 488 583	2 280 704	1 785 739
CDLs / Créances brutes	8,17%	9,01%	11,73%
Provisions et agios réservés / CDLs	73,08%	71,75%	62,72%

*Compte tenu des engagements du bilan et du hors bilan

INTERPRETATION DES RATIOS

❖ Ratios de structure

Le ratio relatif au « total capitaux propres/total bilan » a diminué en 2009 suite à l'évolution de l'activité de la banque, ce ratio sera plus important après l'augmentation de capital.

Le ratio « dépôts de la clientèle/total bilan » a également diminué en, passant de 81,73% en 2007 à 79,31% en 2009.

Quant au ratio « créances nettes/total bilan », il a augmenté en passant de 43,69% en 2007 à 48,06% en 2008, cet accroissement est dû à une augmentation plus importante des créances nettes sur la clientèle que celle constatée au niveau du total bilan. Entre 2008 et 2009, ce même ratio a diminué en passant de 48,06% à 43,49% conséquemment à une augmentation du total bilan plus importante que celle constatée au niveau des créances sur la clientèle.

En effet, le total bilan a augmenté de 14,83% sur la période 2007-2008 contre une progression 26,32% des créances nettes sur la clientèle.

Pour ce qui est de la période 2008-2009, le total bilan s'est accru de 21,41% contre 9,86% pour les créances nettes sur la clientèle.

De ce fait, le ratio « dépôts de la clientèle/ créances nettes » sur la clientèle est passé de 187,08% en 2007 à 166,98% en 2008 puis à 182,37% en 2009.

❖ Ratios de productivité

Le ratio « frais généraux/ PNB » a enregistré une baisse sur la période 2007-2008 et une hausse en 2009. Ce ratio est passé de 52,62% en 2007 à 51,25% en 2008 et à 51,36% en 2009.

Le ratio « commissions nettes/frais du personnel » traduit le taux de couverture des charges salariales par ces commissions, ce ratio a enregistré une baisse en 2009 atteignant les 62,12% alors qu'il était de 64,26% en 2008.

❖ Ratios de rentabilité

Le ROE est passé de 15,78% en 2007 à 19,34% en 2008 puis à 18,97% en 2009.

La rentabilité de l'actif économique a enregistré une hausse entre 2007 et 2009. En effet, le ROA est passé de 0,92% en 2007 à 1,19% en 2008, puis à 1,20% en 2009.

❖ Les ratios prudentiels

Le ratio de solvabilité est en nette progression : de 9,62% en 2007, il passe à 10,87% en 2008 et à 14,45% en 2009.

Quant au ratio de liquidité il s'est dégradé, il s'établit à 172,38% au 31/12/2009.

❖ Ratios de risques

L'importance relative des CDLs par rapport au volume des créances brutes sur la clientèle est passée de 11,73% en 2007 à 9,01% en 2008 puis à 8,17% en 2009, ceci grâce à la diminution relative des créances douteuses et litigieuses et de la radiation des créances.

Ces CDLs provisionnées à hauteur de 62,72% en 2007 ont augmenté en 2008 et 2009 atteignant respectivement 71,75% et 73,08%.

4.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- **Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité**

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1.600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31.12.2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31.12.2008	Montant après retraitement 31.12.2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	130 977	132 577	1 600
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	55 830	54 230	(1 600)
Autres actifs	35 977	35 899	(78)
Autres passifs	(36 625)	(36 547)	78

4.4.1 Bilan consolidé arrêté au 31/12/2009

En mD	Notes	2009	2008*
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	49 445	342 502
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 034 109	608 412
Créances sur la clientèle	3	1 665 316	1 515 710
Portefeuille-titres commercial	4	851 560	490 210
Portefeuille d'investissement	5	105 090	71 798
Titres mis en équivalence	6	58 012	46 731
Valeurs immobilisées	7	58 885	54 820
Autres actifs	8	38 873	35 899 (*)
TOTAL ACTIF		3 861 290	3 166 082
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	306 372	183 234
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 032 887	2 510 857
Emprunts et ressources spéciales	11	177 675	151 195
Autres passifs	12	22 264	36 547 (*)
TOTAL PASSIF		3 539 198	2 881 833
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		80 000	80 000
Réserves groupe		190 735	162 390
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice		49 333	40 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES		320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves		1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat		584	450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 861 290	3 166 082

*Données retraitées pour les besoins de comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

4.4.2 État des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009

En mD	2009	2008
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	199 755	170 341
Crédits documentaires	280 222	390 883
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	479 977	561 224
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	260 108	148 260
Engagements sur titres	4 614	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	264 722	152 874
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	528 491	478 252

4.4.3 État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2009

En mD	Note	2 009	2008*
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	119 128	132 577 (*)
Commissions (en produits)	15	26 382	25 009
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	64 493	54 230 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	17	4 770	4 551
Total produits d'exploitation bancaire		214 773	216 367
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	84 647	95 182
Commissions encourues		4 050	3 894
Total charges d'exploitation bancaire		88 697	99 076
PRODUIT NET BANCAIRE		126 076	117 291
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(11 113)	(16 322)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(1 769)	170
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		4 219	3 064
Autres produits d'exploitation		114	84
Frais de Personnel		(33 429)	(31 218)
Charges générales d'exploitation		(21 260)	(19 777)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 547)	(9 506)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 291	43 786
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(177)	1 535
Impôt sur les bénéfices		(2 197)	(4 775)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 917	40 546
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT DU GROUPE		49 917	40 546
Part des minoritaires		584	450
RESULTAT NET DU GROUPE		49 333	40 096
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		49 333	40 096

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.4.4 État des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2009

En mD	Note	2009	2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		265 562	289 420
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 109)	(177 318)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		47 221	(26 922)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 082)	(310 646)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(351 001)	286 649
Titres de placement		505 480	7 916
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(36 121)	(27 592)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 640)	(28 520)
Impôt sur les sociétés		(7 452)	(3 295)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		80 858	9 692
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 998	(4 802)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(38 751)	74 183
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(10 971)	(9 853)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(42 724)	59 528
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions			49 000
Emission d'emprunts		47 749	(2 251)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(17 732)	41 243
Dividendes versés		(10 342)	(10 419)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		19 675	77 573
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		12	(85)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		57 821	146 878
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		649 726	502 848
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	707 547	649 726

4.4.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009

1. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25); les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37); ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,81%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,68%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,25%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,51%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,19%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,32%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,50%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,83%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,13%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	31,87%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,60%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	40,44%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	36,96%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	46,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,49%

3. Méthodes comptables appliqués

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- les commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2009, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y Afférents

Classement des titres :

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES.

5.1 ACTIF

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 49 445 KDT au 31 décembre 2009 contre 342 502 KDT au 31 décembre 2008 soit une diminution de 293 057 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Caisse	17 670	16 073
I B S Transport de fonds	54	159
Compte courant BCT	31 711	326 254
Compte courant postal	7	7
Traveller's Chèques	3	9
Total	49 445	342 502

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élevaient à 1 034 109 KDT au 31 décembre 2009 contre 608 412 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 425 697 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
DAV auprès des banques	36 524	32 628
Prêts BCT	340 382	11 401
Prêts interbancaire	190 000	50 000
Prêts en devises	441 936	481 717
Prêts accordés aux établissements financiers	13 990	13 308
C.C.ste de leasing	33	168
Autres créances	8 696	12 950
Créances rattachées	1 272	2 929
Valeurs non imputées	1 276	3 311
Total	1 034 109	608 412

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 1 665 316 KDT contre 1 515 710 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 149 606 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	177 245	186 408
Portefeuille Escompte	186 104	178 157
Crédits à la clientèle non échus	1 265 056	1 100 670
Créances douteuses et litigieuses	126 806	132 735
Produits à recevoir	14 687	13 984
Produits perçus d'avance	(2 675)	(2 817)
Créances impayées	16 476	8 048

Impayés monétique	1 747	1 710
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 785 446	1 618 895
Avances sur placements à terme	12 335	18 782
Créances rattachées sur avances placements à terme	2 238	1 980
Autres valeurs à imputer	11 901	22 420
Autres créances	2 183	1 961
Total Autres créances	28 657	45 143
Total brut des créances sur la clientèle	1 814 103	1 664 038
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 344)	(24 771)
Provisions	(124 443)	(123 557)
Total Provisions et agios	(148 787)	(148 328)
Total net des créances sur la clientèle	1 665 316	1 515 710

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 851 560 KDT contre 490 210 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 361 350 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Bons de Trésor	819 166	460 460
Décote	(7 311)	(3 162)
Primes	548	211
Titres de placement	7 295	14 566
Créances et dettes rattachées	31 862	18 135
Total	851 560	490 210

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 105 090 KDT contre 71 798 KDT à fin 2008, soit une augmentation nette de 33 292 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres d'investissement	35 351	25 694
SICAR Fonds gérés	11 448	9 120
Titres de participations	56 714	28 385
Parts dans les entreprises liées	(261)	581
Participation en rétrocession	2 080	5 192
Créances rattachées	6 687	7 772
Total brut du portefeuille d'investissement	112 019	76 744
Provisions	(4 219)	(2 527)
Plus value réservées	(2 710)	(2 419)
Total provisions et plus value réservées	(6 929)	(4 946)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	105 090	71 798

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 58 012 à la date du 31 décembre 2009 contre 46 731 KDT à la fin de l'année 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Titres A T L	12 675	10 817
Titres A T I	2 412	2 343
Titres A F C	954	745
Titres UNIFACTOR	812	1 073
Titres Arabia Sicav	1 543	1 269
Titres Sanadett Sicav	24 761	16 441
Titres Axis Trésorerie	520	450
Titres Axis Protège	112	92
Titres CODIS	263	226
FCP IRADETT 20	209	95
FCP IRADETT 50	231	99
FCP IRADETT 100	150	109
FCP IRADETT CEA	131	100
FCP SALAMETT PLUS	2 735	2 578
FCP SALAMETT CAP	10 504	10 294
Total Titres mis en équivalence	58 012	46 731

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2009 à 58 885 KDT contre 54 820 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 4 065 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.08	Acquisition	Cession	VB au 31.12.09	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 31.12.09
Terrains	3 215	-	-	3 215	-	-	3 215
Immeubles	20 055	2 206	-	22 261	7 181	216	15 296
Matériels et Mobiliers	4 946	480	271	5 155	3 267	242	2 130
Matériels informatiques	19 807	2 027	1 056	20 778	14 460	1 047	7 365
Matériels roulants	4 755	527	274	5 008	2 883	262	2 387
Autres Immobilisations	40 405	8 812	1 479	47 738	20 276	187	27 649
Ecart d'acquisition	742	216	-	958	115	-	843
Total	93 925	14 268	3 080	105 113	48 182	1 954	58 885

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 38 873 KDT contre 35 899 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 2 974 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Crédits & Avances aux Personnels	14 968	14 612
Impôts Actif	4 990	4 287
Impôts différer Actif	963	681
Stocks Imprimés & Fournitures	693	525
Charges à répartir	1 685	1 817
Comptes d'attente	17 998	16 113
Crédits pris en charge par l'Etat	405	285
Provision sur autres actifs	(2 829)	(2 421)
Total	38 873	35 899

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 décembre 2009 contre un montant de 1 817 KDT à fin 2008 soit une diminution de 132 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2008	Frais engagés en 2009	VB Déc. 2009	Résorptions cumulées Déc-08	Résorption exercice 2009	Résorptions cumulées Déc-09	V.Netto Déc 2009
Frais de publicité	8 082	893	8 975	6 626	1 312	7 938	1 036
Autres charges à répartir	525	370	895	164	82	246	649
Total	8 607	1 263	9 870	6 790	1 394	8 184	1 685

5.2. PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 183 234 KDT au 31 décembre 2008 à 306 372 au 31 décembre 2009.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	11 033	6 044
Emprunts	262 833	82 354
Dettes rattachées	524	500
Autres dépôts à affecter	31 982	94 336
Total	306 372	183 234

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 032 887 KDT au 31 décembre 2009 contre 2 510 857 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts à vue	961 194	765 899
Dépôts à Terme	1 558 511	1 329 573
Comptes d'épargne	402 076	323 587
Autres sommes dues à la clientèle	91 358	72 661
Dettes rattachées	19 748	19 137
Total	3 032 887	2 510 857

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 675 KDT au 31 décembre 2009 contre 151 195 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 26 480 KDT.

Désignation	31.12.2009	31.12.2008
Dotation FOPRODI	200	172
Dotation FONAPRA	1 442	1 427
Lignes de crédit extérieures	53 192	77 778
Emprunt obligataire	95 498	47 749
Autres ressources	23 512	21 164
Intérêts courus	3 831	2 905
Total	177 675	151 195

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2009 à 22 264 KDT contre 36 547 KDT à fin 2008, soit une diminution de 14 283 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2009	31.12.2008
Frais liés au Personnel	7 411	7 268
Divers frais à payer	6 051	6 959
Impôts Passifs	4 279	8 773
Provisions pour risques et charges	5 285	3 114
Comptes D'attente	(762)	10 433
Total	22 264	36 547

5.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant ont atteint 322 092 KDT à fin 2009 contre 284 249 KDT à fin 2008, soit une augmentation de 37 843 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2009 avant affectation	Solde au 31.12.2008 avant affectation
Capital	80 000	80 000
Réserves consolidé	190 735	162 390
Modifications comptables	-	-
Résultat consolidé	49 333	40 096
Total capitaux propres groupe	320 068	282 486
Part des minoritaires dans les réserves	1 440	1 313
Part des minoritaires dans le résultat	584	450
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	322 092	284 249

5.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 119 128 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 132 577 au cours de l'exercice 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	14 496	28 962
Intérêts sur crédit CT & MLT	81 443	84 508
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 485	17 494
Autres intérêts et revenus assimilés	1 910	13
Profit / Perte vente et achat à terme devises	3 794	1 600
Total	119 128	132 577

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 26 382 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 25 009 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 1 373 KDT :

Désignation	2009	2008
Commissions sur comptes et moyens de paiement	13 123	12 324
Commissions sur opérations internationales	2 868	2 646
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 791	5 815
Récupérations et autres commissions	4 600	4 224
Total	26 382	25 009

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 64 493 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 54 230 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Produits sur Bons de Trésor	58 717	43 388
Décote sur titres de transactions	(4 149)	(1 664)
Prime sur titres de transactions	337	-
Produits sur placements	24	53
Gains sur portefeuille-titres commercial	54 929	41 777
Profit/ Perte sur opérations de change	757	83
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	12 508	14 234
Profit/ Perte sur position de change à terme	(3 701)	(1 864)
Gains sur opérations financières	9 564	12 453
Total	64 493	54 230

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 770 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 4 551 KDT au cours de l'exercice 2008 soit une augmentation de 219 KDT :

Désignation	2009	2008
Produits de valeurs mobilières	1 615	1 904
Produits sur participations en portage et fonds gérés	3 155	2 647
Total	4 770	4 551

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 84 647 KDT au cours de l'exercice 2009 contre un montant de 95 182 KDT au cours de 2008.

Désignation	2009	2008
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 403	4 628
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 995	6 534
Intérêts sur dépôts à terme	54 384	62 996
Intérêts sur comptes d'épargne	9 474	10 097
Intérêts sur dépôts à vue	9 391	10 927
Total	84 647	95 182

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 11 113 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de 16 322 KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	37 167	16 392
Perte sur créances	6 427	-
Reprises provisions	(32 481)	(70)
Total	11 113	16 322

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 1 769 KDT au cours de 2009 KDT contre un montant de (170) KDT au cours de 2008 se détaillant ainsi:

Désignation	2009	2008
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	2 265	571
Perte sur titres	139	469
Plus value sur cession titres de participation	(62)	(605)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(573)	(605)
Total	1 769	(170)

5.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2009 un solde de 707 547 KDT contre un solde de 649 726 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	2009	2008
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	50 637	342 509
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	933 406	453 748
Titres des sociétés cotées et des sicav	31 281	40 279
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(307 777)	(186 810)
Total	707 547	649 726

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2009, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le profit sur vente et achat à terme devises figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 600 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».
- Des comptes d'attente figurant au 31 décembre 2008 sous la rubrique « Autres actifs » pour 78, ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs ».

Les données comparatives au 31.12.2008 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31.12.2008	Montant après retraitement 31.12.2008	Variation
Intérêts et revenus assimilés	130 977	132 577	1 600
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	55 830	54 230	(1 600)
Autres actifs	35 977	35 899	(78)
Autres passifs	(36 625)	(36 547)	78

4.4.6 Notes complémentaires à l'état de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2009

L'état des flux de trésorerie du Groupe Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalent de liquidité est passé de 649 726mD au 31/12/2008 à

707 547mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 57 821mD. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ces flux s'explique par :

* une augmentation des dépôts/retraits de la clientèle de 497 564mD entre décembre 2008 et décembre 2009.

* l'accroissement des crédits/remboursement à la clientèle de 157 564mD entre les deux périodes.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

La souscription dans certains titres d'investissement est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 42 724mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement est positif sur les deux années grâce à l'augmentation du capital en 2008 et l'émission de l'Emprunt subordonné en 2009.

4.4.7 Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

G.A.C- CPA International

Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

Arab Tunisian Bank

Rapport du commissaire aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

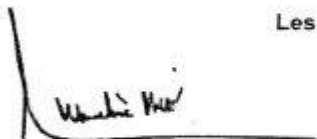
2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 05 Mai 2010

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI

4.5 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010

Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 30 juin 2010, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Le report et déport sur vente et achat à terme en devises figurant au 30 juin 2010 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 865 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».

Les données comparatives au 30.06.2009 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 30.06.2009	Montant après retraitement 30.06.2009	Variation
Intérêts et revenus assimilés	55 888	57 964	2 076
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	31 979	29 903	(2 076)

4.5.1. Bilan arrêté au 30 juin 2010

En mD	Notes	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	29 903	26 812	49 445
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	617 109	726 347	1 026 084
Créances sur la clientèle	3	1 935 430	1 536 456	1 663 367
Portefeuille-titres commercial	4	826 980	776 042	844 265
Portefeuille d'investissement	5	179 145	140 499	147 615
Valeurs immobilisées	6	58 581	56 251	57 844
Autres actifs	7	49 496	42 779	36 250
TOTAL ACTIF		3 696 644	3 305 186	3 824 870
PASSIF				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	454 696	391 155	306 372
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 731 019	2 447 909	3 033 558
Emprunts et ressources spéciales	10	152 166	154 945	154 163
Autres passifs	11	43 374	30 944	21 391
TOTAL PASSIF		3 381 255	3 024 953	3 515 484
CAPITAUX PROPRES				
	12			
Capital		80 000	80 000	80 000
Réserves		213 373	183 560	183 560
Résultats reportés		13	11	11
Résultat de l'exercice		22 003	16 662	45 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES		315 389	280 233	309 386
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 696 644	3 305 186	3 824 870

4.5.2. État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2010

En mD	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	275 217	179 792	199 755
Crédits documentaires	364 421	294 146	280 222
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	639 638	473 938	479 977
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	452 356	214 605	260 108
Engagements sur titres	4 484	4 613	4 614
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	456 840	219 218	264 722
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Garanties reçues	578 090	495 316	528 491

4.5.3. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2010

En mD	Note	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Exercice 2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	15	61 651	57 964	119 106 (*)
Commissions (en produits)	16	15 959	12 126	25 669
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	37 595	29 903	64 469 (*)
Revenus du portefeuille d'investissement	18	4 561	3 325	5 617
Total produits d'exploitation bancaire		119 766	103 318	214 861
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	19	46 731	40 778	84 661
Commissions encourues		2 748	2 748	5 186
Total charges d'exploitation bancaire		49 479	43 526	89 847
PRODUIT NET BANCAIRE				
		70 287	59 792	125 014
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(10 928)	(9 000)	(11 113)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(654)	(521)	(1 656)
Autres produits d'exploitation		45	56	102
Frais de Personnel		(17 462)	(15 720)	(32 971)
Charges générales d'exploitation		(10 767)	(10 088)	(20 869)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(4 954)	(4 517)	(10 362)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 567	20 002	48 145
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		271	(948)	(177)
Impôt sur les bénéfices		(3 835)	(2 392)	(2 153)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		22 003	16 662	45 815
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		22 003	16 662	45 815

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°4)

4.5.4. État des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2010

En mD	Note	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Exercice 2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		181 862	153 361	264 862
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(126 518)	(87 239)	(149 259)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		52 336	61 803	47 221
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(282 454)	(53 571)	(152 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(306 251)	(71 252)	506 151
Titres de placement		9 092	(290 268)	(359 151)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(9 739)	(17 989)	(35 663)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 736)	(24 933)	(40 477)
Impôt sur les sociétés		(247)	(5 770)	(7 452)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(486 655)	(335 858)	73 429
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 121	5 431	7 097
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(32 407)	(7 993)	(15 707)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(4 596)	(6 141)	(10 946)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(31 882)	(8 703)	(19 556)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'emprunts \ Remboursement d'emprunt		(2 252)	47 749	47 749
Augmentation \ diminution ressources spéciales		2 948	(21 064)	(24 542)
Dividendes versés		(16 000)	(10 200)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(15 304)	16 485	13 007
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(75)	(107)	12
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(533 916)	(328 183)	66 892
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		676 266	609 374	609 374
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	142 350	281 190	676 266

4.5.5. Notes aux états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2010

1) Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 30 juin 2010, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91.24 du 17.12.91, 93.08 du 30.07.93 et 99.04 du 19.03.99.

2) Méthodes comptables appliqués

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes:

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 30.06.2010, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'arrêté semestriel des états financiers, la banque procède à une estimation forfaitaire des provisions sur les créances clients conformément au paragraphe 6 de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres :

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

3) Notes explicatives

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1.ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 29 903 KDT au 30 juin 2010 contre 26 812 KDT au 30 juin 2009 et 49 445 KDT au 31 décembre 2009.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Caisse	16 703	18 562	17 670
I B S Transport de fonds	40	126	54
Compte courant BCT	13 147	8 113	31 711
Compte courant postal	10	8	7
Traveller's Chèques	3	3	3
Total général	29 903	26 812	49 445

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 617 109 KDT au 30 juin 2010 contre 726 347 KDT au 30 juin 2009 et 1 026 084 KDT au 31 décembre 2009.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
DAV auprès des banques	13 972	15 845	37 195
Prêts BCT	119 385	127 462	340 382
Prêts interbancaire	-	-	190 000
Prêts en devises	468 957	567 868	441 936
Prêts accordés aux établissements financiers	11 457	14 242	13 990
C.C.ste de leasing	1 670	-	33
Créances rattachées	258	930	1 272
Valeurs non imputées	1 410	-	1 276
Total	617 109	726 347	1 026 084

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2010 un solde net de 1 935 430 KDT contre 1 536 456 KDT au 30 juin 2009 et 1 663 367 KDT au 31 décembre 2009.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs	221 172	238 770	177 245
Portefeuille escompte	263 258	167 732	186 104
Créances à la clientèle non échues	1 415 918	1 117 463	1 265 056
Créances douteuses et litigieuses	126 157	133 468	126 806
Produits à percevoir	15 347	12 217	14 687
Produits perçus d'avances	(2 062)	(2 202)	(2 675)

Créances impayées	35 948	13 962	16 476
Impayés monétique	1 735	1 736	1 747
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 077 473	1 683 146	1 785 446
Avances sur placements à terme	6 189	7 491	12 335
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 563	2 320	2 238
Autres valeurs à imputer	10 581	400	11 901
Autres créances	410	325	234
Total Autres créances	18 743	10 536	26 708
Total Brut des créances sur la clientèle	2 096 216	1 693 682	1 812 154
Agios réservés	(26 344)	(25 631)	(24 344)
Provisions	(134 442)	(131 595)	(124 443)
Total Provisions et Agios	(160 786)	(157 226)	(148 787)
Total net des créances sur la clientèle	1 935 430	1 536 456	1 663 367

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2010 à 826 980 KDT contre 776 042 KDT à fin juin 2009 et 844 265 KDT à fin 2009.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Bons de trésors	807 532	750 588	819 166
Décotes	(8 219)	(4 581)	(7 311)
Primes	93	434	548
Créances et dettes rattachées	27 074	29 601	31 862
Titres de placements	500	-	-
Total général	826 980	776 042	844 265

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2010 à 179 145 KDT contre 140 499 KDT à fin juin 2009 et 147 615 KDT à fin 2009.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Titres d'investissement	32 962	26 697	35 351
SICAR fond gérés	113 939	86 611	86 611
Titres de participations	13 921	10 907	11 204
Parts dans les entreprises liées	19 738	14 921	14 921
Participations en rétrocessions	2 080	2 991	2 080
Créances rattachées	5 485	5 332	5 548
Total brut du portefeuille d'investissement	188 125	147 459	155 715
Provisions	(6 110)	(4 235)	(5 390)
Plus value réservées	(2 870)	(2 725)	(2 710)
Total Provision et plus value réservées	(8 980)	(6 960)	(8 100)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	179 145	140 499	147 615

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève à fin juin 2010 à 58 581 KDT contre 56 251 KDT à fin juin 2009 et 57 844 KDT à fin 2009.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.09	Acquisition	Cession	VB au 30.06.10	Amortissements cumulés	Reprises	V Nette au 30.06.10
Terrains	3 215	-	-	3 215	-	-	3 215
Immeubles	22 261	-	1 440	20 821	7 547	530	13 804
Matériels et Mobiliers	5 134	158	-	5 292	3 182	1	2 111
Matériels informatiques	20 661	1 283	-	21 944	14 809	-	7 135
Matériels roulants	4 824	133	-	4 957	2 978	-	1 979
Autres Immobilisations	47 734	4 617	156	52 195	22 007	149	30 337
Total	103 829	6 191	1 596	108 424	50 523	680	58 581

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2010 à 49 496 KDT contre 42 779 KDT à fin juin 2009 et 36 250 KDT à fin 2009 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Crédits & Avances aux personnels	15 496	15 143	14 968
Impôts actif	4 518	4 763	4 990
Stocks Imprimés & Fournitures	747	537	693
Charges à répartir	1 270	1 648	1 685
Comptes d'attente	29 889	22 823	16 338
Crédits pris en charges par l'état	405	286	405
Provisions sur autres actifs	(2 829)	(2 421)	(2 829)
Total général	49 496	42 779	36 250

3.2.PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 391 155 KDT au 30 juin 2009 à 454 696 au 30 juin 2010 et 306 372 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Dépôts à vue	15 369	11 332	11 033
Emprunts	417 146	352 256	262 833
Dettes rattachées	55	322	524
Autres dépôts à affecter	22 126	27 245	31 982
Total	454 696	391 155	306 372

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 731 019 KDT au 30 juin 2010 contre 2 447 909 KDT au 30 juin 2009 et 3 033 558 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Dépôts à vue	1 179 684	926 892	961 865
Dépôts à terme	1 007 494	1 089 033	1 558 511
Comptes d'épargne	427 615	351 421	402 076
Autres sommes dues à la clientèle	98 169	63 258	91 358
Dettes rattachées	18 057	17 305	19 748
Total	2 731 019	2 447 909	3 033 558

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 152 166 KDT au 30 juin 2010 contre 154 945 KDT au 30 juin 2009 et 154 163 KDT au 31 décembre 2009.

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Dotation FOPRODI	185	172	200
Dotation FONAPRA	1 632	1 511	1 442
Lignes de crédit extérieures	55 966	56 630	53 192
Emprunt obligataires	93 246	95 497	95 498
Intérêts courus	1 137	1 135	3 831
Total	152 166	154 945	154 163

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin juin 2010 à 43 374 KDT contre 30 944 KDT à fin juin 2009 et 21 391 KDT à fin 2009 détaillée comme suit :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Frais liés au personnel	5 318	4 580	7 313
Divers frais à payer	8 323	8 453	5 734
Impôts passif	7 298	5 457	3 821
Provisions pour risques et charges	2 436	1 894	5 285
Comptes d'attente	19 999	10 560	(762)
Total	43 374	30 944	21 391

3.3.CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 30 juin 2010, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres ont atteint 315 389 KDT à fin juin 2010 contre 280 233 KDT à fin juin 2009 et 309 386 KDT à fin 2009 ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2009 avant affectation	80 000	83 511	7 958	4 219	-	85 143	2 729	-	11	45 815	386 309
Réserves à régime spécial devenues disponibles		(540)								540	0
Affectations des bénéfices au 31.12.2009											
- Réserve légale			42							(42)	0
- Réserve pour réinvestissement						30 250				(30 250)	0
- Réserve à régime spécial							61			(61)	0
-Dividendes										(16 000)	(16 000)
-Résultats reportés									2	(2)	0
Résultat net 30.06.2010										22 003	22 003
Solde au 30.06.2010	80 000	82 971	8 000	4 219	-	115 393	2 790	-	13	22 003	315 389

3.4.ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 61 651 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 57 964 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 119 106 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 415	6 584	14 496
Intérêts sur CT & MLT	43 387	40 299	81 443
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 984	8 522	17 476
Autres intérêts et revenus assimilés	-	483	1 897
Profit. Perte vente et achat à terme devises	1 865	2 076	3 794
Total	61 651	57 964	119 106

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 15 959 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 12 126 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 25 669 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Commissions sur comptes et moyen de paiement	8 938	6 322	13 123
Commissions sur opérations internationales	1 562	1 354	2 868
Commissions sur cautions, aval et autres garanties données par la banque	3 090	2 680	5 791
Récupérations et autres commissions	2 369	1 770	3 887
Total	15 959	12 126	25 669

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 37 595 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 29 903 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 64 469 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Produits sur bons de trésor	36 430	26 006	58 717
Décote/prime sur titres de placements	(1 363)	(1 197)	(3 857)
Pertes sur titres de placements	(2 041)	-	-
Gains sur portefeuille-titres commercial	33 026	24 809	54 905
Profit. Perte sur opérations de change	(654)	516	757
Profit. Perte sur positions de change au comptant	3 048	12 069	12 508
Profit. Perte sur positions de change à terme	2 175	(7 491)	(3 701)
Gains sur opérations financières	4 569	5 094	9 564
Total	37 595	29 903	64 469

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 561 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 3 325 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 5 617 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Produits de valeurs mobilières	2 675	1 666	2 462
Produits sur participations en portage	1 886	1 659	3 155
Total	4 561	3 325	5 617

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 46 731 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 40 788 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 84 661 KDT au cours de l'exercice 2009.

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Intérêts .opérations de trésorerie et interbancaires	2 835	2 106	4 403
Intérêts .ressources spéciales et emprunt obligataire	3 551	3 271	6 995
Intérêts sur dépôts à terme	29 311	25 664	54 384
Intérêts sur comptes d'épargne	5 195	4 730	9 474
Intérêts sur dépôts à vue	5 839	5 007	9 405
Total général	46 731	40 778	84 661

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 10 928 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 9 000 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 11 113 KDT au cours de l'exercice 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	(10 050)	(9 043)	(37 167)
Pertes sur créances	(878)	(1 004)	(6 427)
Reprises sur provisions	-	1 047	32 481
Total	(10 928)	(9 000)	(11 113)

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 654 KDT au cours du 1er semestre de 2010 contre un montant de 521 KDT au cours du 1er semestre de 2009 et 1 656 KDT au cours de l'exercice 2009 se détaillant ainsi:

Désignation	Période du 01.01.2010 au 30.06.2010	Période du 01.01.2009 au 30.06.2009	Période du 01.01.2009 au 31.12.2009
Dotations aux provisions/portefeuille d'investissements	(1 967)	(659)	(2 152)
Perte sur titres	-	(139)	(139)
Plus value sur cession titres de participation	67	42	62
Reprises/provisions pour dépréciation titres	1 246	235	573
Total	(654)	(521)	(1 656)

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 30 juin 2010 un solde de 142 350 contre 281 190 KDT au 30 juin 2009 et 676 266 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	30.06.2010	30.06.2009	31.12.2009
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	32 284	29 097	50 637
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	496 360	648 427	933 406
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(386 294)	(396 334)	(307 777)
Total	142 350	281 190	676 266

4) Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 30 juin 2010, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

Le report et déport sur vente et achat à terme en devises figurant au 30 juin 2010 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières » pour 1 865 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés ».

Les données comparatives au 30.06.2009 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 30.06.2009	Montant après retraitement 30.06.2009	Variation
Intérêts et revenus assimilés	55 888	57 964	2 076
Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières	31 979	29 903	(2 076)

4.5.6. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2010

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 - Fax : 70 749 045

GAC CPA International

Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tél : 71 282 730 Fax : 71 288 827

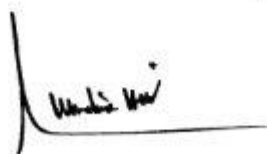
ARAB TUNISIAN BANK**Avis des Commissaires aux Comptes sur
les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2010**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 18 août 2010

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



GAC CPA International
Chiheb GHANMI

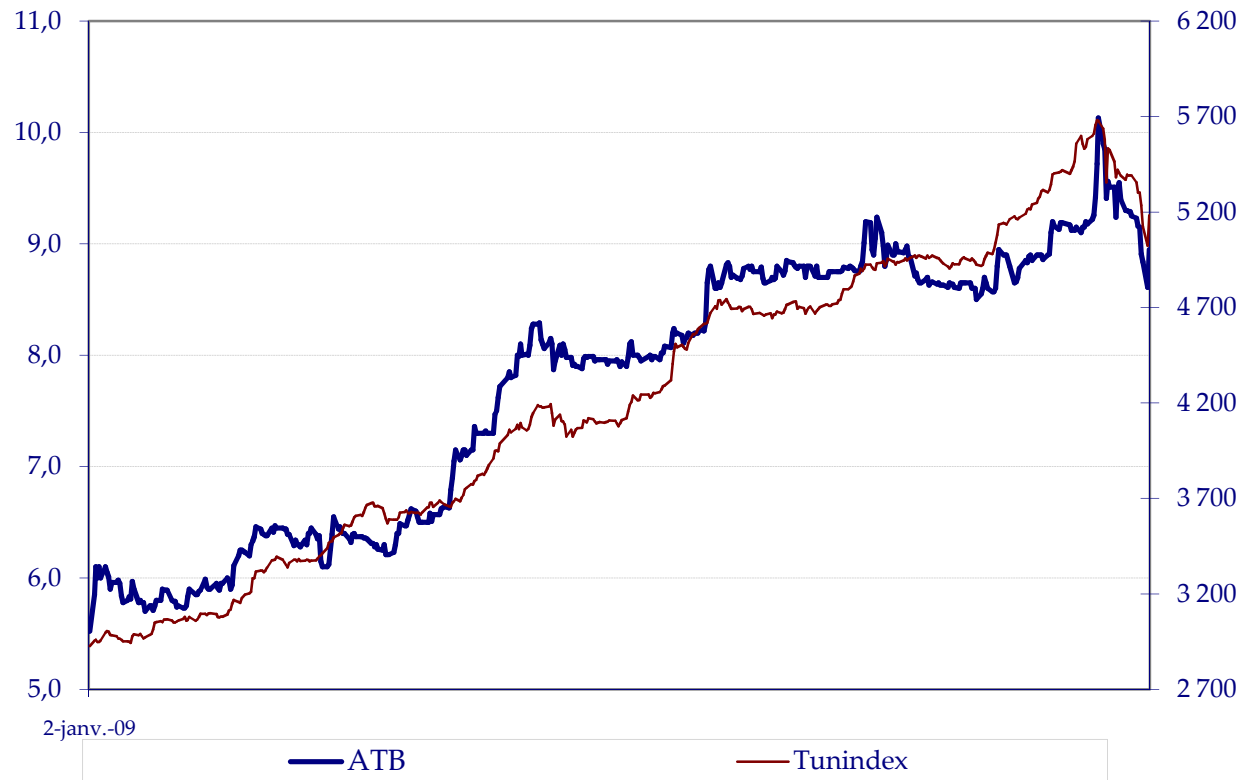
4.6 LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB

Indicateurs	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Au 26/11/2010
Résultat net de l'exercice (en mDT)	25 513	37 502	45 815	-
Total dividende (en mDT)	10 200	10200*	16 000	-
Date de distribution	03/06/2008	28/05/2009	03/06/2010	-
Nombre d'actions de fin de période	60 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Bénéfice par action (en DT)	0,425	0,469	0,573	-
Dividende par action (en DT)	0,170	0,170	0,200	0,200
Taux de dividende en % de la valeur nominale	17%	17%	20%	-
Cours le plus haut de l'année	5,990	9,270	8,440	10,150
Cours le plus bas de l'année	4,350	5,250	5,320	8,070
Cours de fin de période	5,400	5,360	8,080	8,900
Capitalisation boursière (en mDT)	324 000	428 800	646 400	712 000
Dividende Yield (dividende/cours fin de période)	3,15%	3,17%	2,48%	2,25%
Pay out (% du bénéfice distribué)	39,98%	27,20%	34,92%	-
PER(cours fin de période/bénéfice par action)	12,8x	11,4x	14,1x	15,5x
Price to Book Value (capitalisation boursière/ capitaux propres**)	1,73	1,63	2,20	-

* Dividendes relatifs au nombre d'actions avant augmentation de capital (60 millions d'actions). Les titres émis en 2008 portent jouissance à partir de janvier 2009.

** Capitaux propres après distribution des dividendes

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ATB ET DE L'INDICE TUNINDEX DU 02/01/2009 AU 02/11/2010



S'inscrivant dans le sillage de l'indice TUNINDEX, le titre ATB a connu pendant ces deux dernières années une hausse moyenne de 19,68%. Cette performance est due à la croissance des bénéfices de la banque enregistrés au cours de ces deux dernières années.

Chapitre.5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 Membres du Conseil d'Administration

Membres *	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Administrateurs :				
ARAB BANK plc	Mme Samar El Molla	Présidente	31/12/2011	Egypte
	Mlle Dina A.H Shoman	Membre	31/12/2011	Amman
	Mr Walid M.Samhour	Membre	31/12/2011	Amman
	Mr Nasri Malhami	Membre	31/12/2011	Genève
	Mr Ghaith Mismar	Membre	31/12/2011	Amman
	Mr. Abderrahim Jilali Saher	Membre	31/12/2011	Maroc
	Mr Ghassen Hanna SouleimanTarazi	Membre	31/12/2011	Amman
Mr Férid Abbes	lui-même	Vice-Président	31/12/2011	Tunis
Mr Yahia Bayahi	lui-même	Membre	31/12/2011	Tunis
Mr Ridha Zerzeri	lui-même	Membre	31/12/2011	Tunis
Mr Chedly Ben Ammar	lui-même	Membre	31/12/2011	Tunis
Mr Mohamed Ben Sedrine	lui-même	Membre	31/12/2011	Tunis
Conseillers :				
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	lui-même	Conseiller	31/12/2011	Tunis

* Tous les membres ont été nommés ou renommés par l'AGO du 23 mai 2009

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque:

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	Directeur Général	21-09-2010 au 20-09-2013	Tunis

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activité exercée en dehors de la banque durant les trois dernières années
Mr Férid Abbas	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté SETCAR - PDG de la sté GAS MARINE - PDG de la sté GMT - DGA de la sté CGM - DGA de la sté SETCAR - DGA de la sté MAGRIMEX - DGA de la sté SEFINA-SICAF - DGA de la sté EXXOIL
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la société de promotion Immobilière " Le Montfleury" - PDG de la Compagnie Financière d'Investissement "CFI" - Directeur Général de Tunisie Profilés Aluminium "TPR"
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none"> - PDG des Grands Moulins de Tunis - PDG des Grands Moulins du Golfe - PDG de Mediterranean Grain Trading
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté CURAT S.A - Gérant de l'Huilerie Ben Ammar (SARL au capital de 868.200 dinars) - Propriétaire-exploitant des domaines agricoles de Thibica, Aousdja et la Cebala Ben Ammar
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de Tunisian Hôtels & Tourism Services - Jerba - DG de Tunisian Shipping agency – Rades - Ancien Président du Conseil d'Administration de la polyclinique de la Marsa
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de l'ATD SICAR

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Férid Abbes	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur à la sté STAROIL- Administrateur à la sté SETCAR- Administrateur à la sté EXXOIL- Administrateur à la sté GAS MARINE- Administrateur à la sté GMT
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur à la sté "TPR"- Administrateur à la sté "LLOYD Tunisien"- Administrateur à la "CFI"- Administrateur à la sté "Le Monfleury"
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur à l'ATL- Administrateur à l'UNION DE FACTORING- Administrateur à Gabes Marine Tankers- Administrateur aux Grands Moulins de Tunis- Administrateur aux Grands Moulins du Golfe
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur à l'ATL- Administrateur à l'UNION DE FACTORING- Administrateur à l'ATI- Administrateur à SARI- Administrateur à CURAT-SA- Administrateur à CRAN-SA- Administrateur à l'Immobilière El Morkhadh SA
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur à la CNSS- Administrateur à la CNAM- Administrateur à l'OMMP- Administrateur à l'OACA
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none">- Président du conseil de l'ATD SICAR

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
ARAB BANK plc	Mme Samar El Molla	Directeur Général de L'ARAB BANK Egypte
	Mlle Dina A.H Shoman	Membre du Conseil d'Administration de l'ARAB BANK plc
	Mr Ghaith Mismar	Secrétaire du Conseil d'Administration de l'ARAB BANK plc & conseiller juridique
	Mr Walid M.Samhour	Senior vice President- Senior credit officer North-Africa and ARAB BANK Amman
	Mr Nasri Malhami	CEO(Chief Executive Officer) ARAB BANK Suisse
	Mr. Abderrahim Jilali Saher	Directeur Général de L'ARAB BANK Maroc
	Mr Ghassen Hanna SouleimanTarzi	Directeur CFO (Chief Financial Officer)

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2009

5.2.1 Rémunérations et avantages en natures attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2009

L'assemblée générale Ordinaire de l'ATB du 27/05/2010 réunie à 11h a décidé de maintenir sa décision du 24/05/2006 : attribuer à chaque membre du Conseil d'Administration et au conseiller des jetons de présence d'un montant brut de 31,250 mD soit 25 mD net d'impôt au titre des exercices 2009.

La rémunération brute attribuée aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à un million soixante-treize dinars (1.073 mD) au titre de l'exercice 2009.

Les avantages en nature sont constitués d'une voiture de fonction au profit du Directeur Général. Aucun avantage en nature n'est accordé aux membres du Conseil d'Administration.

	Direction Générale		Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et Conseillers	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	667 043	52 426	31 250	31 250	375 000	375 000

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2009

(En mDT)

Membres	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	Crédits à CMT	Total	Engagements par signature	Total concours
Yahia Bayahi						0
Férid Abbes	23	15	458	496		496
Ridha Zerzeri	0	16	228	244		244
Mohamed Ben Sedrine	107	206	0	313		313
Chedly Ben Ammar	0	66	270	336	5	341
Total	130	303	956	1 389	5	1 394

5.3 CONTROLE

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Adresse	Mandat
Société AMC ERNST & YOUNG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003- Tunis Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2009-2011*
G.A.C – CPA International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI	9, place IBN HAFS 1002-Mutuelleville Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827 E-mail : gac.audit@gnet.tn	2009-2011**

* Mandat renouvelé lors de l'AGO du 23 mai 2009

**Co-commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 23 mai 2009

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Le total des concours accordés à certains membres du Conseil d'Administration s'est établi à 1.394mD au titre de l'exercice 2009.

Les placements en devises auprès du groupe Arab Bank s'élèvent à 425.578mD au 31/12/2009.

Le chiffre d'affaire réalisé avec les autres parties liées (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, intérêts sur portefeuille investissement (les autres formes de commissions n'ont pas été prises en considération) s'élève à 10 372mD au titre de l'année 2009. Ce montant englobe le chiffre d'affaires réalisé avec les groupes des administrateurs dont le groupe Arab Bank PLC.

Chapitre.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS

6.1.1. EVOLUTION RECENTE

En dépit d'un environnement de crise mondiale particulièrement sévère et d'une vive concurrence dans le secteur bancaire, l'Arab Tunisian Bank a su relever le défi et a affiché au cours de l'année 2009 une nouvelle progression marquée de son activité et de ses résultats.

La forte croissance des indicateurs d'activité s'est traduite par une progression du total du bilan de 21,4% pour s'établir à 3.824,9 millions de dinars à fin 2009 contre 3.150,5 millions de dinars au terme de l'année 2008.

Les créances brutes à la clientèle ont augmenté de 9,01%, passant de 1.662,4 millions de dinars au 31/12/2008 à 1.812,2 millions de dinars à fin 2009.

Le volume des bons de trésor détenus par la banque s'est inscrit en hausse de 78,04% pour s'établir à 819 MD à fin 2009 contre 460 MD au terme de l'année écoulée.

L'année 2009, s'est caractérisée par une augmentation de la taille du réseau d'agences avec l'ouverture de 12 nouvelles agences pour porter leur nombre à 101 points de vente, qui ont ainsi conforté les dépôts de la clientèle.

En effet, la contribution de l'ATB dans la collecte des ressources de la clientèle s'est élevée à 3.033,6 millions de dinars au 31 décembre 2009 contre 2.528,2 millions de dinars à fin 2008, en progression de 19,99%.

Cette évolution recouvre, un accroissement de 22,81% à 961,9 millions de dinars des dépôts à vue, une hausse de 17,22% à 1.558,5 millions de dinars des dépôts à terme, et une progression de 24,26% à 402,1 millions de dinars des comptes d'épargne.

Suite à la réalisation des produits sur les bons du trésor, à la maîtrise des coûts des ressources et à la baisse des taux d'intérêts, le Produits Net Bancaire de l'ATB s'est renforcé de 7,09% et s'est élevé à 125 millions de dinars au 31 décembre 2009 contre 116,7 millions de dinars à fin 2008.

En dépit du développement de son réseau, l'ATB a réussi à maîtriser ses frais généraux, qui ont été contenus à hauteur de 7,31% par rapport à 2008.

L'ATB a ainsi vu son coefficient d'exploitation légèrement augmenter de 0,11 points de base pour atteindre 51,36% en 2009 contre 51,25% en 2008.

L'ATB a clôturé l'exercice 2009 avec un bénéfice net de 45,8 millions de dinars contre 37,5 millions de dinars à fin 2008, en progression de 22,17%.

Cette performance trouve son origine dans une politique de développement commercial, un contrôle des coûts et une maîtrise des risques.

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 30/09/2010

(En mD)

Désignation	3T10	3T09	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Evolution Sept 10- Sept 09	Au 31/12/2009
1- Produits d'exploitation bancaire	62 382	53 086	182 148	156 404	25 744	214 861
*Intérêts	34 616	28 723	96 266	86 687	9 579	119 106
*Commissions en produits	8 120	6 357	24 079	18 483	5 596	25 669
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	19 647	18 006	61 803	51 234	10 569	70 086
2- Charges d'exploitation bancaire	24 653	21 467	74 132	64 993	9 139	89 847
*Intérêts encourus	23 143	20 494	69 874	61 272	8 602	84 661
*Commissions encourues	1510	973	4 258	3 721	537	5 186
3- Produit Net Bancaire	37 729	31 619	108 016	91 411	16 605	125 014
4- Autres produits d'exploitation	21	23	66	79	-13	102
5- Charges opératoires, dont:	17 277	15 300	50 459	45 625	4 834	64 202
*Frais de personnel	9 364	8 317	26 826	24 037	2 789	32 971
*Charges générales d'exploitation	5 448	4 657	16 215	14 745	1 470	20 869
6- Structure du portefeuille au Bilan:			985 222	960 935	24 287	991 880
*Portefeuille-titres commercial			796 113	814 725	-18 612	844 265
*Portefeuille-titres d'investissement			189 109	146 210	42 899	147 615
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			2 128 909	1 539 030	589 879	1 663 367
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			2 955 455	2 616 831	338 624	3 033 558
*Dépôts à vue			1 232 000	982 877	249 123	961 865
*Dépôts d'épargne			453 760	381 614	72 146	402 076
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			156 042	157 418	-1 376	154 163
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			329 829	291 851	37 978	309 386

(*) Chiffres non audités

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010.

1)Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2)Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions: sont prises en compte dans le résultat :

- * lorsque le service est rendu
- * à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2010, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)

- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4 Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30/09/2010 :

Au terme des neufs premiers mois de l'année 2010, l'Arab Tunisian Bank a enregistré un chiffre d'affaires de 182,21 MD en accroissement de 16,44% comparativement à la même période de 2009, le Produit Net Bancaire s'est apprécié de 16,6 MD à 108,02 MD en progression de 18.17% par rapport à fin Septembre 2009.

Cette performance au 30 septembre 2010 est justifiée par une forte progression de l'activité de la banque.

En effet, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 12.94% pour atteindre 2.955,45MD au 30-09-2010 contre 2.616,83MD à fin septembre 2009, cet accroissement provient essentiellement :

- ✓ de la forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à 1.232,0 MD contre 982,88 MD à fin septembre 2009, soit 25,35% d'augmentation.
- ✓ de la bonne progression des comptes Epargne, de 18,91% pour s'établir à 453,76MD et constituent 15,35% de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont suivi une tendance haussière avec un encours de 2.128,91 MD à fin septembre 2010 contre 1.539,03 MD à fin septembre 2009, soit une évolution de 38,33%, tirée par les crédits immobiliers.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB a marqué un léger recul de 2,28 % par rapport à la même période une année auparavant pour s'établir à 796,11 MD à fin septembre 2010 contre 814,72 au 30-09-2009.

Les charges opératoires de la banque ont été contenues à hauteur de 10,59 % par rapport à 2009 pour s'établir à 50,46 MD à fin Septembre 2010 contre 45,62 MD au 30/09/2009 et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 3,2 points et s'est inscrit à 46,71 % durant les neufs premier mois de l'année 2010 contre 49,91 % au 30 Septembre 2009.

Enfin les commissions perçues ont progressé de 5,60 MD, soit 30,28% au 30 septembre 2010 pour s'établir à 24,08 MD, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de 12,87 points pour atteindre 89,76%.

6.1.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le système financier qui est d'ores et déjà relativement dense et diversifié, continuera à évoluer au rythme de la réforme financière, de la libéralisation et l'ouverture progressive du commerce et services financiers.

La concurrence bancaire est appelée à s'exacerber sous l'effet de l'arrivée des banques étrangères, du développement de l'offre des autres établissements financiers (notamment la Poste) et la montée d'autres secteurs tel que la Distribution généralement adossés à de grands groupes étrangers experts en matière de captage des revenus des ménages et de financement direct de leurs dépenses de consommation.

Face à cette recomposition du paysage financier, les véritables enjeux stratégiques de l'ATB sont :

- 1) Le développement de ses parts de marché : pour atteindre une taille optimale susceptible de lui permettre d'acquérir une place de choix dans le paysage financier tunisien et ce, par le développement de son réseau d'agences.
- 2) L'innovation : pour rester dans la course qu'imposent les nouvelles banques étrangères et se diversifier pour attirer la clientèle des particuliers.
- 3) L'anticipation de nouveaux besoins et aller au-devant des nouvelles attentes de la clientèle en développant les activités de banque d'affaires (conseils, études, assistance ...) et en s'ouvrant sur la banque assurance et la gestion du patrimoine.
- 4) La maîtrise des NTIC's (Nouvelles Technologies de l'information et de la communication) tant au plan interne qu'externe qui constitue un enjeu stratégique majeur pour la banque. En effet la maîtrise des coûts d'exploitation de la banque passe par une rationalisation de ses circuits et procédures et le développement d'un système d'information performant totalement orienté client.

L'ATB a opté pour une stratégie de croissance visant à atteindre les objectifs suivants aux termes des cinq prochaines années :

- Une part de marché de 10,9% en terme de dépôts et de 8,2% en terme de crédits.
- L'assainissement de son portefeuille de créances accrochées en portant le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses supérieur à 80%.
- La maîtrise des charges d'exploitation dans le but d'atteindre un niveau de coefficient d'exploitation au-dessous de 40%.
- Un taux de couverture des frais de personnel par les commissions de 99%.

6.2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les prévisions publiées en 2008 dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital de l'ATB, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

Les différences découlent de l'actualisation desdites prévisions sur la base des réalisations de l'année 2009 et qui ont nécessité l'ajustement de certaines hypothèses.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2010-2014:

Pour la période 2010-2014 et dans ce qui suit, le taux de croissance moyen utilisé est :

$$g = \left(\frac{X_t}{X_0} \right)^{\frac{1}{n}} - 1 \quad \text{Avec :}$$

n = période de calcul

Xt= valeur de la période finale

X0 = Valeur de la période initiale

Ce taux s'obtient par le calcul d'une moyenne géométrique

Hypothèse	Nature	valeur	Vraisemblance
dépôts			
H1	Evolution des dépôts au niveau du secteur bancaire	8,00%	Le taux d'évolution des dépôts au niveau du secteur bancaire entre 2002 et 2009 est de 12,6%. La banque a choisi par prudence un taux d'évolution de 8%.
H2	Evolution moyenne de la part de marché de l'ATB pour atteindre 10,9% en 2014	3,70%	La croissance moyenne de la part de marché de l'ATB durant la période 2002-2009 est de 7%. Nous avons retenu une évolution de 3,7% sur les 5 prochaines années
H3	Structure des dépôts		même structure que celle au 31/12/2009
H4	Rémunération des dépôts à vue	1,00%	Rémunération en vigueur en décembre 2009
	Rémunération des comptes d'épargne	2,50%	Rémunération en vigueur
	Rémunération des dépôts à terme	3,90%	Rémunération en vigueur en décembre 2009
Crédit			
H1	Evolution des crédits au niveau du secteur	10,00%	Le taux d'évolution des crédits au niveau du secteur bancaire entre 2002 et 2009 est de 10,4%. Nous retenons une évolution moyenne de 10% pendant les 5 prochaines années
H2	Evolution uniforme de la part de marché de l'ATB pour atteindre 8,2% en 2014	10,00%	La croissance moyenne de la part de marché de l'ATB durant la période 2003-2009 est de 5%. Vu les réalisations en 2010, nous retenons une évolution de 10%.
H3	Même structure de crédits que 2009		
H4	Rémunération des crédits	6,50%	La facturation moyenne des crédits au niveau de l'ATB est de 7% en 2009.
H5	Taux d'évolution des CDL de 2% selon une hypothèse pessimiste;	7,00%	Taux d'évolution des CDL 2002-2009 est de 1,55%.
H6	Dotations annuelles des provisions sur créances par rapport au PNB	9,00%	L'objectif de l'ATB est d'améliorer le taux de couverture des crédits douteux ; une telle dotation permettrait d'atteindre un taux de couverture de 82,6% contre 59% en 2002. Les dotations aux provisions sur créances douteuses représentent annuellement entre 0,5% et 0,63% des créances brutes accordées à la clientèle durant la période 2010-2014.
Bons de trésor			
H1	Evolution de l'encours en Bons de trésor	1,00%	L'évolution des bons de trésor entre 2004 et 2009 est de 19,9%. Nous prévoyons une stabilisation de l'encours dans les prochaines années.
H2	Rémunération des bons de trésor	6,70%	Le taux moyen de rémunération des bons de trésor en 2009 est de 6,8%. Le taux retenu est de 6,7%;
Ressources spéciales			
H1	Taux d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales	75,00%	Le taux moyen d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales est de 75%

H2	Rémunération des RS	3,66%	Le taux moyen de rémunération des ressources spéciales 3,9% sur 5 ans
Immobilisation			
H1	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations d'exploitation	10,00%	
H2	Taux moyen d'amortissement des immobilisations d'exploitation	10,00%	Il s'agit du taux moyen d'amortissement les trois dernières années
H3	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations hors exploitation	0,00%	
H4	Taux moyen d'amortissement des immobilisations hors exploitation	2,00%	
H5	Nombre d'agence à ouvrir en 2010	15	
H6	Nombre d'agence à ouvrir en 2011	15	
H7	Nombre d'agence à ouvrir en 2012	10	
H8	Nombre d'agence à ouvrir en 2013	1	
H9	Nombre d'agence à ouvrir en 2014	1	
H10	Coût moyen d'aménagement d'une agence	350	Le coût moyen de l'aménagement d'une agence est de 300MDT (exple: ag Agba 306MDT; AG MANZEL BOURGHIBA 299MDT)
H11	Taux moyen d'amortissement des immobilisations des agencements au niveau des nouvelles agences	10,00%	
Portefeuille investissement			
H1	Taux moyen de rémunération	4,00%	C'est le taux moyen de rémunération du portefeuille investissement sur 5 années
H2	Dotation annuelle sur l'encours du portefeuille par rapport au PNB	0,10%	
H3	Les investissements prévisionnels de la banque se présentent comme suit (en MD) :		
	année 2010	30	
	année 2011	35	
	année 2012	40	
	année 2013	45	
	année 2014	40	
Charges du personnel			
H1	Nombre de personnel moyen par agence	3	Le nombre moyen actuel de personnel par agence est de 10. Toutefois les nouvelles agences qui va ouvrir l'ATB sont des agences de petite taille et parfois des bureau. Toutes les nouvelles agences ouverte en 2007-2009 fonctionnent actuellement avec 3 personnes
H2	CHARGE/PERSONNE en mD	25	Le salaire moyen au niveau des agences s'élève à 25 mD,
H3	Rythme normal d'évolution des salaires	5,00%	
Autres actifs			
H1	Evolution moyenne de l'encours	6,00%	
Autres passifs			
H1	Evolution moyenne de l'encours	6,00%	
Commissions			
H1	Taux moyen d'évolution des commissions en produits	10,00%	Le taux d'évolution moyen des commissions de l'ATB durant la période 1990-2003 est de 13.5% ce même taux est vérifiable sur la période 2002 à 2009 (+12,5 %).
H2	Taux moyen d'évolution des commissions en charges	2,00%	
Charges d'exploitation			

H1	Evolution du poste	7,00%	
Gains sur opération financières			
H1	à partir de 2009	6,00%	
Autres produits d'exploitation			
H1	Evolution du poste	5,00%	
AC1, AC2, PA2			
H1	Rémunération des créances sur les banques	2,00%	Rémunération moyenne est de 2,3% 2008 et 2% en 2009.
H2	Rémunération des dépôts des banques	2,00%	Rémunération moyenne est de 3,3% en 2008 et 1,6% en 2009.
H3	Réserve obligatoire 7% des dépôts	7,00%	Compte tenu de la nouvelle réglementation de la BCT, la réserve obligatoire est de 7% des dépôts en moyenne.
H4	Minimum d'encaisse par agence en mD	40	

6.2.1.1. LES RESSOURCES DE LA BANQUE

□ Dépôts de la clientèle :

Avec l'élargissement du réseau de distribution de la banque d'ici 2014, le volume des dépôts devrait évoluer selon un taux de croissance de 12% en moyenne entre 2009 et 2014.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépôts à vue	961 865	1 077 336	1 206 573	1 351 313	1 513 417	1 694 966
Comptes d'épargne	402 076	450 164	504 166	564 645	632 380	708 241
Dépôts à terme	1 558 511	1 745 617	1 955 020	2 189 545	2 452 203	2 746 369
Autres	111 106	124 347	139 264	155 971	174 680	195 635
Total	3 033 558	3 397 464	3 805 023	4 261 474	4 772 680	5 345 211

□ Emprunt obligataire :

Pour le renforcement de ses ressources, la banque a émis :

- en 2007 : un Emprunt obligataire de 50.000 mD, de nominal 100 dinars, réparti en 4 catégories comme suit :
 - Catégorie A: durée 10 ans, TMM + 0,75%
 - Catégorie B: durée 16 ans, TMM + 1,25%
 - Catégorie C: durée 20 ans, TMM + 1,75%
 - Catégorie D: durée 25 ans, TMM + 2%
- en 2009 : un Emprunt subordonné de 50.000 mD, de nominal 100 dinars, réparti en deux tranches, A et B, comme suit :

Tranches	Lignes	Taux d'intérêt
Tranche A	Ligne A1	TMM + 0,5%
	Ligne A2	TMM + 0,75%
Tranche B	Ligne B1	5,70%
	Ligne B2	5,90%

Ci-dessous l'échéancier des remboursements :

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emprunt (principal)	95 498	93 246	90 995	83 481	75 968	68 454
Remboursement en principal	2 251	2 251	2 251	7 514	7 514	7 514
Reliquat	95 498	93 246	90 995	83 481	75 968	68 454
Remboursement en intérêts	4 408	5 363	5 224	4 928	4 520	4 112

- en 2010 l'ATB envisage l'émission d'un autre Emprunt obligataire de 50.000* mD, de nominal 100 dinars, réparti en quatre tranches, comme suit :

Catégorie A: durée 7 ans, TMM + 1%

Catégorie B: durée 10 ans, TMM + 1,125%

Catégorie C: durée 20 ans, 6%

Catégorie D: durée 30 ans, 6,25%

☐ Capitaux propres :

En poursuivant sa politique de renforcement de ses fonds propres, l'ATB envisage en 2010, une augmentation de son capital d'un montant de 20.000 mD :

- 5.000 mD par incorporation de réserves
- 15.000 mD par souscription en numéraire à un prix d'émission de 4,500 DT défalqué en 1DT de nominal et 3,500 DT de prime d'émission.

Le montant total à lever sera de 67 500 mD dont 52 500 mD de prime d'émission.

Ainsi, les capitaux propres ont été projetés sur la base :

- d'un taux de distribution de dividendes de 20%.
- d'une augmentation de capital de 20.000 mD en 2010.

Répartition des bénéfices :

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de l'exercice	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
Dividendes	16 000	16 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves	183 560	260 886	299 139	341 996	398 120	471 627
Résultats reportés	11	0	0	0	0	0

Evolution des capitaux propres :

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	183 560	260 886	299 139	341 996	398 120	471 627
Résultat reporté	11	0	0	0	0	0
Modifications comptables						
Résultat de l'exercice	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
Total capitaux propres	309 386	415 139	461 996	518 120	591 627	678 677

6.2.1.2. Les Emplois de la banque

Le renforcement des Fonds Propres de la banque permettra à celle-ci d'accéder à de nouveaux domaines d'activités, particulièrement ceux nécessitant des emplois à long terme, ainsi que l'accroissement de l'enveloppe des crédits à la clientèle avec un engagement encore plus franc sur le marché des particuliers.

* L'émission de cet emprunt obligataire pourrait ne pas être réalisée en 2010.

☐ **Les crédits à la clientèle :**

Les créances nettes sur la clientèle évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 21% sur la période entre 2009 et 2014.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Crédits à la clientèle	1 576 380	1 907 420	2 307 978	2 792 653	3 379 111	4 088 724
Crédits sur ressources spéciales	60 279	72 937	88 254	106 787	129 213	156 347
Autres	26 708	32 317	39 103	47 315	57 250	69 274
Total crédits (nets)	1 663 367	2 012 674	2 435 335	2 946 755	3 565 574	4 314 345
Créances brutes	1 812 154	2 174 107	2 611 006	3 138 797	3 776 550	4 546 733

☐ **Evolution des créances classées :**

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Créances brutes (compte non tenu des engagements hors bilan)	1 812 154	2 174 107	2 611 006	3 138 797	3 776 550	4 546 733
CDLs sur les crédits*	200 628	214 672	229 699	245 778	262 982	281 391
Provisions & Agios réservés	148 787	161 434	175 671	192 041	210 976	232 388
Provisions	124 443	137 090	151 327	167 697	186 632	208 044
Agios réservés	24 344	24 344	24 344	24 344	24 344	24 344
CDLs / total Crédits	11,1%	9,9%	8,8%	7,8%	7,0%	6,2%
Prov. & agios réservés/ CDLs	74,2%	75,2%	76,5%	78,1%	80,2%	82,6%

* Compte non tenu des engagements hors bilan

☐ **Le portefeuille Titres :**

a) **Le portefeuille titres de transaction:**

Le portefeuille titres de transaction, constitué en majeure partie des Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à court terme, évoluera comme suit entre 2009 à 2014.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Portefeuille titres de transaction	844 265	852 708	861 235	869 847	878 546	600 398

b) **Le portefeuille d'investissement:**

Le portefeuille d'investissement brut poursuivra une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13,9% entre 2009 et 2014, et ce, grâce au soutien apporté à ses clients et à ses filiales dans leurs actions de développement ainsi qu'à la prise de participations dans de nouveaux projets.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Portefeuille d'investissement brut	155 715	176 324	201 933	232 541	268 150	298 759
Provisions	8 100	8 241	8 399	8 581	8 791	9 029
Portefeuille d'investissement net	147 615	168 083	193 534	223 961	259 359	289 730

c) Les Immobilisations Nettes :

Les immobilisations brutes évolueront au rythme moyen de 11,2% par an, grâce notamment au programme d'extension du réseau, de la poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets) et la rénovation des équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique conformément aux normes et standards les plus récents.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Immobilisation totale Brute	103 829	118 609	134 342	149 373	162 408	176 711
Amortissement	45 985	56 425	68 390	81 893	96 800	113 074
Immobilisations nettes	57 844	62 184	65 952	67 480	65 608	63 637

6.2.1.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION

□ Le Produit Net Bancaire :

Le PNB atteindra 237 912 mD en 2014 contre 125 014 mD en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de 13,7%.

Les différentes composantes du PNB concourront à la réalisation de ces performances.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit Net Bancaire	125 014	140 519	158 193	181 892	210 388	237 912

□ La marge en intérêts :

Sur la période 2009 – 2014, les produits en intérêts et les charges en intérêts évolueront respectivement selon un taux de croissance annuel moyen de 13,44% et de 12,39%.

Ainsi, la marge en intérêts atteindra, en 2014, 175 102 mD contre 89 350 mD en 2009, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 14,4%.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits en intérêts	174 011	196 978	222 898	253 735	290 241	326 931
dont intérêts des crédits	100 816	119 471	144 560	174 918	211 651	256 097
dont intérêts des Bons de trésor	54 905	56 849	57 417	57 991	58 571	49 545
Charges en intérêts	84 661	98 169	110 897	123 057	136 661	151 829
dont coût des dépôts	73 216	85 279	95 511	106 969	119 801	134 172
Marge d'intérêt	89 350	98 808	112 001	130 678	153 580	175 102

☐ Les commissions nettes :

Les commissions nettes évolueront avec un rythme de croissance annuel moyen de 13,74% entre 2009 et de 2014, et ce, grâce à la nouvelle stratégie d'offre de l'ATB motivée par le souci d'enrichir et de diversifier la gamme de produits et services proposés à sa clientèle.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Commissions perçues	25 669	30 546	33 600	36 961	40 657	44 723
Commissions payées	5 186	5 290	5 396	5 503	5 613	5 726
Commissions nettes	20 483	25 256	28 204	31 458	35 044	38 997

☐ Les Frais généraux :

En optant pour une politique de maîtrise de ses charges, l'ATB vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les normes des banques internationales. Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen des frais généraux sera de 7,15% sur la période 2009-2014.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Les frais généraux	64 202	68 514	74 459	80 237	85 388	90 699

☐ L'impôt sur les bénéfices :

L'impôt est décompté au taux de 35%.

☐ Les soldes en pertes de créances :

L'un des objectifs majeurs que s'est fixé la banque, est d'améliorer continuellement son taux de couverture des créances classées.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CDLs sur les crédits	200 628	214 672	229 699	245 778	262 982	281 391
Provisions & Agios réservés	148 787	161 434	175 671	192 041	210 976	232 388
Prov. & agios réservés/ CDLs	74,2%	75,2%	76,5%	78,1%	80,2%	82,6%

Ainsi le poste « dotations aux provisions sur créances » évoluera comme suit :

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotations aux provisions sur créances	11 113	12 647	14 237	16 370	18 935	21 412

□ **Le Résultat Net :**

Le Résultat Net passera de 45 815 mD au 31/12/2009 à 107 050mD fin 2014, soit un taux de croissance moyen de 18,5% sur la période.

(En mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat Net	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050

6.3. LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2010-2014

6.3.1. BILANS PREVISIONNELS (EN mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP et TGT	49 445	70 000	77 000	84 700	93 170	102 487
Créances sur les établissements bancaires et Financiers	1 026 084	1 039 699	1 052 335	1 030 238	972 149	1 156 779
Créances sur la clientèle	1 663 367	2 012 674	2 435 335	2 946 755	3 565 574	4 314 345
Portefeuille titres commercial	844 265	852 708	861 235	869 847	878 546	600 398
Portefeuille d'investissement	147 615	168 083	193 534	223 961	259 359	289 730
valeurs immobilisées	57 844	62 184	65 952	67 480	65 608	63 637
Autres Actifs	36 250	38 425	40 730	43 174	45 764	48 510
TOTAL ACTIF	3 824 870	4 243 773	4 726 121	5 266 155	5 880 170	6 575 886
PASSIF						
BCT, CCP	0	0	0	0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaire et financiers	306 372	168 000	176 400	185 220	194 481	204 205
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 033 558	3 397 464	3 805 023	4 261 474	4 772 680	5 345 211
Emprunts et Ressources spéciales	154 163	240 496	258 667	275 864	294 376	319 167
Autres passifs	21 391	22 674	24 035	25 477	27 006	28 626
TOTAL PASSIF	3 515 484	3 828 634	4 264 125	4 748 035	5 288 543	5 897 209
CAPITAUX PROPRES						
Capital	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	183 560	260 886	299 139	341 996	398 120	471 627
Résultats reportés	11	0	0	0	0	0
Modification comptable	0	0	0	0	0	0
Résultats de l'exercice	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES	309 386	415 139	461 996	518 120	591 627	678 677
PASSIF & CAPITAUX PROPRES	3 824 870	4 243 773	4 726 121	5 266 155	5 880 170	6 575 886

6.3.2. ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS (EN mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts & Revenus assimilés	119 106	140 129	165 481	195 744	231 670	277 387
Commissions (en produits)	25 669	30 546	33 600	36 961	40 657	44 723
Gain sur portefeuille- titres commercial et opérations financières	64 469	66 986	68 163	69 382	70 645	62 343
Revenu du portefeuille d'investissements	5 617	6 317	7 241	8 365	9 690	11 014
Total des produits d'exploitation bancaire	214 861	243 978	274 485	310 452	352 662	395 467
Intérêts encourus et charges assimilées	84 661	98 169	110 896	123 057	136 661	151 829
Commissions encourues	5 186	5 290	5 396	5 503	5 613	5 726
Total des charges d'exploitation bancaire	89 847	103 459	116 292	128 560	142 274	157 555
Produit Net Bancaire	125 014	140 519	158 193	181 892	210 388	237 912
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(11 113)	(12 647)	(14 237)	(16 370)	(18 935)	(21 412)
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	(1 656)	(141)	(158)	(182)	(210)	(238)
Autres produits d'exploitation	102	108	112	117	123	131
Frais de personnel	(32 971)	(35 745)	(38 601)	(41 168)	(43 126)	(45 155)
Charges d'exploitation	(20 869)	(22 330)	(23 893)	(25 565)	(27 355)	(29 270)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(10 362)	(10 440)	(11 965)	(13 503)	(14 907)	(16 274)
Résultat d'exploitation	48 145	59 325	69 451	85 221	105 978	125 694
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires	(177)	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	(2 153)	(5 072)	(6 594)	(9 097)	(12 471)	(18 644)
Résultat des activités ordinaires	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
Effet de modification comptable		0	0	0	0	0
Résultat Net de la Période	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050

6.3.3. ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS (EN mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	264 862	232 053	260 458	293 875	333 036	372 430
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-149 259	-90 218	-101 376	-111 854	-123 564	-136 600
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	47 221	0	0	0	0	0
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-152 803	-356 345	-430 112	-519 579	-627 817	-758 160
Dépôts /Retraits de dépôts de la clientèle	506 151	350 664	392 643	439 745	492 496	551 576
Titres de placement (lescessions)	-359 151	-8 443	-8 527	-8 612	-8 698	278 148
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-35 663	-36 198	-39 100	-41 803	-43 974	-32 130
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-40 477	64 851	-23 120	-26 946	-28 567	-39 007
Impôts sur les sociétés	-7 452	308	-7 700	-7 965	-11 349	-22 927
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	73 429	156 673	43 165	16 860	-18 438	213 329
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0	0
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	7 097	6 317	7 241	8 365	9 690	11 014
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-15 707	-20 609	-25 609	-30 609	-35 609	-30 609
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-10 946	-14 780	-15 733	-15 031	-13 034	-14 303
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-19 556	-29 072	-34 101	-37 275	-38 953	-33 897
ACTIVITES DE FINANCEMENT	0	0	0	0	0	0
Emission d'actions	0	67 500	0	0	0	0
Emission d'emprunts	47 749	50 000	0	0	0	0
Augmentations / diminutions ressources spéciales	-24 542	36 333	18 171	17 197	18 512	24 791
Dividendes versés	-10 200	-16 000	-16 000	-20 000	-20 000	-20 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	13 007	137 833	2 171	-2 803	-1 488	4 791
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	12	0	0	0	0	0
Variations nette des liquidités et équivalent de liquidités au cour de l'exercice	66 892	265 433	11 236	-23 217	-58 880	184 223
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice	609 374	676 266	941 699	952 935	929 718	870 839
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	676 266	941 699	952 935	929 718	870 839	1 055 061

6.3.4. CASH FLOW PREVISIONNEL (EN mD)

	Réalisations	Prévisions				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Résultat Net de la Période	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
Dotation au provisions / créances	11 113	12 647	14 237	16 370	18 935	21 412
Dotation aux provisions / portefeuille investissement	1 656	141	158	182	210	238
Dotation aux amort. & prov sur immob	10 362	10 440	11 965	13 503	14 907	16 274
Cashs flows prévisionnels	68 946	77 480	89 218	106 180	127 559	144 974

6.4. INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

6.4.1. INDICATEURS PREVISIONNELS

(En mD)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 033 558	3 397 464	3 805 023	4 261 474	4 772 680	5 345 211
Créances sur la clientèle	1 663 367	2 012 674	2 435 335	2 946 755	3 565 574	4 314 345
Créances sur la clientèle (brutes)	1 812 154	2 174 107	2 611 006	3 138 797	3 776 550	4 546 733
Créances Douteuses et litigieuses*	200 628	214 672	229 699	245 778	262 982	281 391
Capitaux propres	309 386	415 139	461 996	518 120	591 627	678 677
Capitaux propres avant résultat	263 571	360 886	399 139	441 996	498 120	571 627
Capital	80 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total bilan	3 824 870	4 243 773	4 726 121	5 266 155	5 880 170	6 575 886
PNB	125 014	140 519	158 193	181 892	210 388	237 912
Commissions nettes	20 483	25 256	28 205	31 457	35 043	38 997
Frais généraux	64 202	68 514	74 459	80 237	85 388	90 699
Frais de personnel	32 971	35 745	38 601	41 168	43 126	45 155
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	10 362	10 440	11 965	13 503	14 907	16 274
Provisions	124 443	137 090	151 327	167 697	186 632	208 044
Agios réservés	24 344	24 344	24 344	24 344	24 344	24 344
Total provisions et agios réservés	148 787	161 434	175 671	192 041	210 976	232 388
Résultat net	45 815	54 253	62 857	76 124	93 507	107 050
Dividendes	16 000	16 000	20 000	20 000	20 000	20 000

* Compte non tenu des engagements hors bilan

6.4.2. RATIOS PREVISIONNELS

Ratios de structure :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capitaux propres /Total Bilan	8,09%	9,78%	9,78%	9,84%	10,06%	10,32%
Dépôts /Total Bilan	79,31%	80,06%	80,51%	80,92%	81,17%	81,29%
Créances nettes/Total Bilan	43,49%	47,43%	51,53%	55,96%	60,64%	65,61%
Dépôts /Créances nettes	182,37%	168,80%	156,24%	144,62%	133,85%	123,89%

Ratios de Productivité :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coefficient d'exploitation	51,36%	48,76%	47,07%	44,11%	40,59%	38,12%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,12%	70,66%	73,07%	76,41%	81,26%	86,36%
Commissions/ Frais de personnel	77,85%	85,46%	87,05%	89,78%	94,27%	99,04%

Ratios de Rentabilité :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
R.O.E	18,97%	17,86%	16,92%	18,58%	20,45%	20,43%
R.O.A	1,2%	1,3%	1,3%	1,4%	1,6%	1,6%
Bénéfice Net / PNB	36,65%	38,61%	39,73%	41,85%	44,45%	45,00%
PNB / Total Bilan	3,27%	3,31%	3,35%	3,45%	3,58%	3,62%
Dividendes / Capital social	17,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Commissions nettes / PNB	16,38%	17,97%	17,83%	17,29%	16,66%	16,39%

Ratios de Risque :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CDLs sur les crédits*	200 628	214 672	229 699	245 778	262 982	281 391
<i>évolution</i>	-4,01%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Provisions & Agios réservés	148 787	161 434	175 671	192 041	210 976	232 388
<i>évolution</i>	0,3%	8,5%	8,8%	9,3%	9,9%	10,1%
CDLs / Crédits	11,1%	9,9%	8,8%	7,8%	7,0%	6,2%
Prov & agios / CDLs	74,2%	75,2%	76,5%	78,1%	80,2%	82,6%

*Compte non tenu des engagements hors bilan

6.5. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2010 A 2014

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

G.A.C - CPA International

Société inscrite au tableau de l'OECT
9, Place IBN HAFS 1002- Mutuelleville
Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827

ARAB TUNISIAN BANK

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2010 A 2014

Nous avons examiné les données prévisionnelles de l'Arab Tunisian Bank pour la période allant de 2010 à 2014 établies dans le cadre de la publication du prospectus d'augmentation du capital (telles qu'annexées au présent avis). Ces prévisions et hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction.

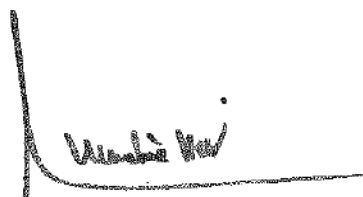
Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la banque.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis le 08 Novembre 2010

Les commissaires aux comptes



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



G.A.C- CPA International
Chiheb GHANMI